VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1751
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Top départ pour le grand rendez-vous de l'élevage



Photo : Dominique Hommel

Du 3 au 6 octobre, Cournon d'Auvergne accueille le Sommet de l'Élevage. Ce rendez-vous a pris, au fil des années, une place dont l'importance ne se dément pas. Entre expositions, concours et conférences, il est un concentré des pratiques de l'élevage en France, dans ses dimensions traditionnelles et innovantes. Retrouvez dans nos pages l'interview du président du salon et des articles en lien avec les préoccupations du secteur. Le Sommet de l'Élevage se revendique cette année comme une vitrine du caractère durable de ces pratiques agricoles.

Pages 12 et 13

Encarts : mailing Abeille Madelin (sur certains cantons), mailing Pottinger (sur département 58), mailing SV Pro (sur certains cantons), dépliants Gamm vert foire aux vins et paniers gourmets (sur certains cantons).



ACTUALITÉ P.06
Méthanisation // L'énergie « verte », noir sur blanc



L. Jung/Terres Inovia

PRODUCTIONS P.14
Colza // Levée précoce ne rime pas systématiquement avec régulation



MAGAZINE P.40
Chasse // Dans les pas des chasseurs à l'arc





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 PRÉDATION LUPINE : *« J'EN AI RAS LE BOL ! »*

.05 UN SAMEDI À LA FERME : ENCORE UN SUCCÈS

.06 MÉTHANISATION : L'ÉNERGIE « VERTE », NOIR SUR BLANC

.07 VENDANGES : *« ON RETROUVE CE QUE L'ON A PU CONNAÎTRE EN 2018 »*

.08 CHAMBRE D'AGRICULTURE : QUAND BUDGET RIME AVEC PROJETS

.09 ELVEA 21-89 : LA RÉALITÉ DES PRIX DE REVIENT TEMPÈRE LA BONNE TENUE DES COURS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 FOIRE-CONCOURS DE MOULINS-ENGILBERT : QUELQUES CHANGEMENTS

.11 CONCOURS NATIONAL DES VEAUX : UN ENGOUEMENT GRANDISSANT

.12 SOMMET DE L'ÉLEVAGE : LA VITRINE DE L'EXCELLENCE FRANÇAISE

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 MES PARCELLES : L'ACCÉLÉRATEUR DE PERFORMANCE

DOSSIER //

.15 EN DIRECT DE LA MSA

.20 SPÉCIAL VITICULTURE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.27 COMICE DE NEVERS-MAGNY COURS : UN RETOUR REMARQUÉ !

.28 PATRIMOINE : HUIT PROJETS DE BFC LAURÉATS DU LOTO DU PATRIMOINE

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // OXYGÈNE

.38 BIEN-ÊTRE : DU CBD 100 % MADE IN HAUTS-DE-FRANCE

.40 CHASSE : DANS LES PAS DES CHASSEURS À L'ARC



// LE DESSIN

// EN BREF

Planification écologique Macron réitère son soutien à l'agriculture

À l'issue du Conseil de planification écologique le 25 septembre, le Président de la République Emmanuel Macron a réaffirmé que *« nous ne laisserons jamais d'agriculteurs sans solutions »*. Pour lui, la transition *« se fera donc par une stratégie d'investissements dans la recherche, d'investissements dans l'accompagnement, sans surtranspositions, et en veillant à ce qu'il n'y ait pas de différences entre pays européens, pour ne jamais nous placer dans la situation de perdre notre compétitivité »*, a-t-il déclaré dans son allocution publique diffusée sur le réseau social X (ex-Twitter). Le Président de la République a affirmé qu'il faut *« travailler avec les agriculteurs pour leur permettre d'avoir, par l'écologie, une réponse à la baisse des rendements : par l'agrivoltaïsme, la biomasse, les carburants durables »*. Il a annoncé un travail *« sur les crédits carbone et leur sincérisation »*, car *« aujourd'hui ils ne fonctionnent pas parce qu'ils sont trop faibles »*. De même, il prévoit un *« point d'étape à la fin de l'année »* sur la mise en place de *« crédits biodiversité »*. Les objectifs de la planification écologique doivent maintenant être déclinés dans les régions avec *« des budgets verts territoriaux »*, a-t-il ajouté. Ce plan sera complété de la Stratégie nationale biodiversité, *« qui sera présentée en octobre »*, et d'*« un plan d'adaptation »*, qui sera présenté *« en décembre »*.

Loi pouvoir d'achat Le texte vise toujours les « 75 » plus grands industriels, et non « 60 »

Le Président de la République Emmanuel Macron a déclaré, le 24 septembre dans une interview télévisée, vouloir *« remettre autour de la table et passer plus vite la baisse des prix »* pour les *« 60 plus gros industriels de l'agroalimentaire »*. Le ministère de l'Économie précise cependant que la liste annoncée au départ, portant sur les 75 plus importants fournisseurs de la grande distribution, reste la cible du projet de loi (PJL) *« portant mesures d'urgence pour adapter les dispositions du Code de commerce relatives aux négociations commerciales dans la grande distribution »*, qui devait être présenté en Conseil des ministres le 27 septembre. Par ailleurs, le chef de l'État a annoncé abandonner la mesure permettant la vente à perte des carburants, qui devait venir compléter l'anticipation des négociations commerciales. En outre, il souhaite *« un accord sur la modération des marges de tout le secteur »* de l'agroalimentaire. Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire et la ministre déléguée au Commerce Olivia Grégoire recevaient, le 25 septembre, les représentants de l'Ilec et de l'Ania, les deux organisations qui comptent ces grandes entreprises parmi leurs adhérents.

Pesticides Hausse confirmée de la redevance pour pollution diffuse

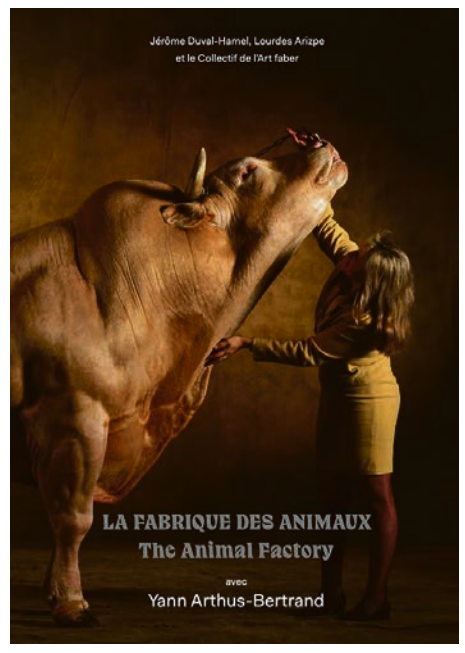
Confirmant une information de nos confrères de Contexte, le ministère de la Transition écologique indique que le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, qui devait être présenté ce 27 septembre, contient une proposition de relever de 20 % le montant de la Redevance pour pollution diffuse (RPD) payée par les agriculteurs utilisant des produits phytosanitaires, soit une hausse de 37 millions d'euros. Une information similaire avait été divulguée par la FNSEA fin août. Selon le syndicat majoritaire, l'enveloppe actuelle de 180 millions d'euros devait être gonflée d'environ 30 M€ dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2024, comme cela avait déjà fait en 2019, à cette époque pour financer le plan Ambition bio. *« Une telle augmentation dans le contexte actuel, ce n'est pas entendable »*, avait alors réagi Arnaud Rousseau. Lors d'une rencontre avec le ministre de l'Agriculture, la FNSEA avait d'ailleurs demandé une plus grande transparence sur l'utilisation des fonds, et plaidé pour qu'ils soient redirigés vers la recherche d'alternatives.

// EN IMAGE

Vient de paraître La Fabrique des animaux

Les Cahiers de l'Art Faber proposent régulièrement d'aborder des thèmes d'actualité économique, en mobilisant des artisans contemporains, des experts. Dans ce premier opus bilingue (français/anglais) consacré à la fabrique des animaux, Éric Baratay, professeur des universités et spécialiste des relations humains-animaux, invite le lecteur à découvrir la longue histoire de la domestication commencée il y a 35 000 ans avec le chien, 10 000 ans avec le porc et plus récemment avec le cheval qui tient *« une place à part »*. En filigrane se posent les questions des critères esthétiques, de la productivité et de l'économie des races. Quelques pages plus loin, Yann Arthus-Bertrand revient sur les photographies réalisées à l'occasion de différents salons de l'agriculture pour son ouvrage *« Des bêtes et des hommes »*. On regrettera les prises de position trop environnementalistes du photographe (*« L'élevage industriel détruit notre planète »*) au moment même où près d'un milliard d'habitants n'ont pas de quoi se nourrir tous les jours. Si on souscrit à la nécessité de repenser notre relation aux animaux, encore faudrait-il que les écologistes reconnaissent tous les efforts réalisés par les agriculteurs pour assurer le bien-être animal… qui passe aussi par celui des éleveurs. Enfin on applaudira le photographe qui reconnait (quand même !) que la relation entre l'éleveur et l'animal est une relation intime, faite de fierté, de respect, d'attachement et d'une certaine beauté.

La Fabrique des animaux – co-édition Les cahiers de l'Art Faber et Actes Sud – 128 pages – 25 euros



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

21

Un atlas agricole réactualisé

Le Service régional de l'information statistique et économique (Srise) a réalisé un atlas de l'agriculture et de la forêt qui prend en compte les données du recensement agricole de 2020. Il était présenté le 26 septembre à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), à Dijon.



Marie-Jeanne Fotré-Muller, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), a présenté la nouvelle édition de l'atlas à Dijon le 26 septembre, en compagnie des analystes du Service régional de l'information statistique et économique (Srise).

C'est une mine d'informations : l'atlas de l'agriculture et de la forêt, présenté le 26 septembre dans les locaux de la Draaf Bourgogne-Franche-Comté (BFC), à Dijon, concentre une multitude d'éléments et de données statistiques. Il ne s'agit que de la seconde édition. La première datait de 2016 mais, entretemps, est intervenu le recensement agricole de 2020. L'apport de données réactualisées constitué par cette opération, qui intervient tous les dix ans, a permis de repositionner l'atlas, en prenant en compte des éléments beaucoup plus proches de la réalité actuelle. Il est vrai qu'en dix ans, le paysage agricole et forestier de BFC a beaucoup évolué et l'atlas est un outil de mesure précis pour en prendre conscience. Le document a été élaboré par le Service régional de l'information statistique et économique (Srise).

Éclairer les décisions

Il est découpé en dix chapitres et aborde, au total, 63 thématiques aussi diverses que la Surface agricole utile (SAU) des exploitations régionales, les productions bovines, les AOP viticoles, l'irrigation ou la récolte de bois et le sciage, en passant par l'enseignement agricole ou les productions de fourrage… Le grand intérêt de ce document synthétique est qu'il s'inscrit dans un contexte de défis inédits, entre l'adaptation au changement climatique, le renouvellement des générations, la transition énergétique ou la souveraineté alimentaire. Autant de notions qui se sont rapidement imposées dans le débat depuis relativement peu de temps. L'atlas se pose également comme un moyen d'éclairer et d'aider à la décision pour celles et ceux (agriculteurs, forestiers, organisations professionnelles ou syndicales, institutions, administrations…) qui œuvrent au service de l'agriculture et de la forêt dans notre région. La présentation à Dijon, en présence de Marie-Jeanne Fotré-Muller, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf BFC), de Florent Viprey, chef du Srise, et de Lionel Malègue et Eric Seguin, du pôle Études-Valorisations Information du Srise permettait de prendre connaissance de quelques éléments phares, qui sont autant de jalons de l'agriculture et du secteur forestier régionaux. Nous aurons l'occasion de revenir régulièrement et plus en détail, dans nos colonnes, sur certaines des thématiques abordées. Pour autant, découvrir cette nouvelle édition de l'atlas permet de se mettre en tête quelques éléments structurants : ainsi, il faut savoir que si l'on conjugue les surfaces agricoles et forestières de BFC, on arrive à 90 % de la surface totale de notre région. Ces activités représentent par ailleurs 4,1 % de la valeur ajoutée régionale (c'est 1,8 % sur le plan national), et 4,6 % de l'emploi (2,5 % sur le plan national). L'édition 2023 de l'atlas révèle également que le nombre d'exploitations agricoles en BFC a baissé, entre 2010 et 2020, de 21 % ! *« Ce sont surtout des petites exploitations qui disparaissent,* précise Eric Seguin, *celles de taille moyenne et grande représentent presque 60 % des exploitations régionales ».* La SAU totale de la région ne varie pas en dix ans, la disparition de certaines fermes étant compensée par la reprise des terres par de plus grandes. On ne constate donc quasiment pas de déprise agricole.

Question d'attractivité

L'atlas révèle aussi une hausse du nombre d'exploitations en bio (+8 % en 10 ans). Une évolution à observer de près à la lumière de la crise actuelle traversée par ce secteur, et qui n'était pas encore une réalité au moment du recensement de 2020. Autre fait saillant détaillé par l'atlas : le recul de la filière élevage, de manière globale. *« Il n'est pas uniquement dû à des raisons économiques,* poursuit l'analyste de la Srise. *Il y a aussi de vrais facteurs liés à la charge de travail qui entrent en jeu et qui impactent l'attractivité de ces métiers. Cela se traduit, par exemple, par une vraie inquiétude sur le lait de plaine : des exploitations économiquement viables, mais dont la charge de travail apparaît comme très lourde ne sont pas reprises… »* Par ailleurs, en bovins allaitants, les données collectées révèlent une baisse de 24 % du nombre d'exploitations en dix ans et une disparition de 10 % du cheptel. Structuration de l'emploi agricole, pyramide des âges des exploitants, niveau de formation ou encore nombre de diplômés de l'enseignement agricole figurent dans ce large ensemble. Il y a, avec cet atlas, une somme précieuse qui, peut être plus que jamais en regard des défis qui se posent aujourd'hui, pourra servir de boussole dans l'indispensable travail d'adaptation qui est déjà à l'œuvre dans une grande région agricole telle que la nôtre.

Berty Robert

Pour consulter l'atlas en ligne : https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/atlas-bourgogne-franche-comte-2023-a2929.html



// PRÉDATION LUPINE

58

« J'en ai ras le bol ! »

Le 30 août, Florian Guy (installé à Biches) a fait la macabre découverte de trois de ses brebis massacrées. Après intervention des services concernés, la prédation lupine n'est pas exclue.



Les croix rouges représentent les endroits approximatifs où Florian Guy a retrouvé ses animaux.

« On nous indemnise, mais l'argent je m'en fous ! » martèle Florian Guy, installé à Biches, suite à la découverte de trois de ses brebis *« massacrées »* le 30 août dans la commune de Brinay. Si les conclusions de l'OFB n'excluent pas la responsabilité du loup dans cette attaque, selon Florian Guy, il n'en reste pas moins que cette situation est inacceptable.

« Nous avons de plus en plus de pressions qu'elles soient sociétales ou administratives. Et, s'ajoute à cela la présence du loup, que nous n'avons pas demandé ! Je suis persuadé que cet élément sera, pour nombre d'éleveurs, la goutte d'eau pour tout bazarder. Une fois qu'il n'y aura plus personne pour élever des animaux dans la Nièvre voire en France, et qu'il n'y aura plus rien à bouffer, il sera peut-être temps pour les instances publiques de prendre leurs responsabilités ! En attendant, moi j'en ai ras le bol que personne ne nous dise rien sur la présence de cette prédation ».

Chemin de croix

Excédé, il raconte sa découverte du 30 août : *« comme tous les matins j'ai fait mon tour pour voir mes animaux. Et là, je trouve une brebis la trachée arrachée, puis une autre la gorge tranchée et les cervicales écrasées, et une dernière avec la mâchoire broyée. Je peux vous assurer qu'on ne fait pas ce métier pour voir ses bêtes dans cet état ».*

Après avoir constaté cela, il prend son téléphone et un long chemin de croix commence : *« j'ai appelé la gendarmerie pour déclarer le sinistre – ils ont été réactifs et sont venus directement. Puis, ne connaissant pas trop la marche à suivre dans ces cas-là, j'ai contacté les administrations d'usage… personne n'a su me renseigner… Et, pire, on m'a transféré pour certains sur des serveurs vocaux ! ».* Après une à deux heures à chercher un contact, il est rappelé par la DDT, pour lui transmettre les coordonnées des agents de l'OFB affectés à son secteur : *« Je remercie l'agent de la DDT que j'ai eu au téléphone et qui a pu me donner des informations ».* Après un rappel de l'OFB, les agents arrivent pour constater les dégâts en fin de matinée : *« Il faisait déjà chaud et le tableau n'était pas réjouissant ».*

Sous silence ?

Pour lui, cette journée est le témoin d'une situation particulière dans le département : *« On dirait qu'il ne faut pas parler du loup ou de sa présence dans nos campagnes. Mais, c'est une réalité ! Il semble qu'il n'y ait aucune volonté des institutions représentantes de l'autorité pour nous tenir au courant des attaques à proximité. Comme s'il fallait passer sous silence tout cela ; à un moment ça commence à se voir et se savoir. Je crois que si l'État ne se positionne pas ou ne nous fournit pas des moyens de protection dignes de ce nom, certains régleront le problème à leur manière. Car qu'on se le dise, ce n'est pas des clôtures d'un mètre qui peuvent nous prémunir efficacement contre des attaques. Les chiens de protection peuvent être une solution mais qui peut avoir des conséquences désastreuses pour les éleveurs si le chien ne vient qu'à croquer un pêcheur ou un promeneur… J'ai sincèrement le sentiment que l'on veut acheter notre silence avec des indemnisations. Sauf qu'au-delà des brebis massacrées, je rappelle tout de même que ces attaques engendrent du stress pour les animaux survivants. Pour ma part, mon cheptel présent durant l'événement est complètement perdu depuis 10 jours. Les brebis se jettent dans les clôtures au moindre bruit, elles deviennent folles, je n'ai jamais vu ça. Ces comportements m'inquiètent également pour la suite puisqu'elles sont en pleine période de reproduction et qu'il est possible que cela ait des conséquences sur les naissances, ce qui serait catastrophique ! ».*

Il conclut : *« Avoir une communication claire en cas d'attaque permettrait de mettre en place un tissu de surveillance dans ces secteurs afin de prémunir les autres éleveurs de ce problème. L'État et toutes ses succursales doivent agir efficacement car il y en a assez ! ».*

La procédure en cas d'attaque de grand canidé dans la Nièvre est détaillée sur le site de la préfecture : https://www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Faune-sauvage/Loup/En-cas-d-attaque-de-grand-canide

Chloé Monget

En cours

Pour rappel, le plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage 2024-2029 a été présenté le 18 septembre aux membres du Groupe National Loup, par Fabienne Buccio, préfète coordonnatrice de ce plan. Dans un communiqué (1), il est indiqué que l'estimation provisoire de la population lupine 2023 est établie à 1 104 individus et que de ce fait : *« il peut être considéré que les quatre premiers plans ont permis d'atteindre le seuil démographique de sauvetage de l'espèce depuis son retour naturel dans les années 1990. Le cinquième plan d'actions aura ainsi pour objectif principal de renforcer l'action engagée pour l'équilibrer entre la préservation du loup et la protection des activités d'élevage et du pastoralisme. Il entrera en vigueur le 1er janvier 2024, à l'issue de la phase de consultation ».*

(1) https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-national-d-actions-pna-2024-2029-sur-le-a24378.html

// SYNDICALISME

58

MHE, un épisode sanitaire à gérer

Suite à la détection de cas de maladie hémorragique épizootique (MHE) à la frontière espagnole, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, prône la prudence sans précipitation.

Mi-septembre, le ministère de l'Agriculture confirmait la détection de cas de maladie hémorragique épizootique MHE dans trois élevages des Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées. Suite à cela, des dispositions ont été prises dans une zone de 150 km autour de ces foyers. La situation avec les pays importateurs évoluant rapidement, Emmanuel Bernard a souhaité rappeler qu'il ne fallait pas être terrifié par ce contexte.



Situation mouvante

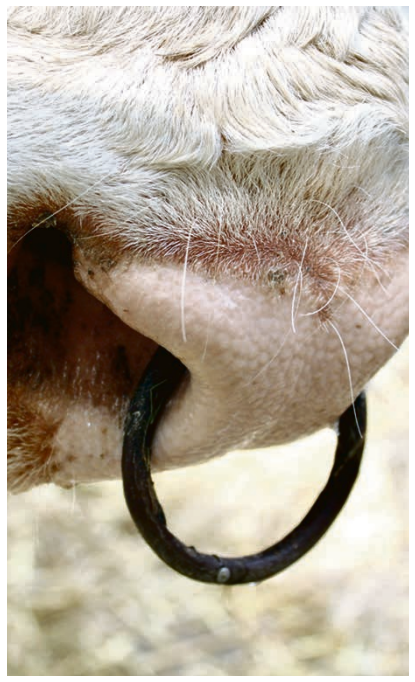
« Des discussions sont en cours entre les pays de l'Union Européenne et les pays tiers, notamment pour ne pas stopper les mouvements d'animaux (1). Cette situation réglementaire évoluant à vitesse grand V, il est nécessaire de se tenir informé au jour le jour de la situation et de bien faire attention aux dates des publications diverses et variées ». Plus précisément, il pointe des échanges en cours entre la France, l'Italie et l'Espagne pour les déplacements d'animaux avant de marteler : *« rien n'est bloqué pour le moment donc, même s'il faut rester vigilant, il ne faut pas se mettre une pression inutile ».* Il complète : *« la majorité du territoire français n'est pas touchée, de même que notre grand bassin de bovins allaitants. Il ne faut donc pas céder à la panique d'autant plus que les retours des cours de marchés semblent se maintenir ».*

Enfin, dans un communiqué, la Fédération nationale bovine insiste : *« Dans la configuration d'un marché avec une offre réduite et une demande ferme au plan national et européen, tant en bovins maigres que finis, cette situation spécifique liée à la MHE ne peut en aucun cas affecter les prix payés aux éleveurs ».* Emmanuel Bernard conclut : *« Cette situation montre une nouvelle fois que lorsque l'on est producteur d'animaux maigres ou de reproducteurs, le sanitaire est d'une importance capitale pour la valorisation des produits ».*

Chloé Monget

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter la FDSEA 58 : 03 86 93 40 92.

(1) au 26 septembre.

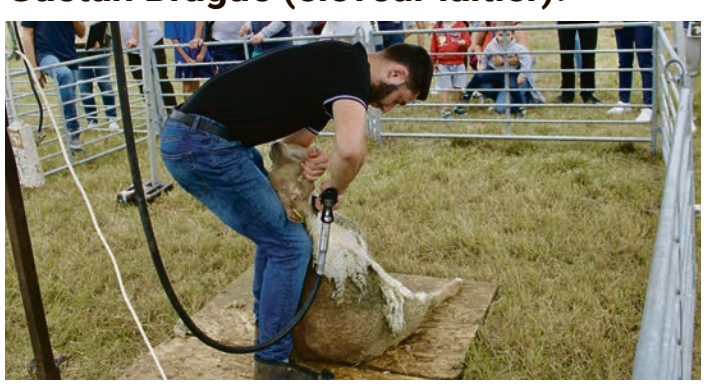


Pour rappel, dans un arrêté du 24 septembre, des dérogations de déplacements sont prises pour ce secteur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048100052

// UN SAMEDI À LA FERME

58 Encore un succès

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait la 2e édition d'un « Samedi à la ferme », le 16 septembre, à Urzy chez Gaëtan Brague (éleveur laitier).



Des démonstrations de tonte ont eu lieu durant la rencontre.



Des démonstrations de chiens de troupeaux ont eu lieu, dont Umaya, jeune Border Collie s'essayant pour la première fois à l'exercice.



Un « Samedi à la ferme » a réuni près de 3000 visiteurs à Urzy.



Un marché de producteurs locaux complétait l'événement, en sus des ateliers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et des animations diverses.

Afin de promouvoir les métiers et d'expliquer les pratiques agricoles, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait son 2e « Samedi à la ferme ». Après la première édition qui s'était déroulée en 2021 à la Ferme Cadiot à Gimouille (voir TDB n° 1649), c'est à Urzy que le rendez-vous était donné cette année. Au total, environ 3 000 visiteurs se sont pressés dans l'exploitation de Gaëtan Brague qui accueillait la rencontre.

Ouvrir ses portes

Pour lui, cet événement s'apparente à une *« aventure »* qui *« peut faire peur au début »*. En effet, Gaëtan Brague évoque : *« il est toujours un peu difficile d'ouvrir ses portes au public, surtout quand il vient en nombre, car il y a un enjeu sanitaire pour nos animaux et un enjeu de sécurité que ce soit pour nos vaches et pour les visiteurs. J'avais aussi un peu peur du regard que pouvaient porter ces derniers sur mon exploitation que j'essaye, tous les jours, de tenir au mieux en l'axant sur le bien-être de mes animaux au maximum. En plus, je suis quelqu'un qui travaille dans l'ombre et là c'est raté pour rester discret ! »*. Pour surmonter ces appréhensions, Gaëtan souligne : *« l'accompagnement fait par la Chambre d'agriculture de la Nièvre : les conseillers et tous les acteurs de l'organisation ont su répondre à mes questions et m'apporter leur expertise puisqu'ils avaient déjà réalisé un événement du même type il y a deux ans. Le succès de celui-ci a fini de me convaincre pour tenter l'expérience »*. Durant la journée, Gaëtan Brague insiste : *« je suis ravi que tous les visiteurs puissent découvrir ce qu'est véritablement une ferme laitière et les actions précises que porte « C'est qui le patron ? » (voir TDB n° 1710). Nous pouvons ainsi détailler toutes nos problématiques et notre rémunération ; éléments souvent peu connus du grand public, le tout en passant, manifestement, un bon moment avec les diverses activités proposées »*.

Vision d'ensemble

Ainsi, outre le marché de producteurs locaux, les visiteurs ont pu découvrir d'autres ateliers dédiés aux diverses facettes de l'agriculture : la conduite de chien de troupeaux, des démonstrations de tonte, le matériel, les pratiques maraîchères ou celles des grandes cultures, ou les ateliers pour réaliser un bilan carbone. Parmi les visiteurs certains étaient venus à titre professionnel afin de prendre quelques renseignements, à l'image d'Agnès Aït, 37 ans : *« je suis en reconversion professionnelle et commence à m'installer en élevage ovin et maraîchage. Je pense que c'est un bon moment pour récolter quelques contacts et avoir des informations sur le futur labo de transformation. La Fermille, qui va s'ouvrir d'ici peu à Saint-Benin-d'Azy, avec qui je serai peut-être amenée à travailler »*. Accompagnée par sa famille (Olivier, 37 ans, Evan, 6 ans, et Camille 3,5 ans), elle rajoute : *« en plus c'est l'occasion de passer un moment privilégié avec nos enfants et pour eux d'approcher des animaux ou du matériel qu'ils ne connaissent pas ; tout le monde est gagnant ! »*. Cette 2e édition a donc encore une fois été couronnée de succès, avec la participation massive du public, à la plus grande satisfaction de Benoît Mathé, organisateur membre du bureau de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. La rencontre s'est clôturée par un repas-concert en partenariat avec l'association *« Tous ensemble dans le même bateau »*.

Chloé Monget

Rappels nécessaires

Afin d'attirer un peu plus de monde, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), la FDSEA 58 et certains partenaires, dont le Crédit Agricole et Axéréal, étaient présents le 15 septembre durant le marché Place de la Résistance à Nevers afin de rappeler au public la tenue de la seconde édition d'un *« Samedi à la ferme »*, le lendemain à Urzy.

Didier Ramet, président de la CA 58, rappelle : *« Pour la première édition d'un « Samedi à la ferme », nous avions été surpris de l'affluence importante que cela avait générée. Et face aux demandes du public de refaire ce genre de rencontre, nous avons sauté sur cette opportunité. Ainsi, nous avons opté pour une exploitation laitière à Urzy. Pour nous, cela permet de faire découvrir un modèle peu commun dans la Nièvre, tout en rappelant les autres métiers qui peuvent graviter autour, et en élargissant aux autres systèmes (maraîcher, grande culture, élevage viande, etc.). Il faut donner de la visibilité à nos professions pour pouvoir attirer de nouvelles personnes tout en recadrant ce qu'est véritablement l'agriculture nivernaise, au-delà des préjugés »*. De son côté, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, souligne *« il faut montrer l'agriculture de demain en la repositionnant dans les exploitations agricoles nivernaises d'aujourd'hui, car elles sont déjà engagées dans bon nombre de projets novateurs (agrivoltaïsme, pratiques raisonnées, etc.). De plus, il faut souligner le rôle central de ce secteur dans l'économie nivernaise qui s'étend dans de nombreux métiers en amont et aval des exploitations. Pour citer quelques exemples, je pense notamment aux vétérinaires ou encore au personnel des organismes de conseils (ingénieurs, comptables, etc.)… Le monde agricole est diversifié que ce soit dans ses pratiques ou ses métiers et il est nécessaire de mettre tout ceci en avant via des journées de communication spécifique à l'image de ce que la Chambre d'agriculture propose avec un « Samedi à la ferme » pour offrir une certaine attractivité pour ces professions auprès d'un public qui ne les connaît pas forcément »*. Pour les partenaires, leur présence était primordiale que ce soit le 15 septembre ou le 16 septembre. Joëlle Robert, vice-présidente de la caisse régionale du Crédit Agricole, insiste : *« Nous accompagnons le monde agricole depuis plus d'un siècle, et pour répondre aux besoins de l'agriculture, le Crédit Agricole compte sur la Nièvre près de 400 collaborateurs, 37 agences réparties en 10 centres d'affaires. Nous entretenons donc des relations étroites économiques et sociales. Au-delà d'un accompagnement quotidien, nous sommes engagés dans le défi des transitions énergétiques avec la création d'une filière ENR (Énergies Renouvelables). Depuis le début de l'année sur la Nièvre, l'investissement dans les ENR sur bâtiments agricoles dépasse les 13,5 millions. Le renouvellement des générations est un autre enjeu de notre projet sociétal, nos conseillers experts-agri agissent sur les sujets de transmissions-développement-installations. (55 installations JA à fin août). L'innovation est un des leviers d'attractivité du métier. La ferme de demain s'écrit aujourd'hui »*.



// MÉTHANISATION

21

L'énergie « verte », noir sur blanc

En ouvrant ses portes au grand public de manière inédite, à l'occasion des journées nationales du biogaz, l'EARL des Chavanas, à Brazey-en-Plaine, a pu expliquer dans les moindres détails le fonctionnement de son méthaniseur.



Toute la journée, les groupes de visiteurs ont pu découvrir et comprendre, grâce aux explications de Jean-Michel Fèvre, le fonctionnement d'un méthaniseur.

La méthanisation agricole, on en parle beaucoup sans trop savoir de quoi il retourne. Pas étonnant, dès lors, que la journée porte-ouverte du 17 septembre à l'EARL des Chavanas, à Brazey-en-Plaine, à l'occasion des Journées nationales du biogaz organisées par l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France, ait fait le plein. Les méthaniseurs ont pris un autre relief depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine qui nous a fait prendre conscience de nos fragilités en matière d'approvisionnement en gaz. Le 17 septembre, les petits groupes de visiteurs se sont donc succédé sur le site de l'exploitation, guidés par l'un des associés, Jean-Michel Fèvre, dans une ambiance conviviale avec un marché de producteurs agricoles locaux.

De la pédagogie

En matière de méthanisation, il faut de la pédagogie avant tout car le sujet est complexe. Les organisateurs avaient bien fait les choses : les visiteurs découvraient dès leur arrivée les différentes composantes utilisées pour produire ce gaz « vert » et leur potentiel énergétique. C'est en 2012 que l'exploitation agricole a commencé à réfléchir à la méthanisation. À l'époque, elle épandait dans les champs des déchets issus d'une malterie et a considéré qu'elle pouvait les valoriser différemment. *« De plus,* reconnaît Jean-Michel Fèvre, *ce type d'épandage était vraiment très malodorant et entraînait des nuisances pour les riverains »*. La méthanisation permettait de résoudre ce problème de nuisance et offrait la possibilité de produire de la chaleur dont la malterie avait besoin (voir encadré). L'injection de gaz a commencé en 2014, pour une puissance de 250 kW et, en 2018, la méthanisation a été agrandie afin de doubler cette production. Les visiteurs ont appris à cette occasion que la méthanisation résulte d'une décomposition de matière organique, principalement végétale, mais il peut également y avoir des produits d'origine animale (déchets alimentaires provenant de cantines). Ces derniers sont traités dans un appareil qui les soumet, pendant deux heures, à une température de 70°, afin d'éliminer les pathogènes. En se décomposant, la matière organique fabrique du méthane (CH_4) qui est utilisé pour faire fonctionner un moteur qui, lui-même, entraîne une génératrice pour fabriquer de l'électricité revendue à une filiale d'EDF.

Comme une panse de vache

Pour illustrer son propos auprès du public, Jean-Michel Fèvre a comparé son méthaniseur à une panse de vache dans laquelle se produit une fermentation. *« Tous les jours,* précisait-il, *nous amenons environ 30 tonnes d'aliments solides à notre méthaniseur : des fumiers de bovins, de l'ensilage de seigle, de sorgho ou de maïs, des radicelles de malterie, des poussières de céréales… Il y a aussi des boues de malterie »*. En parallèle, il y a aussi du liquide : lisier d'élevages, eaux grasses que les restaurants ont l'obligation de trier et de faire collecter. Le méthaniseur de Brazey en récupère entre 40 et 50 tonnes chaque semaine. Le site utilise également les « eaux blanches » des fromageries Bel de Lons-le-Saunier et Dole, dans le Jura, des jus de fruits impropres à la vente de l'usine Pampryl à Nuits-Saint-Georges, des eaux de nettoyage de moutarde… Autant de déchets qui trouvent dans le méthaniseur un débouché utile. La décomposition, par des bactéries, de toute cette matière organique (à 55 % d'origine agricole) réclame un cycle de 120 jours et une température de 40 °. Le méthaniseur de Brazey produit ainsi 500 kW par jour. Le gaz produit est collecté dans les dômes qui surmontent les méthaniseurs. La production annuelle du méthaniseur représente environ 80 % de la consommation électrique de Brazey-en-Plaine (hors chauffage) qui compte près de 2 500 habitants.

Berty Robert



Dans les entrailles de la production du biogaz...



À l'entrée du site, les visiteurs découvraient les matières qui servent à produire le biogaz et leur pouvoir énergétique.

Une chaleur bien valorisée

Le méthaniseur de Brazey-en-Plaine produit également de la chaleur qui est valorisée de différentes manières. Elle sert, par exemple, à la malterie de Brazey. Le méthaniseur lui envoie, par le biais d'une canalisation, une eau à 80°qui permet à l'usine de chauffer son process de germination. Une autre partie de la chaleur produite est valorisée dans un bâtiment de stockage et séchage à l'air chaud situé sur le site de l'exploitation agricole. On y sèche des oignons, du maïs, du soja, du tournesol et même des feuilles de cassis (plus de 100 tonnes/an) qui servent à faire des infusions.



// VENDANGES

« On retrouve ce que l'on a pu connaître en 2018 »

Les vendanges approchent de la fin, voire sont déjà terminées pour certains, et les vignerons rencontrés restent unanimes : 2023 est une très belle année, exceptionnelle, dans le bon sens du terme.



Les vendanges se terminent dans l'Yonne.

Viticulteur à Quenne, Jean-Baptiste Thibaut a commencé sa récolte le 1er septembre, avec les crémants. Avant de poursuivre avec les vins tranquilles, le 9 septembre. Une vendange qu'il termine cette semaine. Et comme les autres avant lui, le viticulteur constate que le raisin est là. « *La plupart des vignerons feront les rendements, c'est le cas pour moi. Il y aura même aussi du VCI pour beaucoup* », assure-t-il. « *On a eu la chance d'avoir du beau temps pour la récolte. Il faut aussi préciser que l'état sanitaire des vignes était sain. Tous les voyants étaient au vert pour nous cette année* ». Alors, comme il le dit lui-même, « *dans l'ensemble du vignoble icaunais, la vendange est belle* ». Malgré toutefois quelques exceptions. « *Il y en a malheureusement toujours, notamment à cause du mildiou et de l'oïdium, mais globalement cela s'est bien passé pour tout le monde. Même si dans certains endroits, comme sur Chichée, il y a eu beaucoup de pluie et donc de la perte à cause du mildiou. Mais on est loin de ce que l'on peut voir dans le Bordelais par exemple, où les pertes sont importantes. L'Yonne s'en sort très bien* ».

La vigilance était de mise

Beaucoup étaient inquiets de la pourriture, ceci est désormais un lointain souvenir. « *Le beau temps était au rendez-vous ce qui fait que le botrytis (pourriture grise) n'a pas pu se développer et c'est tant mieux* », poursuit Jean-Baptiste Thibaut. Ce dernier l'assure : « *objectivement, je signe pour une année comme celle-ci tous les ans* », rit-il. « *On retrouve ce que l'on a pu connaître en 2018, qui était une année exceptionnelle, même si 2023 était un peu plus compliquée à cause de la pression des maladies. Il fallait être vigilant voire batailler contre ces maladies* ». Les vignerons ont donc le bonheur d'avoir une deuxième belle année consécutive, en sachant que cette année est encore meilleure que la précédente. « *Cela va faire du bien aux vignerons après 2021 qui, rappelons-le, a été très compliquée. Il fallait refaire du stock et ces deux bonnes années tombent à pic car on a vu une grosse inflation des prix du vin en Bourgogne. Certaines appellations commençaient à devenir inaccessibles au plus grand nombre, ce qui n'est pas l'objectif recherché. Le but des viticulteurs icaunais est de voir leurs vins être accessibles à tout le monde. Avec cette belle récolte, cela sera à nouveau le cas* ».

Christopher Levé

// GROUPAMA-JA

La charte « Terre d'avenir » renouvelée

La charte « Terre d'avenir » (anciennement charte JA) a été renouvelée pour les cinq prochaines années par Pascal Maupois, président de la fédération des caisses locales de l'Yonne de Groupama Paris Val de Loire, et Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne.

Groupama et les Jeunes agriculteurs de l'Yonne se sont donné rendez-vous pour renouveler, pour les cinq prochaines années, la charte « Terre d'avenir » (anciennement charte JA). Selon Pascal Maupois, président de la fédération des caisses locales de l'Yonne de Groupama Paris Val de Loire, « *Groupama étant l'assureur numéro 1 du monde agricole, on essaye d'avoir une offre qui puisse aider les jeunes agriculteurs* ». « *Grâce à cette charte, nous, jeunes agriculteurs, pouvons obtenir des avantages non négligeables* », se réjouit Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne.

Trois grands volets composent cette charte. « *Il y a l'aspect prévention, où l'on va faire des diagnostics sur des bâtiments par exemple ; l'aspect famille, avec des remises sur des risques privés et professionnels ; et l'aspect professionnel, avec des remises à hauteur de 150 % sur cinq ans à destination du jeune exploitant* », détaille Ludovic Damé, futur directeur Seine-et-Marne et Yonne de Groupama Paris Val de Loire. « *L'idée est que cette charte « Terre d'avenir » puisse permettre aux jeunes agriculteurs de se lancer plus facilement dans la vie professionnelle, et d'avoir de meilleures garanties grâce à un coup de pouce de Groupama* ».

Un soutien à ceux qui se lancent

Pour bénéficier de ces avantages, il est nécessaire d'être inscrit comme jeune agriculteur. Cette couverture s'étend jusqu'au quarantième anniversaire de l'exploitant. « *L'objectif est d'apporter un soutien aux jeunes, une aide à ceux qui se lancent et qui ont déjà beaucoup d'investissements sur le dos* », reprend Pascal Maupois. Car pour Ludovic Damé, « *le danger qu'il y aurait, s'il n'y avait ce coup de pouce, serait que le jeune décide de mal se couvrir, notamment au niveau de ses risques en tant que personne, car le budget assurantiel peut être cher. Cette charte lui permet alors de se couvrir sur tous les risques privés ou professionnels* ». Aussi, nouveauté de cette année, les avantages en faveur du jeune agriculteur sont encore plus nombreux. « *La caisse régionale Groupama Paris Val de Loire a souhaité mettre en place cette année cette nouvelle formule de la charte, pour l'ensemble des Jeunes agriculteurs, qui intègre de nouveaux avantages par rapport à ce que nous avions jusqu'alors* », affirme Ludovic Damé. Une belle action en faveur des jeunes.

Christopher Levé



Pascal Maupois (à gauche) président de la fédération des caisses locales de l'Yonne de Groupama Paris Val de Loire, et Charles Baracco, président des JA 89 (à droite), signant la charte « Terre d'avenir ».

JA 89



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21

Quand budget rime avec projets

Une bonne partie des financements publics du réseau consulaire agricole sont conditionnés au fait d'être lauréat sur des appels à projets ou des appels d'offres. C'est un véritable moteur en termes de créativité, mais cela se traduit aussi par un manque de visibilité à long terme sur l'avenir. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or compose avec ce contexte.



Franck Robine, le préfet de Côte-d'Or, était l'invité de cette session de Chambre organisée à la MFR de Pouilly-en-Auxois.

En présentant, au début de l'année, un budget en déficit de 583 000 euros, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se plaçait dans une situation inédite. François Depuydt, son directeur, le rappelait, alors qu'il présentait le budget rectificatif, le 22 septembre, en session de Chambre, à la MFR de Pouilly-en-Auxois. Ce budget rectificatif ramène le déficit prévu à 306 000 euros, preuve que personne n'est resté les bras croisés face à la perspective de début 2023. Mais cette situation traduit aussi le contexte avec lequel les Chambre d'agriculture doivent composer : les financements publics reposent en majorité sur des appels à projets ou des appels d'offres. *« La machine est enclenchée,* précisait François Depuydt, *et les réponses que nous apportons aux appels à projets profiteront aux exercices 2024 et 2025 »*. Il n'en reste pas moins que répondre à ces appels à projets ou appels d'offres émanant du Conseil régional, des agences de l'eau ou du national imposent une mobilisation des équipes pour constituer des dossiers qui tiennent la route, sans avoir l'assurance de décrocher les financements qui s'y rattachent. Il en découle un manque de visibilité à long terme pour le réseau consulaire et établir un plan de trésorerie prévisionnel dans ces conditions n'est pas chose aisée.

Le repli n'est pas une solution

Vincent Lavier, le président de la Chambre de Côte-d'Or, partage ce constat *« d'un pilotage et d'une gestion de plus en plus complexes. Je note néanmoins une amélioration par rapport à une situation initiale préoccupante »*. Pour François Depuydt, ce contexte ne doit surtout pas déboucher sur une attitude de repli : *« on ne doit pas s'installer dans une logique de « peau de chagrin » où les Chambre réduiraient leurs actions en raison de l'absence de réponses aux appels d'offres ou appels à projet… »* D'autant plus que cette évolution se conjugue avec celle des missions des Chambres ainsi que des augmentations de charges (assurances, frais de postes, coûts informatiques…) En hausse de 17 000 euros, les charges ont néanmoins été contenues et le budget rectificatif comprend toujours un total de 91 Équivalents temps plein (ETP). L'objectif affiché, pour février prochain, est de présenter un budget revenu à l'équilibre. Par ailleurs, les élus de la Chambre de Côte-d'Or ont adopté une délibération destinée à convaincre les services fiscaux de déplafonner et revaloriser le montant de la Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non-bâti (TATFNB) attribué au réseau des Chambres. *« C'est pour nous,* expliquait Vincent Lavier, *un levier pour récupérer des moyens car on nous demande aujourd'hui de rémunérer des gens en CDI pour travailler sur des appels d'offres ou des appels à projets sans garantie sur leur issue… »* Alors que les missions de service public des Chambres sont en augmentation, les agriculteurs vivent mal d'être mis à contribution, par le biais de cette taxe, pour les autres collectivités, sans en avoir un vrai retour pour eux. Il faut aussi garder à l'esprit que le taux de TATFNB en Côte-d'Or est l'un des plus faibles de France.

Bilan des productions

Présent lors de cette session, Franck Robine, le Préfet de Côte-d'Or, a précisé que le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, devait porter un amendement sur la TATFNB, dans le cadre de la préparation de la prochaine loi de finance. Au-delà de ces questions budgétaires, Vincent Lavier a retracé les grandes lignes de l'année agricole, insistant notamment sur de très grandes disparités : *« En productions végétales, les récoltes sont dans la moyenne mais avec des disparités rarement vues, plus du simple au double pour certains rendements. Les prix ont fortement chuté alors que les charges atteignent des niveaux inédits »*. La culture de moutarde a connu ses plus faibles rendements *« mais sur un périmètre de culture très élargi, ce qui signifie que des zones moins aptes à cette culture entrent en ligne de compte »*. Le cassis affiche une récolte correcte mais non dénuée, là aussi, de grandes disparités. Du côté de la viticulture on est sur une deuxième très bonne récolte consécutive. Concernant les productions animales, 2023 est une belle année en fourrage, avec des stocks qui ont dû être utilisés partiellement en été. Les cours sont élevés chez les broutards et on note une dynamique positive des cours en ovins. C'est moins le cas pour le lait. Enfin, sur le bio, Vincent Lavier déplore la fragilité croissante d'un secteur confronté à une hausse de l'offre, avec l'arrivée sur le marché des produits liés aux conversions d'il y a 3 ou 4 ans, alors que la demande s'est rétractée. Le président de la Chambre a également insisté sur le problème toujours pas réglé des traitements de dossiers liés au PSN, avec des retards dus au transfert de leur gestion de l'État à la Région. Sur ce point, Franck Robine a rappelé que les services de l'État prêtent main-forte au Conseil régional : *« nous avons récupéré 211 dossiers sur 600 non traités. Nous avons aussi repris tous les dossiers PCAE. À ce jour, un quart des dossiers ont fait l'objet d'un paiement »*.

Berty Robert



EXPRESS KR
RÉVISEZ VOS CLASSIQUES !
- Rampe de semis typée TCS
- TurboDisc III avec pression jusqu`à 120 kg
- Double cuve préssurisée de 2 000 litres
- Disponible en 3/3,5/4 m fixe et repliable avec trémie frontale HORSCH Partner FT.

HORSCH.COM

HORSCH, présent au SOMMET

BOUCHERON SAS
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy-les-Forges 03 86 33 11 24

CENTRAGRI
Maizières 03 86 69 15 90

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SAS
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St Hilaire-en-Morvan 03 86 76 16 87

NODIMAT GRANDAY
Chatillon-sur-Seine 03 80 91 52 21
Longeault 03 80 48 91 60
Beaune 03 80 22 28 53

Interventions

La session de Chambre du 22 septembre a donné lieu à plusieurs interventions :

- **Pascal Martens (GDS de Côte-d'Or) :** *« Nous avons l'impression que les moyens attribués à la DDPP sont en train de fondre parce qu'on considère qu'on a plus assez de foyers de tuberculose. Mais si on baisse ces moyens, on risque une hausse des problèmes. Il faut faire un courrier au Préfet pour faire remonter une protestation face à la baisse des effectifs à la DDPP »*.
- **Christophe Léchenault :** *« concernant la prédation liée au loup, les barèmes d'indemnisation, basé sur des chiffres de 2019, ne sont plus adaptés. La réponse de la DDT sur ce point est incompréhensible et inacceptable »*. **Le Préfet Franck Robine a répondu qu'il se tenait prêt à accueillir les représentants des éleveurs pour en discuter.**
- **Jean-Luc Chevalier (président du GDS 21) :** *« Face à la tuberculose, nous faisons le constat que des éleveurs ne respectent pas les règles ou les protocoles. Tout le travail que l'on fait, c'est pour le collectif, pour que la France ne perde pas son statut indemne de cette maladie. L'administration doit agir auprès des gens qui ne font pas le travail. Il y a aussi le problème de lenteur des paiements de l'État pour des exploitations qui ont dû procéder à des abattages. Il faut trouver des leviers de court terme »*.

// ELVEA 21-89

La réalité des prix de revient tempère la bonne tenue des cours

Le milieu agricole le dit depuis plusieurs mois mais la dernière assemblée générale d'Elvea 21-89 l'a démontré de manière chiffrée : si les cours de la viande bovine ont connu en 2022 de belles progressions, la hausse parallèle des prix de revient douche un peu l'enthousiasme.

Lors de son assemblée générale, organisée à Nan-sous-Thil le 14 septembre, l'organisation de producteurs Elvea 21-89 (qui rassemble 189 élevages bovins, très majoritairement sur la Côte-d'Or mais également sur l'Yonne, ainsi que 24 acheteurs), a présenté une étude économique intéressante. Elle a été réalisée en comparant les prix de revient calculés par l'Institut de l'élevage (Idele) et les prix de vente pratiqués en ferme chez les adhérents d'Elvea. Ses résultats (voir encadré) révèlent que, malgré l'augmentation des prix de vente des animaux, les prix de revient ne sont pas encore atteints : il manque, en moyenne 20 %. François Deroye, président d'Elvea 21-89, en concluait que *« s'il y a bien un rattrapage qui s'est effectué, on est loin d'une situation idéale et la décapitalisation se poursuit »*. Le fait est que l'on constate une baisse régulière du nombre de vaches allaitantes y compris en Côte-d'Or : entre 2019 et 2023, le cheptel est passé de 73 015 vaches à 68 823. En parallèle, entre 2012 et 2023, le nombre de naissances de veaux viande a baissé de plus de 8 %.

Inquiétude sur les importations

Dans son rapport moral, François Deroye a redit la préoccupation générale face au manque d'eau et l'importance, pour les élevages, de progresser sur l'autonomie alimentaire. La décapitalisation et la hausse des charges lui font craindre une hausse des importations de viande : *« À ce jour,* insistait-il, *le prix des animaux n'est toujours pas satisfaisant. On peut craindre que se répète le schéma observé pour le mouton avec 50 % de la viande consommée en France, importée. On nous parle de souveraineté alimentaire mais on a l'impression que nos politiques ne se rendent pas compte de la situation ». « Avec une telle tendance,* remarquait un participant dans la salle, *on peut sérieusement se demander où en sera l'élevage allaitant dans le Morvan, dans vingt ans… »* Il n'en reste pas moins qu'en 2022, globalement, les prix se sont bien comportés, dans toutes les catégories :

- en broutards charolais, le prix moyen a été de 1 270 euros (991 euros en 2021),
- en laitonnes charolaises, là aussi, la hausse a été constante avec un prix moyen de 1 017 euros (870 euros en 2021),
- en vaches maigres charolaises, prix moyen de 1 670 euros (1 449 euros en 2021),
- en taurillons gras charolais, un prix moyen/kg de 4,99 euros (3,87 en 2021),
- en génisses grasses charolaises, un prix moyen/kg de 5,19 euros (4,39 en 2021),
- en vaches grasses charolaises, un prix moyen de 4,83 euros/kg (3,90 en 2021),
- en taureaux gras charolais, un prix moyen de 4,26 euros/kg (3,05 en 2021).

Pour conclure, les cotisations à Elvea 21-89 vont augmenter. Elles n'avaient pas bougé depuis 2016. Cette augmentation se traduit par une hausse du forfait qui passe de 80 à 85 euros, accompagnée d'une hausse de 20 centimes de la part, à la vache, pour chaque tranche (pour les naisseurs : jusqu'à 60 vaches, 1,20 euro / vache vêlée. De la 61e à la 100e : 80 centimes. À partir de la 101e : 60 centimes. Pour les engraisseurs : jusqu'à 60 achats, 40 centimes / achat. Du 61e au 100e : 30 centimes. Du 101e au 150e : 20 centimes).

Berty Robert



À Nan-sous-Thil, lors de l'assemblée générale du 14 septembre.

Jusqu'à 40 % de différence !

Dans l'étude comparative menée par Elvea 21-89, entre prix de revient calculé par l'Idele et prix de vente dans les fermes des adhérents, trois catégories d'animaux sont représentées : les vaches, les génisses et les broutards avec, pour chacune, une analyse comparative par semestre, entre juin 2020 et décembre 2022.

- Pour les vaches, l'écart entre prix de revient et prix de vente est monté jusqu'à 32 % au 2e semestre 2021 : prix de revient 5,34 euros / prix de vente moyen au kg 4,06 (soit une différence de 1,28 euro). Au 2e semestre 2022, l'écart était encore de 19 % (6,12 euros / 5,15 euros) soit une différence de 97 centimes.
- Pour les génisses, l'écart entre prix de revient et prix de vente est monté jusqu'à 30 % au 1er et au 2e semestre 2021 : prix de revient au 1er semestre de 5,58 euros / prix de vente moyen au kg de 4,30 euros (différence de 1,28 euro), puis, au 2e semestre, prix de revient de 5,84 euros / pris de vente 4,49 euros (différence de 1,35 euro). Au 2e semestre 2022, l'écart était encore de 23 % (6,69 euros / 5,44 euros soit une différence de 1,25 euro).
- Pour les broutards, l'écart entre prix de revient et prix de vente est monté jusqu'à 40 % au 1er semestre 2021 : prix de revient 3,38 euros / prix de vente moyen au kg 2,42 euros (soit une différence de 96 centimes). Au 2e semestre 2022, l'écart était encore de 21 % (4,05 euros / 3,34 euros soit une différence de 71 centimes).



ÉLEVAGE

// FOIRE-CONCOURS DE MOULINS-ENGILBERT

58 Quelques changements

Cette année, la foire d'automne de Moulins-Engilbert aura lieu samedi 21 octobre au champ de foire de la ville. Mais, la date n'est pas le seul élément à changer.



La foire-concours d'automne de Moulins-Engilbert est modifiée par rapport aux éditions précédentes.

La traditionnelle foire-concours d'automne de Moulins-Engilbert dédiée aux veaux reproducteurs Charolais aura lieu le 21 octobre à partir de 10 heures au champ de foires de la ville. Gilles Trinquet, président du comité des foires, stipule : *« nous avons avancé la date afin de nous démarquer un peu. Nous avons aussi opté pour un samedi afin d'attirer un public plus large »* avant d'ajouter : *« d'autres ajustements ont été actés »*.

Supplémentaire

En parallèle de la foire-concours dédiée aux veaux Charolais inscrits ou non (nés du 15 août au printemps – selon apports), des animaux de race Limousine seront exposés. Gilles Trinquet détaille : *« la qualité des animaux proposée durant les foires ou les ventes à Moulins-Engilbert (notamment au marché au cadran), n'est plus à prouver et nous espérons que ce rendez-vous, un peu modifié, permettra de maintenir cette tradition et d'aller plus loin »*. Pour lui, *« il est important de conserver les foires locales de ce genre - d'autant plus dans un lieu mythique tel que le champ de foires - afin de continuer à faire vivre économiquement les campagnes et les élevages tout en proposant un lien social qui peut parfois se perdre »*. Ainsi, pour travailler ce tissage des relations humaines, il rappelle *« auparavant la foire était contenue dans la matinée, et, pour cette année, elle dura toute la journée »*.

Se retrouver

Ainsi, après la remise des prix de sections le matin, les apporteurs et acheteurs sont conviés à un repas le midi (15 euros – sans réservation). Puis, une fois le partage du pain effectué, la remise des récompenses se poursuivra par *« le super prix d'honneur, le prix d'ensemble, le trophée viande et le prix de la ville »*. En sus, des exposants présenteront des outils de concours, du matériel de contention ou encore des minéraux. Le service de remplacement de la Nièvre sera également présent pour détailler ses prestations. Gilles Trinquet conclut : *« Nous espérons que cette relance sera dynamique et que le public ainsi que les professionnels répondront à l'appel. De plus, comme cette nouvelle formule est une première pour nous, nous attendons les retours des participants pour ajuster les prochaines éditions aux attentes de chacun, dans la mesure de nos moyens »*. Enfin, le prix des inscriptions est fixé à 8 euros par animal, et elles doivent se faire obligatoirement avant le 7 octobre. Les animaux doivent être indemnes IBR et BVD – ces justificatifs sanitaires sont obligatoires pour leur participation à la foire-concours ou l'exposition.

Chloé Monget

Renseignements et inscriptions auprès de Gilles Trinquet : 06 84 04 06 89.

SEMOIRS PNEUMATIQUES PORTÉS

AGUIRRE

> Le seul constructeur qui vous propose quatre trémies (quatre distributions) sur ce type de semoir ; capacité totale jusqu'à 4000 L.

PRÉSENT AU SOMMET DE L'ÉLEVAGE



> Inter-rangs possibles : 12,5 cm | 14,5 cm | 16 cm | 19 cm.

> Dents fines 12 mm, résistance de 160 kg par dent .

- Semoir pneumatique de grand rendement (Vitesse de travail élevée)
- Largeur de travail de 4 à 9 m.
- Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve
- Double parallélogramme
- Roues de jauge avant et arrière
- **Exclusivité AGUIRRE**, cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée.
- Électro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par G.P.S.

31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38

Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agent : Agritech

BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Agent : BSA Cussy-les Forges
03 86 75 63 22

OUANNE AGRI
Ouanne
03 86 47 65 87

// SIMMENTAL FRANÇAISE

21 Un sacré numéro

Plusieurs élevages côte-d'oriens étaient au Space, à Rennes, pour participer au concours européen de la race Simmental. Les résultats obtenus lors de cet événement qui a réuni 45 vaches de France, d'Autriche et d'Allemagne sont tout simplement excellents. Le championnat adulte et le titre de grande championne ont été remportés par Mylée, une vache du Gaec Magnière. L'élevage de Chazeuil décroche également le prix de la meilleure mamelle jeune et celui de la grande championne mamelle avec Praline. L'EARL Menestrier de Villy-en-Auxois, repart avec le prix de la meilleure bouchère avec Malina. Trois autres élevages se sont bien classés dans les différentes sections : le Gaec Chevalier (Saint-Martin-du-Mont) avec Réelle, première chez les vaches en cours de première lactation ; Ravanaise, de Thomas Cotiby (Villy-en-Auxois) sixième dans cette même catégorie ; l'EARL du Meix de Chêne (Argilly) avec Lausanne deuxième prix chez les vaches en cours de 5e lactation.



Alexis Magnière et Mylée, la grande championne.

AG



BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT

BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE

21270 Pontailler-sur-Saône — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

ÉLEVAGE

// CONCOURS NATIONAL DES VEAUX

Un engouement grandissant

Le 16 septembre, le Herd-Book Charolais tenait son traditionnel Concours National des Veaux suivi par la vente nationale, au site du Marault. Un événement qui continue d'attirer plus de participants.

Au total plus de 300 animaux issus de plus de 90 élevages de toute la France étaient présents lors de la nouvelle édition du Concours National Veaux organisé par le Herd Book Charolais (HBC) au Marault. Ce volet 2023 enregistre encore une progression dans la participation, déjà notée l'an dernier. Sébastien Cluzel, président du HBC, se ravit de cela tout en détaillant certains points spécifiques.

Dynamique

« Nous avons un rebond dans les engagements, ce qui permet au moral de tous de s'améliorer, et pour moi d'avoir une certaine satisfaction sur les choix qui ont été faits. Cette année, comme l'an dernier, est marquée par un beau dynamisme qui s'explique par une conjoncture plutôt favorable, des cours du broutard tirant vers le haut de même que pour les taureaux de réforme et une offre de reproducteurs étoffée. Pour ce dernier point, j'insiste sur la création de la section Bien naître qui attire de nouveaux exposants et qui permet d'élargir les effectifs. De plus, cette section permet de s'inscrire dans les attentes actuelles des éleveurs et éleveuses en facilitant un peu leurs conditions de travail ».

Aider un peu

Il poursuit son analyse : *« Je suis persuadé que trouver des leviers pour rendre nos professions plus gérables et facilement accessibles à n'importe quel(le) passionné(e) est possible. En effet, cette section Bien Naître permet à toutes et tous ceux qui le souhaitent de conjuguer plus facilement vie sociale, vie de famille et vie d'éleveur. Cette synergie est d'ailleurs très fortement recherchée des nouvelles générations qui envisagent leur profession un peu différemment. Et même si le travail du Charolais reste exigeant, la race doit répondre à certaines de ces problématiques en s'adaptant à ces nouveaux enjeux. Pour nous, gestionnaires de race, les orientations sont faites pour faciliter ces changements en tentant de trouver les clefs pour ouvrir les bonnes portes génétiques. Dans tous les cas, je pense qu'il faut que tous à notre niveau nous parlions positivement de nos métiers, car cette valorisation fait du bien à tout le monde. Et, les concours ont toute leur place pour cela d'autant plus qu'ils permettent de valoriser au mieux nos produits ».* De son côté, Christine, 45 ans, éleveuse dans la Marne, souligne : *« Je suis passionnée de concours et de génétique. Mes critères se focalisent sur la lignée dont les origines de la mère, avec de bonnes qualités laitières. Je viens tous les ans au Marault afin de trouver des veaux qui peuvent correspondre à mes attentes car il y a ici une grande diversité et une belle qualité présentée ; c'est toujours un plaisir ! ».*

La vente

Après le concours, et la traditionnelle remise des prix, la vente Nationale a pris le relais pour le programme de la journée, avec 29 animaux présentés aux enchères. Au final, les organisateurs notent un taux de vente de 97 %, promettant un bel avenir pour les autres ventes de la saison. Si nombre d'acheteurs étaient sur place pour enchérir, des prétendants internationaux ont aussi suivi la vente en ligne et 4 animaux ont été acquis ainsi : un en Allemagne, et trois au Portugal. Le prix moyen s'établit à environ 6 089 euros avec un Top Price à 24 300 euros pour Umbro de l'EARL Virely (21) adjugé au Groupement des Amognes (58). Sébastien Cluzel conclut : *« Avec les résultats de cette journée, nous espérons accueillir encore plus d'animaux l'an prochain et en proposer également davantage à la vente ».*

Chloé Monget



Le Herd Book a comptabilisé environ 1 500 visiteurs sur la journée.



Herd Book Charolais

Le Top Price Umbro de l'EARL Virely (21) adjugé 24 300 euros au Groupement des Amognes (58).



Herd Book Charolais

Prix Ajec remis à Undelice du Gaec Marie Yves et Bruno (18).



Herd Book Charolais

Le 1er prix d'honneur veaux mâles sélection Bien Naître a été décerné à Toulousain de l'EARL Élevage Lamarre Benoît et Laetitia (71).

Palmarès

Prix d'honneur veaux mâles de l'année : 1. Utrillo – Gaec Langillier (71), 2. Utrillo -Birot Alain (79), 3. Uncrack – Gaec Blandin Cury (03).
Prix d'honneur veaux mâles d'automne : 1. Unscoop – EARL Vannier (71), 2. Unprecieux – Gaec Goujat (69).
Prix d'honneur veaux mâles sélection Bien Naître : 1. Toulousain – EARL Élevage Lamarre Benoit et Laetitia (71), 2. Ultrason – Gaec Blanchard-Aubignat (63).
Prix d'honneur veaux femelles de l'année : 1. Urfee – Gaec Besson (58), 2. Unetoile -Gaec Thomas (44).
Prix d'honneur veaux femelles d'automne : 1. Unedemai – Comby Thomas (42), 2. Une Star – Metrop Didier (71).
Super prix d'ensemble veaux mâles : 1. Gaec Micaud (03).
Prix d'ensemble veaux mâles 1re catégorie : 1. Earl Marie Thierry (18), 2. Gaec Froidurot (21), 3. Gaec de Saint Roch, 4. Gaec Froidurot (21), 5. Bonnet Richard (03).
Prix d'ensemble veaux mâles 2e catégorie : 1. Gaec Micaud (03), 2. Gaec Langillier Jean-Marc et F. (71), 3. Gaec Cuisset Gacon (42), 4. Rousseau Alain (03), 5. Earl Guenot Nicolas (58), 6. Eart Batho (58).
Prix d'ensemble veaux femelles 1re catégorie : 1. Lemaitre Jean-Pierre (58), 2. EARL Barre (08), 3. Billaut Cédric (71), 4. Metrop Didier (71), 5. Albert Corentin (58), 6. Moginot Valentin (03), 7. Luet Aline (03).
Prix d'ensemble veaux femelles 2e catégorie : 1. SCEA Bonnichon et Lemasson (18), 2. Gaec Froidurot (21), 3. Lycée professionnel agricole (03), 4. Gaec Besson (58), 5. Gaec Vauthier Mère et fils (08).
Prix Ajec : 1. Undelice – Gaec Marie Yves et Bruno (18).

Retrouvez le palmarès complet sur : https://charolaise.fr/wp-content/uploads/2023/09/palmares-70.pdf

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98



Faucheuses ActiveMow / EasyCut
50 modèles de faucheuses frontales, arrière ou groupe de fauche.
Faneuses Vendro
25 modèles de faneuses de quatre à dix-huit rotors.
Andaineurs Swadro
27 modèles d'andaineurs monorotor, centraux ou latéraux.
Presses à balles rondes Comprima / VariPack
28 modèles de presse balles rondes : Chambre fixe, fixe à diamètre variable ou variable. Système à barrettes ou à courroies.
Profitez de nos offres mortes-saisons !

Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de récolte des fourrages

MALECOT POIRIER AGRI
Cont. : G. Jondeau **06 42 72 00 34**

• 58 Varennes-Vauzelles
• 58 St Hilaire • 58 St Loup
• 89 Ligny-le-Chatel • 18 Crézancy

AGENTS : Éts Bourgeat 58 Varzy
Éts Huygen 89 Béon
Hydroméca 45 Thou

KRONE

ÉLEVAGE

// INTERVIEW

« Nous sommes la vitrine de l'excellence de l'élevage français »

À l'aube du 32e Sommet de l'Élevage, qui va se tenir du 3 au 6 octobre à Cournon-d'Auvergne, son président, Jacques Chazalet, trace la voie d'un Salon qui a toutes les cartes en main pour devenir la référence mondiale de l'élevage durable.

Qu'entend-on par élevage durable ?

Jacques Chazalet : *« Un système d'élevage durable c'est tout d'abord des exploitations à taille humaine pour des conditions de travail favorables à l'éleveur comme aux animaux. Ce sont aussi des animaux nourris à l'herbe, des exploitations « autonomes », pour des services reconnus rendus à l'environnement : préservation de la biodiversité, faible dégradation des forêts et stockage du carbone. Enfin, la durabilité dans l'élevage c'est un lien fort avec les territoires, pour des paysages ouverts, de la valeur économique et sociale, une identité culturelle affirmée. Il est d'ailleurs important de souligner que certains territoires ne seraient pas ce qu'ils sont sans l'élevage. »*

En quoi le Sommet de l'Élevage est-il légitime pour promouvoir ce modèle ?

J. C. : *« Il était important pour nous d'en faire notre cheval de bataille car notre événement est né et se développe au cœur du Massif central, un territoire préservé et constitué à 70 % de prairies naturelles. Un modèle d'élevage durable basé sur des pratiques vertueuses telles que le pastoralisme s'est développé dans cet écosystème. C'est donc tout l'enjeu de notre événement : faire de la dimension durable notre ambition majeure pour les années à venir et l'agriculture de demain en s'attachant à promouvoir l'ensemble des avancées en matière de préservation de la Nature et de l'Homme, tout en visant une plus juste rémunération, première des durabilités si l'on veut que des éleveurs soient encore là demain. »*

Cette nouvelle édition du Sommet fait encore le plein de grands rendez-vous comme le concours national de la race limousine, mais aussi celui de la race brune. Ces « têtes » d'affiche contribuent-elles à accroître le visitorat international ?

J.C. : *« Les concours d'une telle envergure attirent évidemment les étrangers. Année après année, les délégations étrangères, avec des projets d'investissements, sont de plus en plus nombreuses à faire le déplacement jusqu'à nous. Leurs centres d'intérêt varient entre la génétique allaitante, les races laitières, les petits ruminants (ovins), le matériel, les intrants, l'alimentation animale, les équipements pour le lait et les nouvelles technologies. Nos visites d'élevage sont très appréciées de nos amis étrangers. Cette année, nous avons le plaisir de mettre à l'honneur la Géorgie. Un pays qui fait face à un déficit chronique de lait et de viande. »*



Pamac

Jacques Chazalet, président du Sommet de l'Elevage.

Pensez-vous pulvériser encore cette année le record de fréquentation ?

J.C. : *« L'an dernier le salon a accueilli 105 000 visiteurs, un record ! Parmi eux, quelque 5 000 visiteurs étrangers, là aussi, du jamais vu. Nous espérons bien évidemment faire encore mieux cette année. »*

Propos recueillis par Sophie Chatenet

Les cinq piliers de la durabilité

Selon la profession du grand Massif Central, la durabilité de l'élevage repose sur cinq piliers :

– Performant sur le plan économique et social : qui permet au maximum d'éleveurs de produire des aliments de qualité, d'être rémunérés par leur travail (minimum 2 SMIC par chef d'exploitation), de s'installer et d'investir, tout en bénéficiant d'un bon niveau de qualité de vie au travail et d'une bonne image au sein de la société.

– Qui tend vers les autonomies : à la fois en ce qui concerne l'autonomie commerciale (choix des débouchés et fixation des prix) et l'autonomie de production (fort taux d'autonomie alimentaire, réduction de la dépendance aux intrants et limitation maximale de l'usage des antibiotiques et des produits phytosanitaires).

– Ancré sur son territoire : via des filières créatrices de valeur qui contribuent au dynamisme économique, social et culturel du territoire.

– Qui valorise et optimise ses pratiques en matière : d'adaptation au changement climatique pour renforcer la résilience des exploitations par l'adaptation des pratiques et des systèmes. D'atténuation des émissions de gaz à effet de serre pour valoriser les atouts des haies et de la prairie naturelle comme solutions face aux enjeux du carbone. De protection de la biodiversité pour renforcer les nombreux atouts des systèmes herbagers en matière de préservation de la biodiversité. De fertilité des sols pour favoriser par les pratiques un sol fertile, structuré et vivant.

– Qui prend en compte le bien-être animal par des pratiques d'élevage respectueuses des besoins physiologiques des animaux, garantissant le lien entre l'animal et l'éleveur.

Une ouverture dès le mardi 3 octobre

Pour profiter au maximum du Sommet de l'Élevage, les organisateurs invitent les visiteurs à préférer la journée du mardi 3 octobre. Quatrième journée mise en place depuis trois ans, ce premier jour vaut le détour comme l'explique, Fabrice Berthon, commissaire général du Salon : *« En général, la circulation est plus fluide et le public peut davantage profiter pour échanger avec les exposants, admirer les concours ou encore participer à des conférences ».*







ÉLEVAGE

// ADAPTATION

Des pistes stratégiques pour les surfaces fourragères

Face au changement climatique, des stratégies d'adaptation des surfaces fourragères deviennent indispensables. Matthieu Javelle, de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, fait le point sur ce qui est envisageable.

Face au changement climatique, un constat s'impose et il est dressé par Matthieu Javelle, conseiller technique de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : les trois dernières années ont présenté des configurations météorologiques et climatiques différentes mais qui ont toutes eu un impact sur les rendements fourragers. *« En 2021,* explique-t-il, *nous avons eu beaucoup de pluie, beaucoup de fourrage mais des qualités moyennes. Les maïs ont poussé longtemps et se sont révélés difficiles à digérer. En 2022, il a fait très sec jusqu'au début du printemps, puis, en juin, de gros orages se sont produits et le cumul pluviométrique a permis de sauver les meubles avant un mois de juillet sec et un retour des pluies mi-août. L'automne a été marqué par une pousse de l'herbe comparable à celle du printemps. Les maïs étaient très moyens. Enfin, en 2023, il a fait très sec en début d'année, mars a été pluvieux, on a alors eu une belle pousse de l'herbe, de grosses quantités de paille, puis le sec est revenu en mai. On a quand même eu de bonnes conditions de récolte fin mai - début juin, avant l'installation d'un gros déficit en eau ».*



Les stratégies d'adaptation des surfaces fourragères empruntent des pistes multiples.

Avec ces contextes différents, avoir une production fourragère stable se révèle de plus en plus difficile. En Côte-d'Or, entre 2012 et 2021, les surfaces fourragères ont légèrement crû (de 176 400 ha à 178 350) alors que le nombre de bovins baissait. *« On assiste à une désintensification sur certaines zones, et une densification sur d'autres, plus faciles à surveiller,* souligne le technicien. *On surpâture d'un côté et on sous-pâture de l'autre, avec une tendance au délaissement des prairies permanentes. C'est un effet de la PAC qui favorise l'accroissement des surfaces fourragères temporaires ».*

Variations de « timing »

Dans un tel contexte, quels sont les leviers d'action à portée des éleveurs ? Il y a, par exemple l'adoption de cultures fourragères résistantes à la sécheresse (le sorgho). *« C'est une solution,* précise Matthieu Javelle, *mais pas la panacée. Il faut avoir une idée précise du résultat qu'on en attend ».*

Si on veut vraiment s'engager dans une logique de réduction des charges alimentaires sur l'exploitation, il faut s'intéresser de près aux prairies temporaires, avec l'objectif d'y produire quelque chose qu'on aurait du mal à produire sur les prairies permanentes. *« Dans cette logique, la luzerne peut être un bon choix ».* Au-delà du choix des cultures possibles, une stratégie d'adaptation des surfaces fourragères peut aussi reposer sur des variations de « timing ». Matthieu Javelle fait le constat que, sur les prairies permanentes, on a aujourd'hui des pousses plus précoces et plus tardives. *« Il faut exploiter l'herbe quand elle est là, au début du printemps mais aussi à l'automne mais il faut aussi être vigilant sur un autre effet du changement climatique : un « creux » de pousse estival de plus en plus long qu'il va falloir apprendre à gérer. En fait, les scientifiques estiment qu'il n'y aura pas moins d'herbe sur une année, mais que la pousse se fera sur des périodes différentes et des durées différentes ».* Dans la panoplie des pistes possibles on trouve aussi l'augmentation de la durée de pâturage, synonyme de réduction des charges alimentaires. *« On pourra aussi,* détaille le technicien, *diminuer le chargement, sortir les vaches vides, essayer d'avoir le moins d'animaux improductifs sur la période estivale. En système polyculture-élevage, on pourra profiter de l'interculture pour mettre en place des couverts à pâturer rapidement ».*

Pour conclure, Matthieu Javelle n'oublie pas le problème central du manque de main-d'œuvre, avec lequel il faut aussi composer : *« avant l'agrandissement de son exploitation, il est bon de se poser la question de l'optimisation de ce qu'on a déjà, pour ne pas se surcharger en travail ».*

Berty Robert



// MESPARCELLES

L'accélérateur de performance

Avec près de 2 250 utilisateurs en Bourgogne-Franche-Comté, MesParcelles est leader sur le marché des outils de gestion de l'exploitation.



Chambres d'agriculture BFC

Exploitation de Thomas Rousseaux à Saint-Aubin (Jura).

Lorsque Thomas Rousseaux s'est installé en tant que céréalier en agriculture raisonnée en 2015 dans le Jura, il existait peu d'outils numériques pour l'aider à gérer son exploitation. C'est donc tout naturellement qu'il s'est tourné vers l'outil MesParcelles, proposé par les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté depuis 2007.

Pour lui, MesParcelles est un outil facile d'utilisation et complet grâce aux nombreuses fonctionnalités proposées : mise à jour hebdomadaire des référentiels intrants, plan de fumure, calcul automatique de l'IFT (indicateur de fréquence de traitement), cartographie des parcelles, export TélePAC, calcul des marges, agriculture et précision… Un accompagnement à la prise en main est également proposé pour accompagner les nouveaux utilisateurs.

Contrairement à son homologue jurassien, Emmanuel Brossard, agriculteur en grandes cultures dans la Nièvre, en agriculture biologique, a testé plusieurs solutions avant d'arrêter son choix sur MesParcelles. « *Je ne suis pas un expert de l'informatique. J'ai trouvé l'outil des Chambres d'agriculture simple d'utilisation, complet et à un prix raisonnable* ».

MesParcelles, c'est quoi ?

MesParcelles, c'est un outil web simple et intuitif en conformité avec la réglementation locale, une assistance de proximité avec votre conseiller, une application mobile pour gagner du temps à la saisie, et la mesure de la performance technico-économique de votre exploitation.

Ordinateur fixe ou appareils mobiles ?

Utiliser MesParcelles sur un ordinateur ou sur un téléphone, Thomas Rousseaux n'a pas de préférence. Cet outil s'adapte sur les deux supports. Et cela va même plus loin. Pour lui, ils sont complémentaires : « *Une fois que tout est saisi sur l'ordinateur : votre matériel, vos différents intrants… En deux temps trois mouvements, vous pouvez faire vos enregistrements sur le téléphone, ce qui est très pratique* ».

Une assistance téléphonique efficace

Un service non négligeable est à noter, l'assistance téléphonique. Les conseillers des Chambres d'agriculture se font fort de répondre aux différentes demandes des utilisateurs, comme nous le confirme Thomas Rousseaux : « *s'il manque un produit, il suffit d'appeler le conseiller et il est ajouté. Les équipes sont réactives et à l'écoute* ». Il en va de même pour tout autre problème : « *par exemple, quand vous avez rentré des cartes lors de la première utilisation et que vous devez faire des redécoupages deux ou trois ans plus tard, il y a certaines fonctions qu'on a un peu oubliées. Alors on passe un petit coup de fil, le conseiller prend la main sur votre ordinateur et la correction est réalisée instantanément* ».

Emmanuel Brossard rappelle : « *nous avons la possibilité de participer à l'évolution de l'application en faisant remonter ce qui manque et en proposant des pistes d'amélioration* ».

Aujourd'hui, Thomas Rousseaux ne cherche pas à comparer MesParcelles avec d'autres outils car il en est pleinement satisfait : « *MesParcelles est une application avec un très bon rapport qualité/prix quand on regarde toutes ses fonctionnalités* ». Quant à Emmanuel Brossard, il « *recommande l'utilisation de l'outil et en parle autour de lui* ».

Quel que soit le type de production (grandes cultures, élevage, viticulture, arboriculture…) ou le mode de conduite (conventionnelle, biologique, raisonnée), les deux témoins s'accordent à dire qu'avec cet outil, on gagne du temps, l'automatisation facilite leur travail de saisie et les soulage dans leur quotidien.

MesParcelles, leader du marché au niveau national, est donc bien adaptée pour répondre aux besoins de ses utilisateurs.

Chambres d'agriculture BFC

Contactez votre conseiller pour avoir une démonstration gratuite : Cathie Cuisin (Côte d'Or) au 03 80 68 66 62 – 06 31 68 23 53 ou à mesparcelles@cote-dor.chambagri.fr ; Vivien Vacher (Nièvre) au 06 73 77 30 51 ou à mesparcelles@nievre.chambagri.fr ; Cédric Debbah (Yonne) au 03 86 94 28 44 – 06 31 51 40 31 ou à mesparcelles@yonne.chambagri.fr



// COLZA

Levée précoce ne rime pas systématiquement avec régulation

Les semis précoces de colza ont bénéficié de pluies et avancent rapidement en stade. Plus de la moitié des colzas ont atteint ou dépassé le stade 4 feuilles. Faut-il envisager de réguler certains colzas ?

Réussir à faire lever les colzas et favoriser une croissance continue des cultures tout au long de l'automne est devenu la priorité pour mettre en place des colzas robustes capables de faire face aux attaques de ravageurs d'automne.

Priorité à la croissance

Les semis début août, les associations de légumineuses gélives et la fertilisation au semis sont encouragés malgré l'incidence potentielle de ces leviers sur le risque d'élongation et donc le risque de gel. Le risque d'avoir des dégâts de froid est considéré comme secondaire ou en tout cas moins fréquent ou moins préjudiciable que le risque de faire l'objet d'une attaque de ravageurs d'automne. Par ailleurs, l'expérience passée montre que des gros colzas sont moins sensibles au froid que des petits colzas, même en présence d'élongation. Mais bien sûr le risque zéro n'existe pas.

Réguler uniquement les situations extrêmes

Pour ne pas entraver la dynamique de croissance des colzas, la régulation n'est à envisager que dans les situations à risque important : variété sensible à l'élongation, forte densité (>50 pieds/m²) et disponibilité en azote importante (> 100 uN). L'outil Régulateur automne colza, développé par Terres Inovia, permet d'estimer le risque d'élongation automnale du colza. Il indique l'intérêt ou non d'appliquer un régulateur de croissance, en fonction de la précocité du stade six feuilles, de la sensibilité de la variété à l'élongation, de la densité, de l'azote disponible et de la taille du colza.

Le stade d'application optimal pour réguler un colza est compris entre 6 et 8 feuilles. L'efficacité maximale est obtenue en anticipant le phénomène d'élongation. Sur des colzas déjà allongés, le régulateur ne peut, au mieux que freiner le développement végétatif des plantes et endurcir légèrement le colza.

Dans les secteurs très impactés par la grosse altise, l'application d'un régulateur qui pourrait bloquer les colzas « à la veille » de l'arrivée des insectes dans les parcelles est probablement à éviter.

Dans tous les cas, lorsque les conditions sont particulièrement poussantes, l'application d'un régulateur modère l'élongation sans pour autant l'arrêter (réduction de 1 à 4 cm d'après les observations de Terres Inovia). Certains agriculteurs pratiquent une double application mais cela impacte bien sûr le coût de production.



L. Jung

Colzas avec élongation à l'automne.

Pas de quintaux supplémentaires

Contrairement aux idées reçues, l'application d'un régulateur à l'automne ne se traduit pas forcément par des gains de rendement qui seraient imputables à un système racinaire plus développé et à une meilleure absorption au printemps. Dans les synthèses d'essais, les gains de rendement ne sont pas statistiquement significatifs et ne couvrent pas le coût de l'intervention.

Aurore Baillet, Terres Inovia

EN DIRECT DE LA MSA

Montrer les actions mises en place pour la filière forestière.

Conférence sur la chenille processionnaire :
« un risque à ne pas prendre à la légère ! ».

Trois ateliers très concrets sur les accidents potentiels.
La présence de la MSA est importante.
Un salon propice à la proximité !
Quand prévention et inventivité se conjuguent.

L'assurance vieillesse du parent au foyer (Avpf).

Mon guide pratique pour ma vie étudiante :
la MSA accompagne et informe les jeunes sur leurs droits sociaux.

LA VIE DE L'INSTITUTION

23 propositions pour renforcer la prévention, lutter contre le mal-être, préserver l'autonomie et lutter contre la fraude

Le 29 juin, le conseil d'administration de la Caisse Centrale de la MSA a approuvé le rapport Charges et Produits pour 2024. Il comprend 23 propositions et sera remis au ministère de la Santé et de la prévention, ainsi qu'au Parlement, en prévision de la discussion du prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

En matière de prévention, de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de préservation de l'autonomie, la MSA renforcera ses programmes nationaux de prévention. De nouvelles actions seront conduites, telle la réalisation d'entretiens motivationnels addictions dans le cadre des Instants Santé MSA, la refonte des Instants Santé pour les jeunes de 16 à 24 ans et les actions "aller vers" dans le cadre des dépistages organisés des cancers. La poursuite de l'intégration de la prévention dans les formations de l'enseignement agricole fait aussi partie des propositions de mise en œuvre. La MSA accompagne également le développement des Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (Marpa) et le sport santé adapté pour ses résidents.

Afin de **prévenir et lutter contre le mal-être agricole**, la MSA entend développer et encourager les liens avec l'ensemble des acteurs de la prévention du mal-être agricole tout en renforçant leur maillage territorial et en capitalisant sur les actions locales de prévention. Par ailleurs, elle met à disposition des acteurs un outil de diagnostic territorial du risque de mal-être de la population agricole afin de développer des actions de prévention mieux ciblées sur les territoires.

Dans la structuration de l'offre de soins sur les territoires, la MSA amplifiera le rôle de facilitateur dans l'organisation de la santé en milieu rural, notamment par l'accompagnement au développement de nouvelles structures d'exercice coordonné (Maisons de santé pluriprofessionnelles-MSP, Communautés professionnelles territoriales de santé-CPTS) et à leur portage d'actions de santé publique. La MSA renforcera son implication en termes de coordination entre les CPTS et hôpitaux de proximité pour favoriser les parcours de soins et répondre aux besoins de la population locale.

La MSA développe également des actions de gestion du risque. En termes de qualité des pratiques, de pertinence des soins et des parcours de soins, elle propose de sensibiliser les professionnels de santé aux prescriptions de médicaments inappropriés chez les personnes âgées et de favoriser le maintien en emploi des assurés atteints d'un cancer ou d'une maladie chronique évolutive. Enfin, elle contribue dans le cadre de l'inter-régime à la mission "zéro patient en ALD sans médecin traitant".

En matière de lutte contre la fraude, elle contrôlera les centres de santé dentaires déviants (dans le cadre de l'inter-régime), l'application des bonnes pratiques des praticiens réalisant des actes bucco-dentaires, les facturations réalisées par les infirmiers pour certains actes, les facturations des actes bilatéraux de radiologie et le respect des tarifs dégressifs de location des produits et prestations remboursables. Par ailleurs, elle mettra en œuvre une action de détection et d'accompagnement des assurés "méga-consommants" de traitements substitutifs aux opiacés et



mènera une campagne d'information auprès des médecins prescripteurs. La MSA initiera aussi des contrôles sur les facturations effectuées par les masseurs-kinésithérapeutes pour certains actes réalisés chez des patients en affection de longue durée pour broncho-pneumopathie chronique obstructive.

Enfin, pour répondre aux **enjeux numériques,** la MSA accélérera l'adaptation de ses systèmes d'information en santé pour améliorer la détection, le ciblage, la personnalisation et développer des dispositifs "aller-vers". Concernant la **recherche en santé,** elle développera d'une part, des travaux de recherche sur les thématiques en lien avec la santé mentale, l'organisation des professionnels de santé sur les territoires ruraux et l'exposition aux produits phytopharmaceutiques et d'autre part, des études épidémiologiques en utilisant la sérothèque collectée au cours du projet SMARTTIQ (étude de séroprévalence de la Borréliose de Lyme et du virus de l'encéphalite à tiques chez les travailleurs forestiers).

■

(source : COM CCMSA)

La MSA Bourgogne vous accueille autrement

Afin d'améliorer la qualité de service, votre MSA (Auxerre, Dijon, Mâcon et Nevers) vous accueille, depuis le 3 juillet 2023 :
- sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.

ÉDITO



La période estivale s'achève et j'espère que cet intervalle aura été profitable pour bon nombre d'entre vous. Pour la MSA Bourgogne, la rentrée est chargée, notamment avec la mise en œuvre de la réforme des retraites mais élus et salariés restent attentifs, engagés et mobilisés au service de ses ressortissants agricoles.
L'occasion pour moi de rappeler ici, qu'en cas de difficultés économiques, il est toujours possible d'obtenir une prise en charge partielle des cotisations sociales auprès de la MSA, à condition d'en faire la demande à l'aide de l'imprimé disponible sur bourgogne.msa.fr/exploitant/soutien aux agriculteurs.
Au-delà de l'aspect financier, il y a l'humain. L'accompagnement n'est pas un vain mot pour la MSA qui, depuis longtemps, propose un éventail, régulièrement enrichi, de dispositifs d'accompagnement ou d'aides financières pour soutenir ses ressortissants. Mobilisée pour prévenir le mal-être des actifs agricoles, la MSA a mis en place, sur les territoires, un réseau de sentinelles, personnes volontaires et bénévoles, issues d'horizons différents au contact du monde agricole, formées au repérage des signaux d'alerte du mal-être et du risque suicidaire. Dans chaque département bourguignon, les travaux d'installation des instances de pilotage se poursuivent, tout comme les sessions de formation "Sentinelles". Cependant, il nous faut plus de volontaires pour renforcer le maillage territorial et se donner ainsi les moyens de favoriser la prévention du mal-être autour d'une détection précoce des situations de détresse. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître auprès de la MSA ou des élus de votre territoire.
Promulguée le 14 avril dernier, la loi sur la réforme des retraites est entrée officiellement en vigueur le 1er septembre 2023. Recul de l'âge légal de départ, accélération de l'allongement de la durée de cotisation, revalorisation de la pension minimale, adaptation du dispositif de retraite anticipée pour carrière longue, trimestres de majoration pour les mères et pères de famille, assurance vieillesse des aidants…. sont quelques-unes des nouveautés ou évolutions à prendre en compte désormais dans le calcul de la retraite. La MSA Bourgogne s'est dotée d'effectifs supplémentaires pour répondre aux interrogations des adhérents. Un service téléphonique dédié est accessible, depuis le 1er septembre, au 03.20.16.56.66 du lundi au vendredi de 9 h 30 à 15 h 45.
Victimes de leur succès, les "RDV Prestations" proposés, depuis plusieurs années, par la MSA Bourgogne, pâtissent aujourd'hui de délais importants de mise en place. Afin d'augmenter les disponibilités d'agenda et répondre ainsi aux demandes de rendez-vous dans les plus brefs délais, la Caisse a repensé l'accueil sur ses quatre sites. Depuis le 3 juillet, les mardis, mercredis et vendredis sont exclusivement réservés aux rendez-vous planifiés. L'accueil reste ouvert au public, les lundis et jeudis. Cette mesure vise à améliorer la qualité du service rendu à nos ressortissants.
Je vous souhaite une excellente rentrée !

■ **Dominique Bossong**

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

POUR MIEUX COMPRENDRE

Montrer les actions mises en place pour la filière forestière

Responsable Prévention des Risques Professionnels (PRP) à la MSA Bourgogne, Christine Arnoul-Pereira explique l'importance d'être partenaire du salon Euroforest. Un partenariat très actif puisque la MSA est directement associée à la préparation du salon.



Christine Arnoul-Pereira le précise d'entrée : le lien partenarial entre la MSA Bourgogne et le salon Euroforest (qui s'est tenu en Saône-et-Loire du 22 au 24 juin derniers) est un lien fort qui existe depuis huit éditions. Mais surtout, l'organisme est étroitement associé à la préparation du salon. *« Nous sommes impliqués,* explique Christine Arnoul-Pereira*, dans les groupes de travail en amont du salon, aux côtés d'entreprises et d'organisations professionnelles de la filière »*.

Il est important d'être associé de manière concrète et sur des points précis avec ce salon professionnel parce que la MSA dispose, à travers cet évènement, d'un moment rassemblant tous les acteurs du milieu forestier en un seul lieu, ce qui ne se produit pas si souvent. *« C'est le moyen, pour nous, d'atteindre un public qu'on ne côtoie pas forcément. C'est l'occasion de montrer que nous mettons en place des actions à destination de cette filière »*.

Une dimension d'autant plus importante que la filière forestière est relativement accidentogène : on y travaille en hauteur, on utilise des outils coupants... Euroforest permet de montrer que la MSA agit à différents niveaux, de manière individuelle, auprès des entreprises, mais aussi sur des modes collectifs. *« La mise en œuvre de notre stand sur le salon,* poursuit la responsable PRP, *d'ateliers, d'une coordination interservices au sein de la MSA, et entre différentes MSA, permet de sensibiliser le monde agricole et forestier »*.

La MSA Bourgogne a été associée à l'organisation du salon Euroforest un an avant qu'il se tienne, dès juin 2022 : qu'attendait-on de sa part dans ce travail de préparation ?. *« Il s'agissait de piloter, au sein du groupe Prévention, les sujets que l'on souhaitait aborder. Les partenaires de la filière, impliqués directement, apportaient des problématiques qui leur sont propres sur lesquelles on a pu réfléchir collectivement. Par exemple, pour cette édition 2023, ils avaient à cœur d'aborder le sujet de la chenille processionnaire »*.

En interne à la MSA Bourgogne, un groupe de pilotage "conférence" associant la Santé au Travail (ST) et la PRP a été mis en place : *« on a regardé,* précise Christine Arnoul-Pereira, *comment, en s'appuyant sur notre réseau, on pouvait répondre à cette demande concernant la chenille processionnaire. On a fait appel à nos collègues des autres MSA, notamment la Caisse d'assurance-accident agricole (CAAA) présente en Alsace-Moselle. Ils avaient une expertise sur le sujet. On a fait jouer le réseau MSA qui compte 35 caisses. La chenille processionnaire est une problématique de santé : on s'est donc appuyé sur les médecins et infirmières du service de santé au travail pour qu'ils s'emparent du sujet »*. D'autres groupes de travail étaient constitués en parallèle, afin de démultiplier les aspects de la MSA présentés sur le salon : un groupe chargé d'un jeu-concours quizz-box, un groupe "animation du stand", un groupe dédié à toute la logistique et un dernier pour la billetterie puisque la MSA avait mis à disposition 420 billets à destination de ses adhérents intéressés par le salon.

Parmi les autres actions présentées par la MSA Bourgogne, on peut citer la mise en place d'un atelier de démonstration de tronçonneuses avec éclatement de bois, l'étude des risques de rebond de ces tronçonneuses, qui peuvent provoquer des blessures au visage, ou encore l'intérêt des travaux télécommandés. *« Ce dernier point était une nouveauté cette année, en lien avec la problématique du dépérissement des arbres et le risque de chutes de branches qui en découlent. Il s'agissait de voir comment la filière peut mettre en œuvre des solutions techniques et organisationnelles afin de réduire l'exposition des personnels aux chutes d'arbres ou de branches. Là aussi, la force du réseau a joué : nous avons fait appel à nos homologues allemands »*.

Dans une logique de communication portant sur des appuis moins connus de la MSA, Euroforest fut aussi l'occasion de présenter aux visiteurs MSA Services, filiale de la MSA, qui propose des formations à destination du secteur agricole et au-delà. La MSA est engagée sur de nombreux salons mais Euroforest est un salon de premier plan en Bourgogne. *« L'an prochain,* conclut Christine Arnoul-Pereira, *nous serons présents sur Terres de Jim, la fête nationale de l'agriculture, qui va se tenir dans le Doubs aux côtés de nos collègues de Franche-Comté. La force du réseau, toujours ! Ces évènements sont des opportunités de visibilité pour toutes nos composantes et pour le service SST, c'est l'occasion de montrer que nous disposons d'un service dédié à l'accompagnement des entreprises sur tous ces aspects de prévention »*. ■

ZOOM

// CONFÉRENCE SUR LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE

« Un risque à ne pas prendre à la légère ! »

Le 22 juin dernier à Euroforest, la MSA Bourgogne organisait une conférence sur le thème de la chenille processionnaire. Une soixantaine de personnes (forestiers, propriétaires, secouristes…) y ont assisté, tous concernés par cette problématique préoccupante de santé publique.

« Les chenilles processionnaires sont des espèces autochtones qui se régulent en principe naturellement. Mais à partir du début des années 2000, les infestations sont devenues plus fréquentes. Le changement climatique a fait reculer les gelées tardives et le froid hivernal qui contenaient les populations de ce ravageur. En Moselle, plusieurs grosses infestations de chenilles processionnaires du chêne ont provoqué des problèmes de santé publique importants. Des traitements biologiques par hélicoptère ont été effectués, mais en 2013, cette pratique a été interdite et depuis, la population doit apprendre à vivre avec », présente David Rivat, conseiller en prévention à la Caisse Assurance Accident Agricole d'Alsace-Moselle.



David Rivat, conseiller en prévention à la Caisse Assurance Accident Agricole d'Alsace-Moselle (à gauche) et le Dr Patrick Allard, de la MSA Lorraine (le premier en partant de la droite), ont animé cette passionnante conférence sur les dangers de la chenille processionnaire.

Nuisible à la santé humaine

Depuis, la pression des chenilles processionnaires ne cesse de s'accroître en France. *« À l'heure actuelle, 90 % des départements sont concernés »*, synthétise l'expert.

En avril 2022, un décret classait la chenille processionnaire parmi les espèces nuisibles à la santé humaine. *« Cela oblige les autorités à s'en saisir en déployant des actions de prévention ainsi que d'éventuelles actions de lutte. Depuis juin 2021, il existe un observatoire des chenilles processionnaires »,* complète le conseiller en prévention.

Forestiers très exposés

Les professionnels de la forêt sont les premiers concernés par les risques liés aux chenilles processionnaires. *« La première précaution est de ne pas intervenir dans les massifs infestés, de choisir les périodes les plus propices (saison, météo…) ou bien d'adopter des méthodes d'intervention qui protègent. La mécanisation en fait partie grâce à des machines équipées de cabines filtrées ou pressurisées. Pour les interventions manuelles, il faut se munir de véritables tenues de cosmonautes. Y compris pour l'entretien des machines et équipements qui peuvent être recouverts de poils urticants »*, confie David Rivat. La vigilance vaut aussi pour les repas qui doivent être pris hors des zones infestées, et même pour les vêtements portés par les forestiers…

Diversification des essences

Sur le long terme, *« la prévention des problèmes de chenilles processionnaires passe par la diversification des essences des peuplements forestiers »*, poursuit le conseiller qui rappelle que les plantations monospécifiques favorisent les infestations. La diversification des essences est d'ailleurs encouragée pour lutter contre le changement climatique. *« Il faut aussi savoir profiter des ennemis naturels de la chenille processionnaire »*, souligne David Rivat. En effet, il a été observé que les traitements contre les chenilles avaient un impact négatif sur leurs ennemis naturels. Autrement dit, dans les zones traitées, la réinfestation se reproduit plus vite que dans les zones non traitées où le pic d'infestation favorise les ennemis naturels de la chenille.

« Les acteurs de la forêt doivent se sentir tous concernés par le phénomène des chenilles processionnaires. Plus on informe en amont, plus c'est facile de s'organiser. Le risque ne doit pas être pris à la légère ! », conclut David Rivat. ■

Chaque chenille possède 600.000 poils urticants !

Chaque chenille processionnaire comporte sur son corps 600.000 poils urticants contenant une toxine allergisante. Ces poils équipés de harpons s'envolent au gré du vent. Lorsqu'ils se piquent dans la peau, ils libèrent leur toxine qui entre alors en contact avec le corps humain. Les premiers symptômes de réaction sont cutanés avec de l'urtication (rougeurs, démangeaisons…) sur certaines zones sensibles du corps. La réaction augmente avec l'exposition et cela peut évoluer vers des conjonctivites, maux de tête, difficultés respiratoires… Dans les cas les plus graves, cela peut aboutir à une hospitalisation.

SUR LE VIF

Trois ateliers très concrets sur les accidents potentiels



Conseiller en prévention à la Caisse d'assurance accidents agricoles (CAAA) du Bas-Rhin, Denis Litt a été sollicité par la MSA Bourgogne pour Euroforest. Il y a présenté trois ateliers avec des préventeurs allemands.

« Nous avions déjà fait une intervention sur Euroforest en 2014 à la demande de la MSA, explique Denis Litt. *Pour l'édition 2023, on nous a demandé de reproduire des démonstrations d'abattage »*. Dans ce but il a pris contact avec un préventeur allemand du SVLFG (l'équivalent de notre MSA) qui est venu sur le salon avec une petite équipe.

Le premier atelier portait sur les risques de rebond d'une tronçonneuse (ou kickback), qui peut entraîner de graves blessures au visage. La tronçonneuse était installée sur un support et lorsque son extrémité avant touchait une planche mise en place, le retour violent de l'outil faisait éclater un ballon de baudruche symbolisant la tête de l'opérateur.

Un second atelier avait pour but de montrer le risque lié à la coupe d'un tronc placé sous tension, avec des fibres de bois comprimées et d'autres en extension. *« La machine prévue pour cela,* poursuit Denis Litt, *permet de mettre une pression de 200 bars. On montrait d'abord la mauvaise situation en faisant éclater le bois, avec les risques que cela comporte, puis on dévoilait la bonne technique qui permet de limiter le risque d'éclatement »*. Ce risque n'est pas à prendre à la légère : Denis Litt précise que dans le Bas-Rhin, en 2022, il y a eu un décès et une paralysie dus à des accidents de ce type.

La troisième démonstration prenait comme point de départ la problématique du dépérissement de certains arbres, qui conduit à leur fragilisation et au danger potentiel de chute de branches ou de troncs sur des opérateurs qui travaillent à proximité. D'où l'importance de développer le travail par télécommande, permettant de se mettre à une distance respectable de l'arbre. *« Un coin électrique commandé à distance était présenté. Il sécurise le bûcheron, mais il lui permet aussi d'avoir un meilleur aperçu de son environnement et évite une chute d'arbre sur des promeneurs qui passeraient à proximité. Le bûcheron peut se placer sur un chemin et s'assurer que personne n'approche ».* Ces ateliers rendaient très concrètes des situations de risques potentiels auxquelles les professionnels de la forêt peuvent être confrontés. ■

Un salon propice à la proximité !

Conseillère à la MSA Bourgogne, Fatma Arda était présente à Euroforest le 23 juin dernier. Sur le stand spacieux et chaleureux de la MSA, elle a renseigné des adhérents de la France entière dont certains ont même pu faire avancer leur dossier.

Conseillère pour le secteur sud-ouest Saône-et-Loire, Fatma Arda a pour mission de rencontrer les nouveaux installés et elle est aussi référente des maisons France Services. Au voisinage des démonstrations organisées par ses collègues préventeurs, la conseillère disposait d'un espace d'accueil agréable où elle pouvait répondre en direct aux demandes des visiteurs. Ainsi a-t-elle recensé des sollicitations émanant d'une majorité d'adhérents de la MSA. Du fait du rayonnement important d'Euroforest, ces adhérents provenaient de plusieurs régions de France.

Diversité de demandes

Les demandes étaient très riches, rapporte la conseillère qui a délivré des informations sur les prestations familiales, la retraite, la santé, la carte vitale… Elle a aussi renseigné une personne qui souhaitait s'installer en cultures spécialisées ainsi que deux autres qui avaient un projet dans les travaux forestiers. Ces contacts sont parfois allés au-delà du renseignement. Profitant de leur passage sur le stand MSA d'Euroforest, des adhérents de Bourgogne ont ainsi pu faire avancer leurs dossiers. Pour certains d'entre eux, Fatma Arda a même déclenché un rendez-vous avec le service technique concerné.



La proximité avant tout

Cette présence de la MSA au salon Euroforest lui a offert une belle occasion de démontrer son attachement à la proximité. À l'image de ce stand très ouvert où les adhérents pouvaient rencontrer directement un interlocuteur MSA, dans un cadre sympathique. Les personnes rencontrées se sont toutes montrées ravies de cet accueil sur le terrain. Ce sens de l'accueil que le régime agricole a su conserver est aujourd'hui possible parce qu'il est assorti de services en ligne de qualité. Ainsi, Fatma Arda a-t-elle rappelé à tous ses interlocuteurs les possibilités de l'espace privé Internet MSA. De même qu'elle a délivré les infos pratiques concernant les modes de contact, points accueil et même les sites France Services encore méconnus. ■

La présence de la MSA est importante

L'occasion était trop belle. Le 23 juin, Pascal Cormery, président national de la MSA, était présent à Saint-Bonnet-de-Joux. Après une visite des lieux en compagnie d'Armelle Rutkowski, notre directrice générale et quelques poignées de mains échangées, il a accepté de nous donner son point de vue sur cette manifestation.



« C'est ma première visite à Euroforest et si hier, je présidais l'assemblée générale de la CCMSA à Paris, c'est aussi le rôle du président d'être présent sur les manifestations agricoles, tout comme celui de la MSA d'être présente sur les territoires. De plus, ce salon est très important, à la fois pour la France et pour l'Europe et compte parmi les deux ou trois premiers salons européens de la filière forêt-bois ».

En effet, Euroforest c'est, sur trois jours, près de 400 exposants venant de toute la France et de 16 pays étrangers et plus de 42.000 visiteurs. Et la MSA dans tout ça ?

« Le bois, en France, représente une grande activité, mais on sait notamment qu'il y a encore une marge de manœuvre avec un intérêt environnemental concernant les forêts privées qui ne sont pas forcément toutes bien entretenues. C'est aussi un secteur très accidentogène. Le rôle de la MSA sur ce type de salon est indispensable pour montrer à la fois l'utilité de l'exploitation en respectant un certain nombre de règles, mais aussi les précautions à prendre autour du travail de la forêt et du travail du bois en général. C'est là tout l'intérêt d'un régime professionnel où la direction et les responsables politiques que nous sommes, portent une attention particulière à cette adéquation entre l'activité professionnelle et économique et la sécurité autour du travail. De plus, pour en avoir discuté avec les responsables de la forêt française, le rôle de la MSA en matière de prévention et d'actions sur la sécurité est reconnu. Nous sommes dans une région où il y a deux grosses spécialités, la forêt et l'élevage bovin, deux secteurs accidentogènes, la prévention est donc essentielle, d'où l'importance pour la MSA d'être présente sur ce salon ». ■

Quand prévention et inventivité se conjuguent

Ancien préventeur de la MSA Bourgogne, dans la Nièvre, Rémy Rémond a toujours vu dans Euroforest le moyen de mettre en lumière des solutions de prévention des accidents du travail dans le milieu forestier.



Après avoir été responsable informatique de la MSA, Rémy Rémond a pris un virage au début des années 2000 en choisissant de s'orienter sur la prévention des accidents du travail. Ce bon bricoleur a trouvé là matière à un nouvel épanouissement professionnel. Il s'est spécialisé dans la prévention concernant la filière bois. *« Dans ce cadre,* explique-t-il, *je suis beaucoup intervenu dans des établissements scolaires afin de former et de sensibiliser les jeunes à l'utilisation de tronçonneuses ou d'affûteuses »*. Cette expertise, la MSA Bourgogne l'a utilisée dans son partenariat avec Euroforest. *« Il fallait s'impliquer dans la préparation pour faire venir sur notre stand des partenaires afin qu'ils puissent y mener des démonstrations*, poursuit-il. *Nous avons notamment eu nos homologues allemands qui sont venus faire des démonstrations de sciage de bois sous tension »*. Ces partenaires pouvaient aussi démontrer concrètement les facteurs permettant d'abattre un arbre dans de bonnes conditions de sécurité. Autour d'Euroforest, Rémy Rémond a aussi mis à profit ses connaissances liées à des centres d'intérêts plus personnels : *« je suis un peu marin dans l'âme et j'avais entendu parler de matériels de cordage particulièrement performants, utilisés sur des bateaux de course au large (en kevlar ou dyneema) qui offraient une excellente résistance à la traction. J'ai œuvré pour qu'on essaye de remplacer tous les câbles métalliques sur les treuils de débardage par ces câbles synthétiques. Ils sont résistants, légers et surtout, s'ils cassent, ils n'ont pas l'effet élastique potentiellement dangereux d'un câble métallique, car en cas de rupture, ils tombent immédiatement au sol et sont sans danger pour les opérateurs »*. Même à la retraite, Rémy Rémond n'aurait pas voulu rater la dernière édition d'Euroforest. Il s'y est rendu en tant que simple visiteur et découvrir les technologies du monde forestier reste, pour lui, un authentique plaisir. Comme celui de retrouver ses collègues de la MSA. ■

L'Assurance vieillesse du parent au foyer (Avpf)

L'Assurance vieillesse du parent au foyer garantit, sous certaines conditions, une continuité dans la constitution des droits à la retraite des personnes cessant ou réduisant leur activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant ou d'une personne gravement malade ou en situation de handicap.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

Pour bénéficier de l'Assurance vieillesse du parent au foyer, l'adhérent doit :
• percevoir une prestation familiale : l'Allocation de base de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ou la Prestation Partagée d'Education de l'enfant (PreParE) ou le Complément familial (CF) ou l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp) ;
• assumer la charge d'une personne en situation de handicap (enfant de moins de 20 ans ou adulte de votre famille) présentant au moins 80 % d'incapacité permanente, vivant à votre domicile ou bénéficiant d'une prise en charge partielle dans un établissement ou un service médico-social ;
• s'occuper d'un proche qui présente un handicap ou une perte d'autonomie grave dans le cadre d'un congé proche aidant ;
• avoir une activité professionnelle réduite ou être sans activité ;
• avoir des ressources 2021 ne dépassant pas les plafonds en vigueur.

Plafonds des ressources 2021 en vigueur du 1er janvier au 31 décembre 2023		
Nombre d'enfants à charge	Vous vivez en couple et vous percevez l'allocation de base	Vous vivez en couple et vous percevez le PreParE ou le complément familial
1	25.775 €	27.654 €
2	31.723 €	33.185 €
3	37.671 €	39.822 €
Par enfant en plus	5.948 €	6.637 €

La MSA ne tient pas compte des ressources si l'adhérent :
• assume la charge d'un enfant ou d'une personne en situation de handicap ;



• ou perçoit l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp) ;
• ou est en congé de proche aidant.

La condition d'activité réduite s'apprécie différemment selon le motif d'affiliation à l'Avpf :

Motif d'affiliation à l'Avpf	Condition d'activité professionnelle réduite de la personne à affilier
Bénéficiaire de l'allocation de base ou du complément familial	Couples dont les revenus professionnels de 2021 ne dépassent pas 4.973 €
Bénéficiaire de la PreParE à taux partiel	Couples dont les revenus professionnels de 2021 ne dépassent pas 25.916 €

Important :
- L'Avpf n'est pas une prestation versée à l'adhérent. Il s'agit de cotisations versées à la caisse de retraite dont il dépend s'il respecte l'ensemble des conditions.
- Cette affiliation gratuite à l'assurance vieillesse dure tant que les conditions d'attribution sont remplies. ■

// MON GUIDE PRATIQUE POUR MA VIE ÉTUDIANTE

La MSA accompagne et informe les jeunes sur leurs droits sociaux

De nombreux jeunes ne connaissent pas les aides auxquelles ils ont droit. Alors que l'entrée dans la vie active est un grand tournant dans la vie (premier emploi, premier appartement, premiers frais de santé, etc.), des coups de pouce existent pour mieux l'appréhender.
La MSA publie un livret intitulé "Mon guide pratique pour ma vie étudiante" pour inciter les jeunes et les étudiants à recourir à leurs droits, et les accompagner dans cette nouvelle étape de leur vie, qui peut constituer une source d'inquiétude sur le plan financier.
Conçu comme un outil d'accompagnement, ce guide présente les aides existantes au travers des grands centres d'intérêts des jeunes et des étudiants : santé, logement, emploi, transports, loisirs, etc.
Ils disposeront d'informations sur la complémentaire santé solidaire, l'allocation personnalisée au logement, le revenu de solidarité active, mais aussi l'aide au permis de conduire ou encore la carte jeune européenne, etc.
"Mon guide pratique pour ma vie étudiante" présente de manière pédagogique et concrète la sécurité sociale qui les protégera tout au long de leur vie.
Ainsi, les conditions d'affiliation pour les étudiants qu'ils soient en contrat pro ou en apprentissage sont présentées de manière didactique.
Ce guide, déjà disponible sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Vous guider dans vos démarches, est diffusé au sein des lycées agricoles et des maisons familiales et rurales à la rentrée 2023.
Pour se renseigner ou bénéficier d'une de ces aides, les jeunes adhérents à la MSA sont invités à contacter leur caisse ou à se connecter sur le site bourgogne.msa.fr ou au site mesdroitsociaux.gouv.fr ■



// EN BREF

Libérez-vous l'esprit ! Comptez sur Mémo Santé Enfant

Rendez-vous médicaux, vaccins, suivi santé de vos enfants… Vous avez du mal à vous y retrouver ? Véritable aide-mémoire en ligne, Mémo Santé Enfant vous permet de mieux vous organiser et d'être plus serein ! Rendez-vous memo-sante-enfant.fr

Vous avez droit à l'erreur

Le service en ligne "Demander à corriger mon erreur" permet à tous les adhérents MSA de déposer une demande de rectification d'une déclaration incomplète ou erronée lorsque l'erreur est commise de bonne foi pour la première fois. Il est accessible facilement à partir de votre espace privé, rubrique "contact & échanges".

Pensez à changer votre mot de passe

Pour garantir la sécurité de votre espace privé, il est important de changer régulièrement votre mot de passe (au moins une fois par an). Pour modifier votre mot de passe, connectez-vous à votre espace privé et rendez-vous sur : Mon compte > Email & Mot de passe > Modifier mon mot de passe, puis suivez les instructions. Votre mot de passe doit comporter de 8 à 12 caractères mélangeant majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux. Il est préférable de choisir un mot de passe différent pour chaque compte. Ne réutilisez pas d'anciens mots de passe de votre espace privé MSA et dédiez ce nouveau mot de passe à un seul usage.

J'emménage, je déménage

Payer son loyer, rénover son logement, déménager : la MSA vous informe sur vos droits. Elle vous accompagne également dans vos démarches pour vous aider à être mieux logé et réduire vos dépenses de logement en vous accordant des aides adaptées à vos besoins. Renseignez-vous auprès de la MSA pour connaître les solutions qu'elle propose. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Vous guider dans vos démarches > Changement de situation : déclarations et démarches.

Déconjugalisation AAH

Vous êtes en situation de handicap et vous vivez en couple ? À compter du 1er octobre 2023, le mode de calcul de votre allocation aux adultes handicapés (AAH) évolue : seules vos ressources individuelles seront prises en compte sans intégrer celles de votre conjoint/conjointe. Vous n'avez aucune démarche à effectuer, cette nouvelle mesure est automatique à condition que le nouveau montant de l'AAH soit plus avantageux pour vous. Dans le cas contraire, votre allocation restera inchangée. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Solidarité, handicap, dépendance.

RSA, Prime d'activité : facilitez vos démarches avec le montant net social !

Une nouvelle ligne intitulée "Net social" apparaît progressivement sur les bulletins de paie entre juillet et décembre 2023. À partir de janvier 2024, elle apparaîtra également sur les relevés de prestations (pension de retraite, allocation chômage, prestations sociales, indemnités journalières, pension d'invalidité, etc). Dès le 1er janvier 2024, ce sera le montant exact à déclarer pour toutes les démarches relatives au RSA et à la Prime d'activité. Il sert à estimer le montant des aides et est directement calculé par l'employeur ou les organismes. Il correspond au revenu net après déduction des cotisations sociales légales obligatoires.

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

La commission emploi-formation de la FRSEA BFC fait sa rentrée. Pour les représentants professionnels, le mois de septembre était également synonyme de rentrée. La période est propice pour faire avancer les dossiers.

Dès le 29 août, les membres désignés étaient présents pour négocier avec les organisations syndicales le nouveau contrat de travail à la tâche. Les discussions se déroulent actuellement dans un climat constructif et positif.

Le 26 juin, nous nous étions rencontrés sur les autres dispositions qui devraient figurer dans le futur accord interdépartemental pour la production agricole, les coopératives d'utilisation de matériel agricole et les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers, couvrant 7 des 8 départements de la région. Nous sommes arrivés à un accord de principe sur le fond de 3 organisations syndicales sur 5 et nous nous revoyons le 2 octobre, date à laquelle nous espérons pouvoir aboutir sur l'ensemble du texte et obtenir la signature de l'ensemble des organisations syndicales de salariés.
Nous avons également convié le pôle Travail de la DREETS à participer à notre prochaine commission régionale emploi-formation du mois d'octobre afin d'échanger notamment sur les difficultés de recrutement du secteur et l'accompagnement à l'emploi et la formation, les dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue de travail et aux conditions d'hébergement collectif des travailleurs saisonniers, la prévention et la lutte contre le travail illégal.

Par ailleurs, début juillet, la CPRE et la FRSEA ont participé au premier comité politique du nouveau contrat d'objectifs pour la production agricole 2023-26 signé avec le Conseil Régional. L'ensemble de la profession est signataire. Parmi les actions définies, notons la volonté de favoriser la visibilité et l'attractivité des métiers et formations agricoles, de développer les dispositifs d'immersion, de favoriser l'apprentissage et faciliter l'accès à l'emploi durable pour l'ensemble des salariés.

Pour toute information sur les différents sujets, n'hésitez pas à revenir vers nos services emplois.

Gilles DUQUET
Président Commission régionale emploi BFC

Actualité sociale

Des contrats d'apprentissage plus attractifs pour les 18-20 ans depuis le 1er juillet 2023

Les partenaires sociaux agricoles ont construit depuis de nombreuses années une politique de formation professionnelle volontariste pour favoriser le développement de la formation professionnelle de l'agriculture et répondre aux spécificités des métiers. Pour faire suite à la loi du 5 septembre 2018, les partenaires sociaux, à l'exception de la CGT, ont décidé de signer un avenant à l'accord national en agriculture sur la formation professionnelle tout au long de la vie qui est entré en vigueur le 1er juillet 2023.

Rémunération minimale en pourcentage du Smic et correspondance en euros bruts mensuels pour 151,67 h :

	1re année	2ème année	3ème année
Moins de 18 ans	27%	39%	55%
18 à 20 ans	50%	57%	67%
De 21 à 25 ans	53%	61%	78%
A partir de 26 ans	100% du SMIC, sous réserve de respecter le minima conventionnel		

Âge	1ère année	2ème année	3ème année
Moins de 18 ans	471,74 €	681,41 €	960,96 €
18 à 20 ans	873,60 €	995,90 €	1 170,62 €
De 21 à 25 ans	926,02 €	1 065,79 €	1 362,82 €
A partir de 26 ans	1 747,20 €		

Cet avenant appelle certaines évolutions clés, notamment en matière de rémunération des apprentis, ainsi, les rémunérations pour les apprentis de 18 à 20 ans sont désormais les suivantes :
• 50 % du Smic pour la 1re année d'exécution du contrat, au lieu de 43 % ;
• 57 % du Smic pour la 2e année d'exécution du contrat, au lieu de 51 %.
Afin de garantir les droits fondamentaux des travailleurs, le système d'inspection du travail (SIT) se mobilise au travers de campagnes de contrôles nationales définies dans un plan national d'action 2023-2025 autour de 5 thèmes qui sont : La prévention des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles, La lutte contre les fraudes (travail illégal, dissimulation d'heures, ..) La réduction des inégalités entre les hommes et les femmes (salaires, carrière, discrimination à l'embauche…) et la protection des travailleurs les plus vulnérables (contrats précaires, apprentis, stagiaires, travailleurs détachés). Chaque travailleur a droit à la protection de sa santé et de sa sécurité au travail, à des conditions d'emploi décentes, à une juste rémunération et à une absence de traitement discriminatoire. Les objectifs de cette campagne seront de veiller au respect de ces dispositions qui passent aussi par la vérification périodique des équipements de travail, engins de levage, la formation et l'autorisation de conduite des salariés. Des thématiques territoriales seront également vérifiées comme le contrôle du dialogue social dans les entreprises (élections CSE).

Opération de récupération des cotisations manquantes 2021-2022

Une nouvelle opération de récupération des cotisations manquantes en santé et en prévoyance pour les années 2021 et 2022 est en cours par la MSA. Les employeurs concernés ont reçu mi-septembre des courriers afin de les informer des anomalies constatées.
Tous les employeurs qui ont d'éventuelles observations à formuler (salarié dispensé, régularisation déjà effectuée, cotisations payées…) sont invités à se rapprocher de leur caisse de MSA locale dans les 30 jours suivants la réception du courrier. Passé ce délai, la MSA leur enverra une facture pour régulariser leur situation. Nous attirons l'attention des employeurs concernés sur le fait que si le premier courrier a été envoyé par voie postale, les factures seront mises à disposition directement sur l'espace MSA des entreprises concernées. Le paiement des cotisations santé et prévoyance effectivement dues par les employeurs agricoles permettra de sécuriser les droits des salariés.

Cas pratique

Jean est exploitant gérant unique d'une SCEA il emploie 13 salariés doit-il procéder à l'élection des représentants du personnel au comité social économique (CSE) ?

Oui ! Les élections des représentants du personnel au CSE doivent être organisées par l'employeur dès que l'effectif atteint 11 salariés durant « 12 mois consécutifs » tous les 4 ans. Attention, depuis la rentrée et suite à un changement du formulaire CERFA par le ministère, même en l'absence de candidat durant les 30 jours de l'annonce des élections, l'employeur d'au moins 11 et jusqu'à 20 salariés doit poursuivre le processus électoral. Il est uniquement dispensé d'inviter les organisations syndicales à venir négocier le protocole électoral, qu'il peut donc fixer lui-même. Le cas échéant, deux tours de scrutin sont à organiser et le PV établissant la carence de candidatures aux élections professionnelles ne peut être valablement établi qu'au terme de ces deux tours.

Formations

//Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs :

Employeurs agricoles : quels sont les profils de vos salariés ?
Chaque année, la FNSEA mandate les FDSEA, pour mener une étude sur une thématique liée à l'emploi agricole. En 2023, l'étude porte sur le profil des salariés dans les exploitations agricoles. En effet, le salariat tend à se développer dans les exploitations et cette tendance va perdurer. Le transfert de la main d'œuvre familiale, l'agrandissement et le développement des exploitations (diversification, commercialisation, tourisme, …) amènent de nouveaux salariés en agriculture. Il est donc primordial de mieux connaitre leurs profils. Dans le cadre de ce questionnaire, il a été choisi de se focaliser sur certains profils spécifiques : les seniors, les jeunes, les travailleurs en situation de handicap, les travailleurs étrangers, les personnes non issues du milieu agricole, les personnes en insertion, etc.
Ces renseignements sont cruciaux, et seront un appui pour toujours mieux défendre les intérêts des exploitants et de l'emploi agricole en général. En ce sens, votre participation et vos réponses sont essentielles pour toute la profession ! Vous souhaitez répondre à l'enquête, contactez le service emploi de votre FDSEA.
La FDSEA 71 propose une formation pour réaliser son DUER avec SYSTERA les 19 et 20 octobre à Autun. Renseignement et inscription au 03 85 29 56 50 ou par mail : service.emploi@fdsea71.fr
La FDSEA 58 propose également une formation pour réaliser son DUER avec SYSTERA le mardi 17 octobre à Nevers. Renseignement et inscription au 03 86 93 40 94 ou par mail : emploi.fdsea58@fdsea58.fr

LE CHIFFRE

15323

C'est le nombre de CDI en cours en 2022 en région BFC. Ce nombre a progressé de 26 % en 5 ans.
En France ce sont plus de 250 000 CDI en cours en 2022 avec + 31 % en 5 ans.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Camille Fassier	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

VITICULTURE

Moins de main-d'œuvre grâce au débardeur de caisses à vendange

Mécaniser le ramassage des caisses avec une chenillette répond à une pénurie grandissante de main-d'œuvre.



Guérin Viticulture

Le débardeur de caisses à vendange Guérin Viticulture collecte jusqu'à neuf caisses.



Guérin Viticulture

Le débardeur de caisses sur chenillette peut évoluer dans les parcelles très pentues.



Guérin Viticulture

Sur la version plus large, des pinces montées sur des chaînes agrippent les caisses et les soulèvent.

Trouver de la main-d'œuvre pour charger les caisses lors des vendanges devient un problème de plus en plus prégnant. Même si ces saisonniers sont mieux payés, ramasser les caisses est éprouvant physiquement. *« Pour les domaines viticoles qui vendangent à la main, trouver ces opérateurs est assez difficile. Et il n'est pas rare qu'ils abandonnent en cours de saison. Les remplacer à la hâte est loin d'être simple,* explique Sébastien Guérin, gérant de la société Guérin Viticulture, basée à Audeux, dans le Doubs. *Mon père est vendeur de petits matériels pour la viticulture et les espaces verts. Il a régulièrement des demandes de viticulteurs pour trouver une solution pour réduire la pénibilité de la collecte des caisses. »*
Sébastien Guérin a donc relevé le défi. Le prototype a tourné pendant les saisons 2020 et 2021, avant d'enchaîner les démonstrations et salons. Facturé 4 400 euros, le débardeur s'installe sur un transporteur à chenilles d'une charge utile d'au moins 500 kg, doté d'une centrale hydraulique et d'une table élévatrice. À défaut de cette dernière, Guérin Viticulture en adapte une pour 1 990 euros. Le débardeur se compose de chaînes munies de pinces qui viennent serrer, par le dessus, les rebords des caisses Stamp, placées en travers dans les interrangs.
Ces pinces soulèvent et emmènent la caisse vers la table élévatrice. Dès qu'il y a trois caisses sur la table, l'élévateur les soulève, positionnant ces trois caisses sur des cales. La table est ensuite redescendue et le conducteur peut ainsi recommencer l'opération deux fois, empilant ainsi jusqu'à neuf caisses. Il les ramène vers le plateau de transport et les décharge à hauteur, s'aidant au besoin de la table élévatrice.

Un à deux salariés en moins sans pénaliser le débit de chantier

Selon les habitudes des exploitations viticoles, ce système permet l'économie d'un ou deux opérateurs pendant toute la saison, sans pénaliser le débit de chantier. *« La caisse se charge en neuf secondes »*, souligne Sébastien Guérin, qui estime le retour sur investissement à moins de deux ans. Le ramassage des caisses est réalisé sans effort et le déchargement est ergonomique, puisque la table élévatrice permet de placer les caisses à la hauteur du plateau de transport, l'opérateur n'ayant plus qu'à les glisser.
Ce débardeur présente plusieurs intérêts par rapport aux solutions de ramassage de caisses proposées sur tracteurs enjambeurs. Outre la consommation de carburant plus réduite, le débardeur sur chenillette accède aux parcelles très pentues (jusqu'à 47 % lors de démonstrations), sans dégrader le sol, notamment après une pluie. Comparativement à l'enjambeur, le débardeur sur chenillette peut être mis dans les mains d'un conducteur novice.

Un second modèle pour les vignes les plus étroites

Les seules limites sont la hauteur de chargement, quand le transporteur évolue en dévers, et l'interrang dans lequel le débardeur peut avancer. *« Il faut des vignes d'au moins 1,05 m entre rangs pour pouvoir placer les caisses Stamp en travers dans l'interrang,* explique Sébastien Guérin. *Pour les vignes plus serrées, j'ai conçu un second débardeur. »*
Celui-ci charge les caisses Stamp dans le sens de la longueur. Le système de chargement se compose de glissières entre lesquelles les caisses viennent se loger. Elles sont ensuite soulevées, avant d'être poussées par un bras sur la plateforme élévatrice. Proposé à un tarif de 4 470 euros, ce deuxième débardeur ne peut collecter que six caisses sur trois niveaux, du fait du positionnement en longueur des caisses Stamp.
Mais le chef d'entreprise ne compte pas s'arrêter là. *« Je travaille sur un prototype pour charger les caisses de 90 litres Allibert, l'autre format couramment utilisé pour les vendanges »*, dévoile-t-il.

Ludovic Vimond



Guérin Viticulture

Une version pour vignes très étroites (premier plan) attrape les caisses dans le sens de la longueur et en empile jusqu'à six.





// ENTRETIEN DES MACHINES

Une nécessité pendant les vendanges

Pendant les vendanges, l'entretien des machines à vendanges est une étape quotidienne essentielle pour les vignerons. Tant pour préserver la machine que pour éviter de dégrader la qualité de la récolte.



Lors de la récolte, le raisin peut rester coller dans la machine à cause du sucre, d'où la nécessité d'un nettoyage quoditien.

Bruno Verret, viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux, l'assure, « *ce n'est pas parce qu'on n'est pas dans les vignes que les machines ne doivent pas être entretenues* ».

En effet, l'entretien des machines à vendanger fait partie du quotidien des viticulteurs, pendant la période de récolte. « *Ce qui compte surtout, c'est le lavage des machines à vendanger, pour éviter qu'il y ait, au fur et à mesure des jours, de la moisissure qui apparaisse* », poursuit Régis Segault, viticulteur à Maligny.

Le nettoyage se fait à l'eau, tout simplement. « *Il faut du volume et surtout pas de la pression. La pression ne fait que déplacer les feuilles pour les faire se coller à un autre endroit* », ajoute Régis Segault.

Et c'est depuis une aire de lavage, avec des eaux récupérées, que le nettoyage se fait, chaque soir, après la journée de vendange. « *Si on ne le faisait pas, cela collerait à l'intérieur, à cause du sucre qui se trouve dans les baies. Les tapis ne pourraient plus tourner* ».

Double dose les journées chaudes

« *Avec les chaleurs qu'il y a eues (en début de vendanges), la machine peut rapidement être contaminée par des batteries* », reprend Bruno Verret. « *C'est pour cela qu'il est nécessaire de nettoyer les machines à vendanger tous les jours, même les jours où on ne tourne pas. Une machine ne peut pas rester une journée sans être nettoyée* ».

Et lors des journées chaudes, comme c'était le cas dimanche dernier, la machine à vendanger a droit à un nettoyage à la mi-journée, « *car le sucre ressort davantage* », continue Régis Segault.

Le principe du nettoyage est d'éviter qu'il y ait des dépôts de feuilles et de raisins, « *tout ce qui est sucré et qui peut moisir, ce qui porterait atteinte à la qualité du jus. Car le jus, tant qu'il n'a pas d'alcool, est fragile, il n'est pas protégé. On pourrait comparer cela à du lait, qui est aussi très fragile. Les éleveurs laitiers sont aussi très vigilants quant à l'hygiène de leurs machines* », indique le vigneron de Maligny.

L'entretien ne s'arrête pas là. « *Une fois le nettoyage fait, il faut graisser (avec de la graisse alimentaire) et vérifier les organes de battage ainsi que le fonctionnement des tapis. Il faut compter une heure, à deux, les soirs pour l'entretien de la machine* », conclut Régis Segault.

Christopher Levé

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone





VITICULTURE

Comment faire des économies au chai ?

Lors du dernier Salon VinEquip, fin mars, à Mâcon, Thomas Canonnier, du service vigne & vin à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, a présenté les travaux en cours au chai et surtout les bonnes pratiques à adopter pour économiser de l'eau, mais aussi l'électricité.



Gauthier-Desvignes

Bien cloisonner son chai permet de ne pas avoir à nettoyer en dessous des cuves bétons, par exemple, pour économiser de l'eau et du temps.

Grosse période consommatrice d'eau, les vendanges voient généralement le compteur s'affoler lors du nettoyage des matériels. La toute première chose qu'il convient de faire est déjà de bien connaître sa consommation. *« Cela paraît évident, mais aujourd'hui, on se rend compte que le seul levier qu'ont les viticulteurs pour connaître leur consommation d'eau est la facture à la fin de l'année, au mieux »*, regrette Thomas Canonnier. À quand le premier compteur Linky de l'eau qui permette de suivre sa consommation au mois et par appareil ? En attendant, en période de vendanges, le vigneron n'aura guère le temps d'un suivi sur ce point. Le Vinipôle Sud Bourgogne a donc cherché à savoir, en réalisant un audit sur une exploitation viticole pour mesurer les consommations d'électricité tout d'abord. Des capteurs ont été mis sur l'ensemble du chai, ce qui a permis d'avoir une idée sur l'année entière. Évidemment, l'aspect matériel et le process de vinification influent sur les données. Ici, le premier poste de consommation d'électricité était naturellement le poste de thermorégulation des cuves. Les suivants étaient déjà plus inattendus avec l'éclairage et la ventilation, *« un tout petit moteur qui tournait en permanence »*. Thomas Canonnier a fait un parallèle pour bien faire comprendre son propos : *« le premier poste chez vous, n'est pas le four, mais votre box Internet qui marche en permanence »*.

Capteurs et données

La question du process de vinification est plus complexe puisqu'il s'agit d'isoler mais aussi de mettre en relation plusieurs matériels inclus dans un même process. Sur l'exploitation étudiée, c'est la fermentation malolactique qui était la plus consommatrice d'énergie et non la thermorégulation apportant du froid au moment de la fermentation alcoolique. En réalité, c'est le maintien de la température du chai en hiver, le chauffage qui permet à la fermentation malolactique de se mettre en place. Alors, avec quels capteurs s'équiper ? Il en existe un grand nombre. Les viticulteurs n'ont pas forcément le temps de se renseigner et, encore moins, de coupler les systèmes pour croiser les données. Pour autant, aujourd'hui, de nouveaux capteurs au prix abordables arrivent sur le marché pour avoir *« de la donnée en masse »*. *« Le plus compliqué est de synthétiser ces données »*, admet Thomas Canonnier. À chacun de décortiquer son itinéraire technique.

Ne pas compliquer les opérations de nettoyage

Autre aspect : la consommation d'eau se confronte également à des tensions ponctuelles en termes de ressources. Les sécheresses de 2018, 2019, 2020, 2022 rappellent que si l'eau vient à manquer, cela peut certes donner de beaux millésimes, mais aussi vite compliquer les opérations de nettoyage lors des vendanges, si des limitations d'usages devaient intervenir sur décision préfectorale. Aujourd'hui, des capteurs arrivent à quantifier le flux d'eau passant dans un tuyau par magnétisme, pouvant même envoyer la donnée à distance. Le Vinipole a étudié la consommation d'eau sur une exploitation viticole du Mâconnais et d'une autre dans le Châlonnais, avec de simples compteurs divisionnaires. Le tout pendant deux saisons avec un zoom sur la période des vendanges. Avant de livrer les résultats, Thomas Canonnier a sondé les deux vignerons pour connaître leur ressenti. Pour eux, le premier poste de consommation d'eau était la tête de la machine à vendanger, toujours difficile à nettoyer. *« Cela leur prend du temps en fin de journée et ils nettoient avec de gros tuyaux à fort débit »*, rappelle Thomas Canonnier. Pour autant, après analyse, cette étape ne représente que 15 % des consommations totales d'eau.

15 % d'économies

Le premier poste de consommation est en réalité l'entretien des sols. De ce résultat étonnant ont découlé plusieurs réflexions pour réduire l'eau utilisée. D'abord réfléchir au matériel, le jet consommant beaucoup par rapport à des systèmes de type compresseurs ou même des systèmes tractés créant de l'eau oxygénée, *« comme dans les hôpitaux »*. Sinon, il y a plus simple : commencer par éviter de salir tout le chai, mettre des protections pour ne pas salir sous les cuves, endroits souvent longs et compliqués à nettoyer. *« Le fait de cloisonner le chai permet de diminuer les surfaces à nettoyer »*, conseille Thomas Canonnier. Une évidence qui représente tout de même 70 % des consommations d'eau. La phase d'après est de bien former son personnel en amont des vendanges et vinification, pour prendre l'habitude de regarder les économies réalisées. *« Dans les hôpitaux, cela génère immédiatement 10 à 15 % d'économie d'eau »*, selon la littérature scientifique. Enfin, autre facteur d'économie d'eau : un revêtement du sol adapté couplé à un bon balai raclette.

Cédric Michelin





// VENDANGES 2023

Un premier bilan positif

Du Domaine Faiveley au Château Chamirey, qu'annoncent les récoltes pour le millésime 2023 ? C'est ce qu'ont voulu savoir le préfet de région, Franck Robine, celui de la Saône-et-Loire, Yves Séguy et les principaux acteurs régionaux de la filière.

La Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) a organisé sa traditionnelle visite régionale en Saône-et-Loire (tournante à tour de rôle avec la Côte-d'Or et l'Yonne), mercredi 20 septembre, pour faire le point sur les vendanges et laisser entrevoir ce que sera le millésime 2023 aux représentants de plusieurs ODG, de la DDT, de la Banque de France, de négociants ou d'élus à l'instar de Christian Morel, en charge de l'Agriculture à la Région. Erwan Faiveley, septième génération à la tête du négoce et domaine basé à Nuits-Saint-Georges, en Côte-d'Or, a reçu sur son site de Mercurey ce groupe de plusieurs dizaines de visiteurs. Un site de 66 hectares. *« Nous venons de terminer les vendanges*, précise-t-il. *Nous possédons une soixantaine d'appellations différentes »* dans tout le vignoble de Bourgogne. Dernier défi à relever pour le domaine, la certification bio. Pour suivre la conversion, Clément Grison, ingénieur agronome, a été embauché l'année dernière en tant que régisseur. *« Nous avons récolté cinquante hectares à la main, il nous a donc fallu une centaine de vendangeurs »*.



Didier Paris (à gauche) député de Côte-d'Or, admire le processus de fermentation en compagnie du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Franck Robine (au centre), sous la supervision de Thiébaut Hubert et de leur hôte, Erwan Faiveley.

Jongler avec la chaleur

Particularité de cette récolte, l'inédite vague de chaleur de septembre. Il a donc fallu faire rentrer rapidement le raisin à une température fraîche, d'où des vendanges très matinales, voire nocturnes, mais aussi des chambres froides pour refroidir le raisin avant de le presser. *« C'est l'un des enjeux du millésime*, insiste le régisseur du Domaine Faiveley. *Il a fallu être particulièrement vigilant et réactif »*. Une canicule tardive qui a légèrement diminué les volumes et accru le nombre de degrés d'alcool de nombre de parcelles. Si la récolte s'annonce prolifique, Mercurey a particulièrement été touché par le violent épisode de grêle de mois de juillet, comme aux alentours (Bouzeron…). *« Ces aléas climatiques sont de plus en plus fréquents, violents et touchent plus particulièrement la Bourgogne »*, se désole la directrice technique de la CAVB, Charlotte Huber. À l'heure du bilan des vendanges, Amaury Devillard, président de l'Organisme de défense et de gestion de Mercurey (ODG), au Château de Chamirey, soulève une épineuse question : celle de l'emploi saisonnier. *« En quelques minutes, j'ai perdu près de 90 vendangeurs*, se lamente-t-il. *Je faisais appel depuis plusieurs années au même prestataire de services mais, au dernier moment, les saisonniers ont choisi de partir en Champagne »*. Les vignerons de Bourgogne vont peut-être devoir s'aligner sur les tarifs champenois, lorsqu'ils en ont les moyens du moins, pour s'assurer une certaine tranquillité à l'heure cruciale de la récolte.

La question des rendements

Autre question récurrente : celle des rendements autorisés. Ce millésime s'annonce généreux dans l'ensemble et soulève la question des marchés, qui diffèrent selon chaque appellation, bien que la dynamique globale en Bourgogne soit un manque de disponibles. *« Si les AOP limitent le rendement dans leur cahier des charges, les vignerons ont toujours la possibilité d'aller jusqu'au rendement buttoir, plus élevé et validé par l'INAO »*, précise Marion Saüquère, directrice de la CAVB. La CAVB a interpellé le Département de Saône-et-Loire sur les Zones de non-traitement (ZNT) - aujourd'hui dénommées Distances sécurité riverains (DSR) - que certaines associations voudraient voir passer à 150 mètres au lieu des 10 actuellement en vigueur. Mais la question sanitaire de la flavescence dorée et des traitements obligatoires prévus dans la loi, questionnent les professionnels. Pour Frédéric Brochot, vice-président du Conseil départemental en charge de l'Agriculture, il faut maintenir la distance actuelle et ne jamais reculer au-delà, comme le souhaitent les associations environnementales.

Flavescence dorée

Alors que le nombre de cas de flavescence dorée dans le sud du département semble exploser, les professionnels, accompagnés de la CAVB, de la Fredon BFC et du Service régional de l'alimentation (SRAI), renforcent le dispositif de prospections précoces sur les nouvelles communes contaminées. Elles visent à identifier, analyser et éliminer les pieds potentiellement atteints afin d'en limiter la dissémination. Mais les foyers remontent toujours plus au nord (Côte-d'Or et Yonne sont touchés) et le dispositif coûte toujours plus cher en termes de temps pour les vignerons qui font la prospection et pour les partenaires impliqués. Ces équipes sont en partie financées par l'État et la profession (CAVB – ODG/BIVB) via un appel de cotisation obligatoire qui varie selon les années entre six et dix euros/hectare. Cette année, la profession a dû augmenter sa cotisation pour amplifier le dispositif de lutte et le nombre de prélèvements et d'analyses. Les collectivités territoriales participent également, la Région à hauteur de 70 000 € et le Département 20 000 € (la CAVB demande 10 000 € de plus). À la fin de cette visite, profitant de la présence de différents représentants de l'État, les professionnels de la filière ont interpellé le gouvernement sur la question des transmissions d'exploitation dont la valeur foncière explose, en raison notamment d'une spéculation tous azimuts, surtout au nord de la Saône-et-Loire. Dans son rapport sur ce sujet, le député de la Marne, Éric Girardin, propose de se tourner vers le pacte Dutreil et d'*« harmoniser la fiscalité applicable à la transmission à titre gratuit des biens loués par bail à long terme sur le dispositif applicable aux transmissions d'entreprises »*, comme le rappelle le président de la CAVB, Thiébaut Huber. La CAVB demande une exonération de 75 % sans plafond mais elle formule aussi une autre proposition, celle de *« porter l'exonération à 85 % en contrepartie d'un engagement d'affectation des biens à l'exploitation pendant au moins 18 ans, ou encore augmenter l'abattement de droit commun pour les donations entre vifs, effectuées avant un certain âge »*.

Cédric Michelin





VITICULTURE

New Holland investit 21,4 millions d'euros dans son usine de machines à vendanger



L. Vimond

L'usine de Coëx va être agrandie et réorganisée dans les prochaines années, afin d'augmenter sa capacité de production de 40 %.

CNH Industrial, dont fait partir New Holland, a annoncé un plan d'investissement de 21,4 millions d'euros dans son usine de Coëx, en Vendée, où sont produits les machines à vendanger et les tracteurs enjambeurs.
C'est aussi sur ces mêmes chaînes que sont produites les machines de récolte des olives depuis 2010, ainsi que des amandes depuis la sortie fin 2021 de la machine Braud 11.90X Multi. New Holland reçoit également des demandes pour la récolte de myrtilles bleuets, d'oranges et autres cultures en haies fruitières super intensives.
Signe de cette demande croissante, aujourd'hui, seulement 60 % des machines de récolte sortant de Coëx sont destinées à la vigne. Avec 509 machines produites en 2022, le site vendéen arrive au bout de ses limites de production.

Certaines équipes comme la découpe et la soudure tournent en 3 x 8 pour pouvoir répondre à la demande. Et le lancement de la nouvelle gamme d'enjambeurs TE6, dont New Holland espère en produire une centaine par an à moyen terme, ne va pas arranger la situation.

D'autres tracteurs enjambeurs et des robots électriques

Outre le développement de produits (Braud 11.90X Multi, TE6), le plan d'investissement de 21,4 millions d'euros comprend une phase d'agrandissement, appelé projet Médoc, dont les premiers coups de pelle devraient être donnés dans les prochains jours et se poursuivre sur 2024. Un bâtiment de 2 300 m2 recouvert de panneaux photovoltaïques devrait voir le jour au bout de ce qui est aujourd'hui l'atelier de finition (pose des stickers, retouches).

À l'issue de la construction du bâtiment, l'espace libéré va permettre une réorganisation d'une partie de l'usine et des investissements en soudure et en découpe. En parallèle, CNH Industrial établit une grande campagne de recrutement (60 embauches en 2022, 50 embauches prévues en 2023) et entend arriver sur un rythme de 640-650 machines produites annuellement d'ici 2-3 ans et 700 à terme.

D'autres investissements produits sont par ailleurs à prévoir : la gamme d'enjambeurs est amenée à s'étoffer et le développement de robots viticoles, probablement électriques et sur la base de châssis spécifiques, est envisagé prochainement, soit en s'associant à des acteurs de la robotique, soit en développement interne.

// NOUVEAUTÉ

Alpego Des épandeurs d'engrais pour les vignes et vergers

Alpego a signé un partenariat avec l'entreprise italienne DCM, spécialisée dans les outils de fertilisation, pour la fourniture aux couleurs d'Alpego d'une offre d'épandeurs d'engrais pour les vignes et vergers. Cette offre se compose de trois gammes SW5, S18 et S24, affichant des largeurs hors tout respectives de 1,10, 1,41 et 1,80 m. À double plateau, ces appareils se déclinent en cinq versions, notamment les appareils M à réglage mécanique et ouverture/fermeture hydraulique des trappes et P intégrant en plus le débit proportionnel à l'avancement électronique. Les versions D accèdent à la pesée en continu à l'aide de quatre pesons, au réglage électrique du débit et à l'inclinomètre effectif jusque dans les dévers à 25 degrés. Les modèles E ajoutent l'Isobus et les versions S disposent en plus des E, de la coupure de sections.
Tous les composants en contact direct avec l'engrais (fond de trémie, grilles de protection, trappes d'ouverture et fermeture, disques d'épandage, pales, carters de protection, boulonnerie et agitateurs) sont en inox.
Une application gratuite, disponible sous IOS ou Android, permet d'assister l'utilisateur dans ses réglages avec une banque de données de plus 1 500 engrais testés en collaboration notamment avec l'Irstea. Si l'engrais utilisé n'est pas référencé, une recherche approchante est proposée à l'aide d'un kit de test rapide de granulométrie et de densité.
Série : SW5 ; S18 et S24
Capacité : 590 à 1 010 l ; 800 à 1 600 l et 900 à 2 000 l



Alpego







Toyota Cheli Professional

Toyota Hilux, le partenaire de votre quotidien !

NOS ENGAGEMENTS

- Une gamme complète pour répondre à tous vos besoins professionnels
- Une offre complète de transformation et de carrossage
- Des solutions de financement adaptées avec Toyota Financial Servives
- Un service après-vente qui répond à vos contraintes professionnelles

Disponible Immédiatement!

Dijon • Beaune • Chenôve • Chaumont • Auxerre • Sens • Avallon

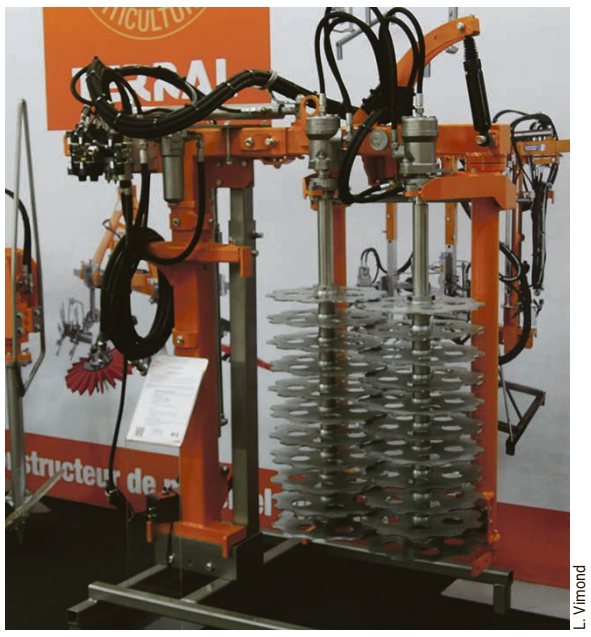
VITICULTURE

// NOUVEAUTÉ

Terral

La prétailleuse PRD gagne en modularité et en robustesse

La nouvelle prétailleuse PRD de Terral bénéficie d'évolutions pour la saison 2023. Pour gagner en robustesse, des renforts ont été mis en place et haut et en bas des têtes de prétaillage. Une coupelle fait son apparition sous le disque bas. Le disque affûté du bas peut désormais de démonter sans avoir à toucher au reste des disques.
Par ailleurs, Terral fait évoluer le système de suivi de cordon sur la tailleuse. Dotée d'un capteur laser, cette dernière fonctionne de nuit, par temps de pluie et même si elle est encrassée.


L. Vimond

Naotec

Une rogneuse pour les engins électriques

La société charentaise Naotec propose une version électrique de sa rogneuse Modul RE 100. Cette machine se destine aux robots et tracteurs enjambeurs animés électriquement, dispensant ces derniers d'une centrale hydraulique. Elle dispose de lames serpes en acier zingué, de lamiers verticaux de 110 cm de série équipés de sécurité, d'une mise en position écimage et d'un chariot de pose. Naotec enrichit ainsi son offre à destination des matériels viticoles électriques, qui dispose également d'un broyeur.


Naotec

Grégoire

Les tractées GT3 succèdent aux G3

Pour renouveler sa machine à vendanger tractée G3, datant de 2015, Grégoire s'est inspiré des modèles GL6, GL7 et GL8, lancés ces dernières années. Ainsi, la GT3 hérite de nombreuses améliorations issues des automotrices comme les tâteurs de suivi de rang, la plateforme de lavage surdimensionnée avec commandes déportées et colonne d'eau, l'accès facilité à la tête de récolte, le relevage automatique (en option) ou encore la technologie OVERboost, permettant de délivrer 100 % de la puissance moteur pendant un laps de temps, afin de franchir une difficulté.
Mais la GT3 dispose également d'évolutions conçues pour les machines tractées. L'attelage a été repensé : le timon n'est plus solidaire de la centrale hydraulique mais vient se fixer directement à la chape du tracteur. Il intègre un capteur d'effort qui peut gérer la transmission de la machine de façon automatique. Les moteurs de roues restent identiques, avec 840 cm³ en standard et 1 260 cm³ en option. La capacité des bennes passe à 2000 litres, pour les vignobles à partir de 1,70 mètre. En option, des bennes échancrées de 1 600 litres permettent de rentrer dans des vignes de 1,50 mètre de large. Les secoueurs de la tête de récolte ARC2 ont été rallongés, et le travail des aspirateurs optimisé grâce à des nouvelles trappes d'air Maxflow. La conduite a aussi été revue, et intègre désormais une gestion automatique des hauteurs de jambages, avec trois positions enregistrables (travail, tournière, route). Le nouveau logiciel permet d'ailleurs de programmer des séquences, d'enregistrer les paramètres de la machine d'une année sur l'autre, et comprend un compteur de chantier. Au niveau des commandes, Grégoire prend un temps d'avance en proposant la première machine à vendanger tractée du marché Isobus. Pour les tracteurs non équipés de cette technologie, un écran de 8,4 pouces et un joystick compact s'installent en cabine.



X. Delbecque

Pellenc

L'integral Winery pour les petites exploitations



L. Vimond

L'Integral Winery S complète vers le bas l'offre en égreneurs-trieurs de Pellenc. Destiné aux caves particulières et aux domaines de moins de 50 hectares, cet équipement dispose d'un égreneur haute fréquence suivi d'une table de tri à rouleaux à écartement réglable éliminant la grande majorité des pétioles.







// INAUGURATION

58 Un nouveau magasin à St Saulge !

La traditionnelle halle de Saint-Saulge est désormais occupée par un magasin de producteurs dont l'inauguration officielle s'est tenue le 14 septembre.



La Halle des paysans à Saint-Saulge a été officiellement inaugurée le 14 septembre.



Près de 400 références de produits attendent les clients au magasin de producteurs à Saint-Saulge.

« Tout s'est fait en deux mois » insiste Amélie Vincent, exploitante à Ourouër (ferme du Pressoir) et présidente de l'association « La halle des paysans » porteuse du projet de magasin de producteurs à Saint-Saulge. Ainsi, si le magasin est ouvert depuis fin juillet, son inauguration a eu lieu le 14 septembre. L'occasion pour les 9 membres fondateurs de l'association de revenir sur l'histoire de cette aventure.

Au pied levé

« Nous avons été sollicités par la mairie de Saint-Saulge, en avril, dans le cadre d'un appel à projet pour redynamiser le centre-ville. Après avoir étudié le dossier très rapidement, et visité d'autres marchés de producteurs comme celui de Moulins-Engilbert, nous nous sommes lancés. Dans un premier temps, nous nous sommes focalisés sur la création de l'association avec : la ferme du Pressoir (Ourouër), l'huilerie Brossard (Raveau), Au potager d'Auré (Rouy), le Gaec du Colombier (Chitry-les-Mines), la ferme du Creuset (Neuville-lès-Decize), Delphine Commaille (Brinay), le rucher de l'école (Saint Léger de Fougeret), le Gaec Hétroy (Pazy), les volailles des Ombreaux (Moussy) » détaille Amélie Vincent. Une fois ces derniers réunis, ils n'ont pas traîné pour démarcher les autres producteurs : *« Cela nous paraissait logique de contacter ceux que nous connaissons dans la Nièvre mais aussi dans d'autres départements – pour les produits que nous ne trouvons pas ici à l'image des abricots qui proviennent de la Drôme »*.

L'histoire humaine

Ce rassemblement par « connaissance » est justifié pour Amélie Vincent : *« il faut que nous puissions raconter l'histoire du produit et des producteurs pour les faire découvrir au client. C'est un contrat de confiance entre tous car pour nous l'important est le lien humain et les valeurs communes que nous portons : l'amour des bons et vrais produits de nos terroirs mettant en lumière le travail des producteurs qui, tous, ont un parcours singulier ! »*. Pour mémoire, les producteurs se relaient à la caisse afin de servir les consommateurs : *« Dans un premier temps, nous ne pouvons embaucher quelqu'un pour ce poste. Et, d'autre part, cela nous fait plaisir d'avoir un contact avec la clientèle »*. Amélie rappelle que si la plupart des producteurs adhérents font déjà de la vente directe, tous n'avaient pas forcément sauté le pas du travail de groupe : *« nous apprenons encore à nous connaître afin d'avoir une dynamique commune »*.

Voilà l'été

Pour que le démarrage soit possible, « la Halle des paysans » a demandé aux producteurs partenaires une adhésion à l'association de 200 euros : *« nous avions des investissements à faire notamment pour le rayon froid. De ce fait, cet aplat financier nous permettait de lancer tout cela rapidement »* et d'ajouter : *« Nous nous sommes tous démenés pour que l'ouverture soit possible le lendemain du festival Bêêêle et laine, soit le 26 juillet »*. Cet empressement, Amélie Vincent le motive : *« nous ne voulions pas rater la saison estivale, car il y a un grand afflux de touristes durant cette période donc autant de clients potentiels. Cela permettait aussi aux habitants locaux d'avoir un magasin de proximité rapidement – idéal pour ne pas trop faire de kilomètres en période de fortes chaleurs pour leurs commissions »*.

Au rendez-vous

Avec une ouverture remarquée par la clientèle Amélie Vincent dit avoir été étonnée de l'affluence discontinue de ces derniers mois. *« Nous avons clairement comblé un manque en matière de vente de produits locaux dans le secteur. Maintenant, nous devons continuer à fidéliser les locaux »*. En parallèle, Amélie Vincent évoque une autre ouverture : *« celle du restaurant en bas de la rue ! « Cœur de Nièvre » est aussi une autre vitrine pour nous puisqu'ils préparent certains de nos produits. Ils peuvent donc parler de notre travail et nous du leur. C'est un exemple parfait de l'échange humain que ce genre d'initiative peut engendrer »*. Aujourd'hui, le magasin situé au 1 place de l'Hôtel de ville à Saint-Saulge, regroupe près de 400 références de produits différents (viandes, œufs, fromages, yaourt, glaces, huiles, pains, légumes, bocaux, vins, bières, jus, etc.) issus du travail d'une trentaine de producteurs.

Chloé Monget

Horaires : mercredi, jeudi, samedi et dimanche de 9 h 30 à 12 h 30, vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h.
Renseignements : lahalledespaysans@gmail.com

// FAUNE SAUVAGE

58 Plus qu'une application

Cela fait environ un an que l'application Vigifaune est en action dans la Nièvre. Cet outil, ouvert à tous, prend aujourd'hui une nouvelle dimension grâce au partenariat signé entre la FDC 58 et le Conseil départemental de la Nièvre.

L'application Vigifaune (gratuite et disponible sur Apple et Android) a été développée par la Fédération Régionale des chasseurs d'Auvergne Rhône Alpes. Ses objectifs sont l'amélioration de la connaissance des déplacements de la faune sauvage, l'identification des zones de passages, la limitation des collisions routières… En pratique, cette application permet à tout un chacun de géolocaliser les animaux morts ou vivants, les dommages causés par la faune ou encore les traces de présence. Dans la Nièvre, ce dispositif est mis à disposition depuis un an auprès des particuliers et professionnels, chasseurs ou non. *« Nous avons eu environ 576 signalements divers enregistrés dans le département depuis février 2022 »*, indique Romane Boismenu, en charge des dossiers formations et éco-contribution à la FDC 58. *« Le plus récurrent étant les collisions (422 signalés). Depuis, ces données sont traitées par nos services afin de cibler les tronçons accidentogènes. Avec la signature du partenariat entre la FDC 58 et le Conseil départemental, notre rôle sera de partager ces conclusions, tout en préconisant les travaux potentiels à effectuer pour réduire ces problématiques »*. La FDC 58 aura donc un rôle de diagnostic et de conseil, elle n'interviendra pas pour les travaux éventuels pour lesquels seul le Conseil départemental sera décisionnaire, gestionnaire et financeur. Romane Boismenu conclut : *« plus nous aurons de signalements, plus les préconisations pourront être précises et pertinentes. Nous invitons donc tous les Nivernais et les Nivernaises à s'en emparer »*.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 36 33 37.



Vigifaune / FRC AURA / FDC 58

120 espèces vivantes sont répertoriées dans l'application telles que : cigogne noire, salamandre.



// PRÉFECTURE

89 Rencontre avec Clémence Choutet, nouvelle directrice de cabinet

Arrivée en poste le lundi 4 septembre, Clémence Choutet est la nouvelle sous-préfète et directrice de cabinet du préfet de l'Yonne.

Originaire de Tours, en Indre-et-Loire, Clémence Choutet, est la nouvelle sous-préfète et directrice de cabinet du préfet de l'Yonne. À 39 ans, cette dernière a pris ses fonctions le lundi 4 septembre dernier, après trois années comme sous-préfète chargée de mission en Seine-Saint-Denis, « *qui avait marqué mon entrée dans le corps préfectoral* », précise-t-elle. « *Auparavant, j'ai eu une première vie professionnelle, durant une quinzaine d'années, dans diverses entreprises* ».

En Seine-Saint-Denis, Clémence Choutet s'occupait de la partie économie, notamment du suivi du plan de relance. « *J'étais également en charge d'une grande cause départementale qui est la lutte contre l'habitat indigne. Et puis, d'un sujet qui a occupé beaucoup de mon temps cette dernière année : la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024, dans un territoire qui va accueillir des épreuves. C'est un sujet que je vais continuer de suivre puisque l'Yonne fait partie des territoires qui vont accueillir la flamme olympique en juillet prochain* ».

La sécurité routière parmi les gros dossiers

Pour Clémence Choutet, « *être nommée dans l'Yonne était une heureuse nouvelle. Je suis bourguignonne d'adoption grâce à mon mari. Aussi, pour avoir un pied à terre dans le sud du département, je connaissais déjà l'Yonne. Je n'étais pas à convaincre sur les charmes du département* », sourit-elle.

Dans son quotidien de directrice de cabinet, Clémence Choutet aura la charge, « *sous l'autorité du préfet, d'accompagner la coordination des forces de sécurité et des moyens de secours. S'ajoute à cela un sujet particulier sur lequel le préfet est particulièrement impliqué, celui de la sécurité routière. Je serai la référente sur ce dossier au sein du collectif des sous-préfets* ».

Cette dernière a également des missions dites de « représentation de l'État ». « *Cela se traduit par la conduite de cérémonies, de grands temps forts publics, de la relation avec les médias* ».

Aussi, en tant que directrice de cabinet de la préfecture de l'Yonne, « *je travaille de façon étroite avec mes collègues sous-préfets d'Avallon et de Sens, ainsi qu'avec la secrétaire générale de la préfecture* ».

Clémence Choutet est enfin à la direction du service interministériel de défense et protection civiles (SIDPC), qui participe à la préparation et la mise à jour des plans de prévention des risques naturels et technologiques, et à celle du pôle sécurité publique, qui assure le pilotage des actions en matière de prévention de la délinquance, de la radicalisation, le suivi des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Christopher Levé



Clémence Choutet, nouvelle sous-préfète et directrice de cabinet du préfet de l'Yonne.



TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Circuits courts : trouver des leviers pour réduire mes coûts logistiques

• 4, 10, 11 et 17 octobre

À Bretenière.

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Utiliser le calendrier lunaire en élevage - initiation

• 10 et 12 octobre

À Créancey.

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Utiliser le calendrier lunaire en élevage - perfectionnement

• 11 octobre

À Créancey.

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Formation aux Gestes qui sauvent (GQS)

• 14 octobre

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), jusqu'en octobre. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site. Une session est prévue le 14 octobre à Saint-Jean-de-Losne de 14 heures à 16 heures et à Gevrey-Chambertin de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30.

NIÈVRE

// Parcours d'alternances

• À partir d'octobre

Le GIEQ propose des parcours d'alternance : ouvrier polyvalent en viticulture, d'assistant maître chai et un BTS viti-œnologie.

Renseignements : Aurélie Pradeau, directrice du GEIQ à apradeau.geiq@outlook.fr ou au 07 85 32 60 68.

// Nouvelle formation

• À partir de novembre

Une nouvelle filière technique dans les métiers de la scierie ouvrira prochainement dans la Nièvre (TDB n° 1745) et sera destinée aux jeunes entre 15 et 18 ans. Cette formation qualifiante ouvrira en novembre 2023 à Biches et formera aux métiers de la scierie avec l'enseignement d'un CAP opérateur conducteur de scierie. Elle disposera d'un internat en partenariat avec le Lycée des Métiers François Mitterrand de Château-Chinon.

Pour tous renseignements ou candidatures : edpm58.fr ou contact@edpm58.fr ou 07 64 08 58 58.

// Formation taille de la vigne

• À partir de novembre

Pour rappel, la prochaine session de formation taille de la vigne au CFPPA de Cosne aura lieu du 20 novembre 2023 au 9 février 2024. Elle visera à former sur la taille de la vigne, les travaux de palissage, ainsi que l'entretien du matériel viticole, dans l'objectif d'un retour rapide à l'emploi.

Renseignements : Lucille Martin à cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67

YONNE

// Intégrer un chien de protection dans un troupeau

• Jeudis 19 et 26 octobre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre (le matin), puis à Fleury-la-Vallée (l'après-midi).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Jeudis 9 et 16 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Réussir mon installation en société

• Vendredis 10 et 17 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Audrey Bardos (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 41.

// Renouvellement Certiphyto GC DENSA GC

• Mardi 14 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Christine Ligneron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

// Construire mon calendrier de traitement

• Mercredi 15 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Guillaume Morvan (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 90.

// Parage : soigner les pieds de mes ovins/caprins

• Vendredi 17 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Jeunes installés : un soir pour toi

• Le 19 octobre

La chambre d'agriculture organise soirée dédiée aux jeunes installés le 19 octobre à 17 h 30, chez Cédric Trocol, SARL Prest'Agri, Poujeux (Bazolles). Elle sera focalisée sur la mécanique, avec la participation de Buchez, Depussay, Maréchal, Malecot-Poirier, Ponge et SV-Pro. Le youtubeur Loagri sera également présent pour répondre aux questions.

Inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 00.

// Zéro boiterie

• Le 19 octobre

La Chambre d'agriculture organise une journée thématique au marché au cadran de Moulins-Engilbert de 9 h 30 à 17 h. Cette rencontre sera dédiée aux boiterie avec comme thème spécifiques les panaris, la dermatite digitée, la fourbure, la nécrose, les abcès, la mortellero, les lésions, l'ulcère, etc. Ce rendez-vous est organisée en partenariat avec le GDS 58, Ponge, la Sicafome, la MSA, la Région et Flotteurs FM.

Inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 00.

// Foire-concours bovins Charolais

• le 21 octobre

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire-concours de Charolais (inscrits - non-inscrits). En parallèle, une exposition toutes races bovines sera proposée (Salers, Limousine, etc.). Pour compléter l'événement, les JA de Moulins-Engilbert organisent un jugement de bétail qui se terminera par un repas convivial à la salle polyvalente (inscriptions auprès des JA du canton).

Renseignements pour la foire-concours : Gilles Trinquet au 06 84 04 06 89 ; pour le repas des JA : Damien Raimond : 07 50 84 31 98.

// Foire-concours aux veaux

• le 26 octobre

Le Comité des foires de Corbigny propose sa traditionnelle foire-concours aux veaux le 26 octobre au marché couvert.

Renseignements pour la foire-concours : 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot)

//Fête de l'élevage

• Le 4 novembre

Le Comité des Foires Cercycois organise une nouvelle édition de la « Fête de l'élevage », à Cercy-la-Tour. Diverses animations attendent les visiteurs : foire-concours, vente aux enchères (avec Simon Genetic), dégustation de viande, marché aux terroirs, etc. Comme l'an dernier, il sera possible de jouer au Tiercé Charolais et à la Tombola du Terroir pour gagner des lots.

Renseignements : 06 13 45 36 08 (Frédéric Renaud)

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/09/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 473 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,68	3,70	3,69	-0,20
		350-400	3,52	3,63	3,58	-0,08
		400-450	3,48	3,62	3,55	-0,05
		450-500	3,41	3,59	3,52	-0,03
	R	250-300	3,44	3,69	3,57	
		300-350	3,55	3,55	3,55	-0,12
		350-400	3,43	3,59	3,51	-0,02
		400-450	3,37	3,52	3,44	-0,12
		450-500	3,23	3,50	3,29	
F	U	300-350	3,46	3,58	3,56	0,11
		350-400	3,38	3,50	3,41	-0,03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 114 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	450-500	3,11	3,47	3,32	-0,15
	R	400-450	3,06	3,10	3,07	-0,24
F	U	350-400	3,33	3,40	3,39	-0,01

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 249 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,45	3,63	3,54	0,07
	U	24 à 36 mois	3,08	3,60	3,21	0,06
		- 5 ans	2,80	3,51	3,04	0,04
		5 à 10 ans	2,80	3,14	2,92	-0,04
		+ de 10 ans	2,62	2,79	2,71	-0,12
	R	- 5 ans	2,43	2,86	2,75	-0,07
		5 à 10 ans	2,42	2,87	2,70	-0,08
		+ de 10 ans	2,36	2,68	2,53	-0,12
	O	+ de 10 ans	2,07	2,35	2,21	

OBSERVATIONS

Effectif global : 836 - Taux de vente : 94 %

Taurillons : La saison s'avance et la présentation devient insignifiante.
Broutards : Dans les bons lots, les cours se tiennent plutôt facilement malgré les incertitudes qui pèsent actuellement notamment au niveau sanitaire. La marchandise plus médiocre (d'un rapport âge / poids / conformation) peine davantage à trouver preneur.
Laitonnes : L'offre est très insuffisante pour couvrir l'importance des besoins, notamment à destination de l'Italie.
Génisses 18 mois : L'offre a tendance à se restreindre et les bons lots comblent le déficit en laitonnes pour des tarifs attractifs.
Vaches / génisses 30 mois : Un marché avec des apports en nombre. Les sujets proches de la finition se négocient rapidement à des cours fermes voir à haussiers. Néanmoins de plus en plus d'animaux maigres sortent des fermes et arrivent sur le marché et voient leur cours stagner ou diminuer, ce qui explique la pertes de quelques centimes cette semaine dans certaines catégories.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/09/2023

Effectif : 233

Broutards :	(260 - 395 kg)	950 - 1350	3,30 - 3,64
Broutards :	(410 - 465 kg)	1450 - 1590	3,40 - 3,56
Laitonnes :	(265 - 395 kg)	860 - 1290	3,08 - 3,28
Génisses 24 - 36 mois :	(555 - 855 kg)	1520 - 2250	2,73 - 3,25
Taureaux :	(750 - 1050 kg)	1730 - 2810	2,31 - 2,69
Vaches légères :		1280 - 1570	
Vaches entre deux :		1590 - 1960	
Vaches lourdes :		1980 - 2610	
Génisses formées :	(285 - 380 kg)	1400 - 1620	4,16 - 5,66
Génisses formées 18 - 24 mois :	(455 - 500 kg)	1870 - 2110	3,73 - 4,47
Génisses formées 24 - 42 mois :	(480 - 855 kg)	2000 - 3500	3,70 - 4,59

Apports de bonne qualité en broutards, légère baisse en légers, cours reconduits en plus de 400 kg. 1 seul invendu.
Vente globale en laitonnes et femelles d'export à des cours inchangés.
Placement rapide et quasi-total en vaches à des tarifs très fermes.

Bovins gras : 6

Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/09/2023

Effectif : 110

Agneaux	130 - 165	(2,96 - 3,71)

Placement plus rapide en agneaux finis mais peu nombreux dû au manque d'herbe.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/09/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 698 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,56	3,92	3,79	0,27
		de 38 à 44 kg	3,60	4,16	3,80	0,26
		de 44 à 50 kg	3,30	3,83	3,59	0,25
		+ de 50 kg	3,03	3,38	3,20	0,06
	R	de 32 à 38 kg	3,36	3,71	3,61	0,39
		de 38 à 44 kg	3,43	3,50	3,48	0,32
		de 44 à 50 kg	3,19	3,38	3,33	0,10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 167 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,37	1,53	1,46	0,00
	R	+ de 60 kg	1,24	1,34	1,26	0,03
	O	+ de 60 kg	0,92	1,11	1,04	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	104	109	107	12,00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		25	40	34	-4,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 890 - Taux de vente : 98 %
Agneaux : L'offre est normale pour la saison. La qualité des agneaux est bien supérieure aux semaines précédentes et entraîne une hausse sensible des tarifs.
Brebis : Apports plus importants mais de bonne qualité et bien suivis par la demande. Cours fermes à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/09/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 125 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais	U	300-350	3,48	3,69	3,51	-0,04
		350-400	3,42	3,58	3,52	0,00
		400-450	3,48	3,58	3,52	0,00
F	U	300-350	3,23	3,42	3,37	0,03

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 66 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,91	3,14	3,02	0,02
		5 à 10 ans	2,81	3,12	2,92	0,01

GÉNISSES (viandes) — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	> 350 kg	5,52	5,66	5,62	0,02

VACHES (charolaise) — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	- 10 ans + 400 kg	5,46	5,60	5,58	0,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 231 - Taux de vente : 94 %.
Broutards : Cours reconduits dans toutes les catégories, vente rapide et totale.
Vaches : Cours reconduits le manque de volume se fait ressentir.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/09/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 557 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,59	4,15	3,85	0,04
		de 38 à 44 kg	3,64	4,05	3,90	-0,02

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 127 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,45	1,60	1,55	0,07
		+ de 60 kg	1,78	2,18	1,95	0,08

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 118 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		49	101	75	25,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 92 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	91	113	97	

OBSERVATIONS

Effectif global : 894 - Taux de vente : 96 %
Agneaux : Légère hausse dans toutes les catégories.
Brebis : Belle présentation légère hausse des cours.
Caprins : Aucun invendu.
Agneaux maigres : Les acheteurs sont au rendez vous. Cours reconduits à haussier.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

25 Sept 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Après des semaines très dynamiques, le marché se stabilise, avec une offre qui reste restreinte.

Bovins maigres : Les cours sont facilement reconduits, et même à la hausse sur certaines catégories, avec une demande qui reste active.

POLITIQUES

Les pouvoirs publics poursuivent leurs annonces sur la Planification écologique, au travers de l'intervention du Chef de l'Etat et la Première ministre. Il s'agit de la définition des objectifs de réduction des GES (déjà connus) pour l'ensemble des secteurs de l'économie (transport, bâtiments, agriculture ..) et des mesures d'appui financier, 10 milliards devant être affectés. Dans ce contexte, Interbev publie sa stratégie d'action par communiqué de presse de ce jour, soulignant l'ambition de maintenir le cheptel allaitant et de déployer des leviers techniques de baisse des émissions sur les élevages.

ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'application de la loi AER (Accélération des énergies renouvelables), la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition énergétique a abouti, mi-septembre, sur un nouveau projet de décret visant à encadrer les installations photovoltaïques sur des terres « incultes ». Ce texte retravaillé semble apporter des garanties pour la préservation du foncier agricole, mais la FNSEA et la FNB attendent encore des améliorations en ce qui concerne l'encadrement des projets !

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les résultats de l'observatoire de la contractualisation lancé par Interbev à la suite des assises du bœuf ont été présentés lors de la section bovin d'Interbev du 19 septembre 2023. Selon les informations transmises par les entreprises d'abattages puis extrapolées par Interbev, la part d'animaux contractualisés dans les abattages nationaux entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023 serait de seulement 13% ! Si la contractualisation augmente sur la catégorie JB Mixte/Lait (+18%), les autres catégories ne progressent quasiment pas. La FNB déplore le manque d'élan sur le déploiement de la contractualisation, encore à un niveau bien trop faible ! De surcroît, nous regrettons tout particulièrement que les travaux interprofessionnels, notamment l'utilisation du coût de production de référence pourtant validé par toutes les familles, ne soient ensuite pas appliqués sur le terrain !

FAIT DE LA SEMAINE

Le ministère a publié un arrêté, le **24 septembre**, fixant de nouvelles dispositions face à la **maladie hémorragique épizootique** (MHE) et notamment la restriction des mouvements d'animaux depuis la zone de 150km au seul retour d'estive et destination abattage, tandis que les échanges destination élevage ont été suspendue vers l'UE, pour cette zone, depuis le 21 septembre. La FNB souligne l'importance de rétablir les flux commerciaux avec les pays de l'UE et spécifie que cette situation ne doit pas affecter les prix payés à l'éleveur ni les coûts.

FOCUS

Depuis, **mercredi 20 septembre**, l'accès à aide bio, destinée à soutenir les exploitations agricoles biologiques face à la crise, s'est légèrement assoupli. La perte de trésorerie nette prend désormais en compte les prélèvements privés des années de référence afin ne pas pénaliser les agriculteurs qui les aurez diminués volontairement pour ne pas dégrader leur trésorerie sur l'exercice 2022. Les centres comptables ont été informés de ce changement. Les dossiers sont toujours à déposer sur la plateforme de FranceAgriMer.

CHIFFRE A RETENIR

- 18 %

C'est la baisse prévisible de production de viande bovine en France, d'ici à 2030, si la tendance récente de décapitalisation de vaches allaitantes et laitières se maintient (soit -20% de VA et -15% de VL d'ici 2030). L'étude Idele commandée par Interbev, avait comme objectif de tester les leviers nécessaires pour maintenir la souveraineté de la filière bovine française : engraissement et maintien du cheptel sont clairement indissociables !

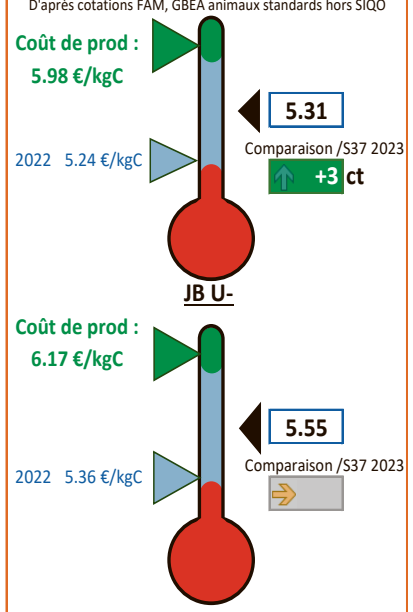
EN REGION

Afin de poursuivre le partenariat METRO/FNB dans le cadre de la Charte Origine France, est prévu sur cet automne, des rencontres entre restaurateurs et producteurs, sur la ferme de ces derniers. Dans ce cadre, l'Ile de France démarre ces rencontres, sur le thème de la viande bovine et la possibilité de déploiement de la démarche 'Eleveur et engagé' sur ce territoire . L'occasion aussi pour des restaurateurs franciliens de découvrir l'exploitation de Philippe Dufour, éleveur en seine et marne de Blondes d'Aquitaine.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

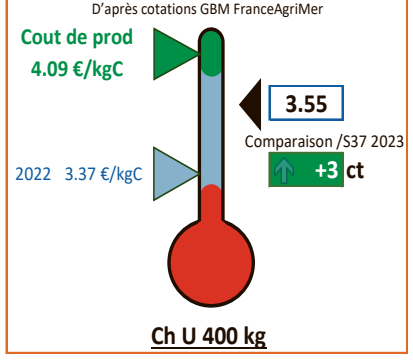
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

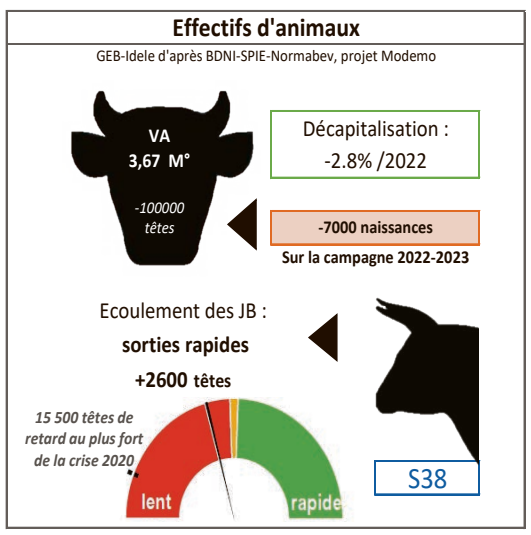
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



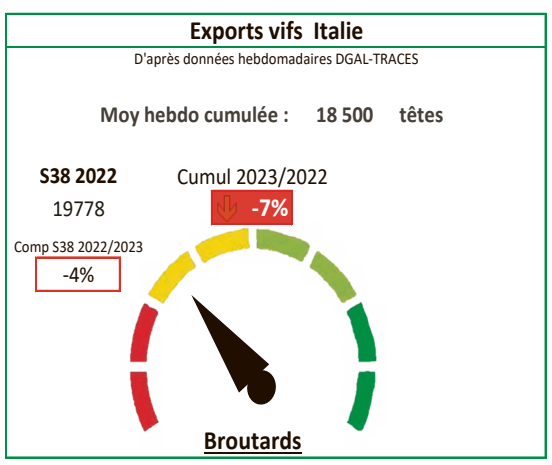
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



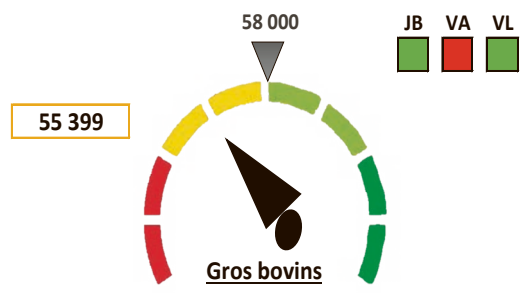
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 39
du 25 septembre au 1er octobre 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les sorties sont importantes cette semaine, surtout sur le massif central dans un contexte d'apparition de la MHE et de contraintes aux mouvements des animaux. Les acheteurs sont présents mais plus prudents dans ce contexte d'exportation incertain. Les bons lots trouvent facilement preneurs à des tarifs discutés sur le sud massif central et plus facilement reconduits sur la moitié nord de la France. Comme la semaine passée, la marchandise moyenne reste discutée sur un placement plus compliqué.

Gros bovins maigres : Les apports progressent face à des acheteurs présents et actifs. Les vaches jeunes et bien démarrées sont très recherchées permettant de fermement tenir les tarifs. La marchandise moyenne reste davantage triée et discutée. Les ventes sont quasi totales.

Boucherie : Les volumes sont stables face à une demande toujours régulière en races allaitantes. Les tarifs sont facilement reconduits dans ces catégories, dans toutes les races. En vaches mixtes et laitières, les besoins sont moindres et la pression continue et il faut de nouveau céder quelques centimes.

Veaux : Les apports sont très importants en veaux laitiers face à débouchés limités. Les intégrateurs contingentent leurs besoins ; l'export vers l'Espagne est compliqué. Les cours reculent en types laitier et mixte. En races à viande, les cours sont plus facilement reconduits. En veaux gras, le marché reste porteur pour les animaux qualitatifs voire extra.

Ovins : En agneaux, les achats sont réguliers face à des apports stables en bassin allaitant, et en retrait sur l'Aveyron. Les tarifs sont globalement fermes à haussiers, à des niveaux toujours très satisfaisants. En brebis, la demande est bien suivie sur des ventes fluides à des cours fermes.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tout tracteur tout état toute marque avec problème mécanique ou pour pièces.
✆ **07 49 88 65 13**

21 - Agriculteur recherche tracteur BM Volvo 600.
✆ 06 81 46 75 59

38 - Vends beau tracteur de collection Massey Ferguson MF 65 de 1961 4 pneus neufs.
✆ 06 70 72 82 28

42 - Vends Fendt Favorit 509C de 2000 avec chargeur Q670, TB état, cse retraite, 30 000 euros HT.
✆ 06 64 80 24 27

71 - Vends tracteur Ford 2000, année 1977.
✆ 03 85 24 82 72

Travail du sol

01 - Vends brabant Huard trisoc reversible ; cover crop Fenet 20 disques ; herse rotative Kuhn 2m50.
✆ 04 74 23 24 01

38 - Vends herse Quivogne 4.20 m bon état ; Remorque 4 roues avec échelette et caisse à grain.
✆ 06 71 96 72 04

38 - Vends petite trisoc Huard retournement hydraulique 124 cm pointe à pointe 400 euros.
✆ 06 38 22 32 55

71 - Vends cause retraite charrue rév. Huard, 4 fers, chisel, combiné, bol mélangeur, pailleur 17 m3, Volvo bétaillère FL614, le tout TB état.
✆ 06 07 57 55 40

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

18 - Vends chargeur AVC berceau complet ; godet céréales, 2.50 m ; godet multi-fonctions 2.50 m ; déchaumeur + rouleau Gaspardo 4 m.
✆ 06 25 59 84 81

38 - Vends laveuse à noix 3m parfait état.
✆ 06 30 70 89 17

58 - Cause retraite vend : - andaineur Deutz Fhar, 2011, - faucheuse frontale Kuhn, 2021, - faucheuse GMD 3510 Kuhn, 2010, - faneuse 7601 Kuhn, 2005 (3804)
✆ 06 73 78 84 96

71 - Vends cause renouvellement presse hte densité New Holland 1290, canal 120x90, année 2016, équipé du CropCutter, 25.000 bottes, TBE, prix 85.000 euros HT.
✆ 06 85 54 80 24

Divers

03 - Vends tonne à eau 1000 l galvanisée, bacs à eau, herse brisée Rau 4 mètres bon état.
✆ 06 88 39 30 58

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

MATÉRIEL AGRICOLE OCCASIONS

- Faucheuses condi portée 2,65 - 2,80 - 3,10 m
- Faucheuse Crossflow (regroupeur à vis)
- Faucheuse frontale
- Faucheuses rotative 2 m - 2,40 m - 2,80 m - 3 m 3,50 m
- Groupe fauche à sections frontales 10 m
- Andaineurs 3,50 m - 4,20 m - 4,5 m
- Andaineur 2 rotors Pottinger
- Faneuses 4 - 6 - 8 toupies
- Autochargeuse Strautmann 40 m³
- Bétaillère 4 m
- Herse rotative Kuhn 3 m
- Semoir à maïs 4 rangs
- Herse de prairie
- Mixeur à lisier 5 m
- Tonne à lisier 8000 l
- Epandeur à fumier
- Désileuses portées 2 m³ - 1,6 m³ droite - gauche
- Désileuse semi portée 4 m³
- Pulvérisateur 800 l rampe 12 m hydrau ou méca
- Rotovateur 2 m

AGRI PLEVY - 06 81 01 53 82

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 1
Stand C75
Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM.
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3801)
✆ **06 30 11 59 25**

39 - Vends scie circulaire Collino lame 700 super état, attelage 3 points.
✆ 07 81 10 18 45

42 - Vends gros piquets fendus et épointés, 2m, ballots de 25, 80 euros acacia, 60 euros chataignier.
✆ 06 20 58 24 30

EPANDEUR DE FUMIER JEANTIL
EVR 16-12 - 2012 17 000 €
EPANDEUR D'ENGRAIS AMAZONE ZA- M PRE 1501L - 2018 4 300 €
FANEUSE
FELLA TH901 - 2006 5 900 €
FELLA TH1300 HYDRO - 2016 10 500 €
FENDT TWISTER 13010 T - 2017 19 000 €
KRONE KW 7,92 / 8x5 - 2019 12 000 €
POTTINGER HIT 8,91T - 2015 9 500 €
TREUL KRPAN 6 T - 2008 4 900 €
VALET DE FERME SCHAEFFER 214, 4000 h - 2001 .. 9 000 €
TELESCOPIQUE MERLO TF33,7 TOP 1800 h 2020 69 000 €
TRACTEUR
DEUTZ K120, 3600 h - 2010 37 500 €
JOHN DEERE 5085 M 2300 heures - 2018 56 000 €
CLAAS ARION 530, 3300 h - 2018 62 000 €
FENDT 312 S4, 4600 h - 2015 86 000 €
CLAAS ARION 640 T4 3000 h - 2014 79 500 €

Garnier
Votre terre, Notre passion
(25 LEVIER)
Thibaud : 06 25 43 03 78
Léo : 06 02 08 88 68
nos occasions sont visible sur notre site
www.garnier-ma.fr

58 - Vends matériel de moulin en fonctionnement jusqu'au 30 septembre. (3701)
✆ 03 86 58 35 54

58 - Vends tonne à eau ou engrais liquide sur roue, fibre de verre 3 000 l., bon état, marque Chemo.(3803)
✆ 03 86 39 31 69

69 - Vends treuil manuel Farmi 5.5 T. - Remorque Cema 6.5 T. - Epandeur Krone 3.5 T. - Benne 3 points l'Oiseau.
✆ 07 71 27 47 78

69 - Vends caisse plastique pommes+ charrue vigneronne 6 corps + épandeur Roche Arbo + cultivateur 11 dents + semoir légumes Ebra + Semoir engrais Vicon 350 l.
✆ 06 22 22 62 31

69 - Vends aplatisseur à grains Cause retraite. Bon état : 1200 euros.
✆ 06 87 10 64 65

88 - Vends un plateau paille avec échelette botte ronde 8 mètres de marque Lacampagne pneu large taille basse, très bon état.
✆ 06 08 52 64 91

89 - à vendre tracteur 851-4, avec fourche Mailleux MX480. TBE, ratelier balles rondes ovin glava avec toit. Nourisseur à agneaux.
✆ 06 31 41 77 32

Elevage

71 - Vends cse cess. remorque bétaillère Bonnerot, 9 places, 2 caméras de surveillance Camérail.
✆ 06 47 27 76 72

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends camion bétaillère SG2 état parfait, CT ok.
✆ 06 88 39 30 58

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

38 - Vends camping car sur C35 diesel 2,5 cyl. boite 5 v. prix 6500 euros négociable.
✆ 07 50 34 64 70

69 - Vend moto enduro 250 EC Gasgas 2023 en très bon état, peu roulée. Elle totalise 45h. Elle est équipée : - d'un sabot qui protège les biellettes - de protèges mains intégraux - d'un ventilateur - d'un kit suspension origine plus dur.
✆ **06 67 88 62 04**

89 - Vends Clio 4 life 2019 75cv 57000kms parfait état, entretien garage, factures jointes à la vente
✆ 06 16 91 32 03

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia 1m85.
✆ 06 12 45 78 07

07 - Vends foin 2023 balles rondes prairie naturelle. Prix Bas.
✆ 06 42 24 73 46

26 - Donne contre frais d'annonce 2 hectares d'abricotiers à couper pour bois de chauffage.
✆ **06 87 51 48 38**

26 - Vends paille BR, foin PN 2023 qualité, livraison possible. Vibro 3 mètres, faucheuse débroussailleuse.
✆ 06 88 48 14 29

69 - Vends pommes bord verger : Gala, Golden, Corail, Opal, Topaz. Rhône 69440 Chaussan.
✆ 07 87 20 59 00

Fourrage

01 - Vends foin TB qualité balles rondes ou carrées ; + enrubannage ; livraison possible
✆ 06 74 18 42 54

03 - Vends foin 2023 BR 120X135 sous abri 120E/T 03170 transport possible 40BR .
✆ 06 17 75 68 57

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ **06 51 56 58 22**

58 - Cause retraite vend foin BR, 150 diam. (3805)
✆ 06 73 78 84 96

71 - Vends foin balle ronde en diamètre 160, année 2022, 71300 Monteau-les-Mines.
✆ 06 37 76 78 24

88 - Vends très belle paille de blé ou d'orge ainsi que paille déclassée en départ ou livrée.
✆ 06 36 83 53 99

89 - Vends foin bio 120 x 120, 120 euros la tonne. (3702)
✆ 06 87 50 82 50

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ **06 08 22 25 90**

Immobilier

42 - Recherche exploitation agricole, ancienne ferme, terrain sur toute la Région Rhône Alpes Auvergne. Discrétion assurée.
✆ 06 74 47 20 20

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

CECNA REPRODUCTION GENETIQUE
elva novia Top élevage reproduction

Nous recherchons des
INSÉMINATEURS (H/F)

Secteur Bourgogne (71/58/89) et Loiret (45)
De niveau BTS /Bac Pro Agricole
Rejoignez-nous, formation assurée
CV : recrutement@connexyon.fr

RDV au Sommet de l'élevage du 3 au 6 octobre 2023
à Clermont-Ferrand (63)
Hall 3 (allaitant) stand n°A26
Hall 4 (laitier) stand n°A5

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICIEN DE CENTRE - BOUVIER AIDE AGRICOLE H/F - CDI

- Gérer les flux et le tri des bovins (réception, manipulation, pesée, gestion de la traçabilité, expédition).
- Assurer le bien-être des bovins au centre : alimentation des bovins, suivi sanitaire.
- Assurer le nettoyage et maintenance du centre.
- Connaissances et aptitudes à la manipulation des bovins.

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

42 - Recherche salarié(e) agricole, exploitation polyculture, élevage bovins viande, dép. 42.
✆ 06 62 76 48 95

Mariage

Rencontres

73 - Savoyard 60 ans calme doux souriant très calin tactile, rencontre Belle des prés française rondeur, jolie forme. Bienvenue en Savoie pour amour en montagne.
✆ 07 85 18 69 35

Animaux

Bovins

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de l'année et de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - vaches pleines HBL, vêlage d'automne et 10 laitonnes VIA GIE LAUV LIM (3101)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Cause pré-retraite, bon choix de taureaux charolais HBC 1-2-3-4 ans. Elevage Perrin
✆ 06 82 22 96 13

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.
✆ Anthony : 06 07 62 33 74,
Jean-Marc : 06 07 91 98 08

21 - Elevage Charolais inscrits vend taureaux 18M + gros veaux d'automne TGS, livraison assurée GAEC Lechenault Frères
✆ 06 24 24 69 93

21 - Élevage charolais en IA depuis 40 ans vends 17 taureaux 12/13M génotypés dont 7 pour génisses. FN de 105 à 113. Indice élevage ISERV 103,8 AVEL 104,4. A.LAIT 105,4. IV MAT 106,3. 70% vaches qual RR EARL du Mont-Rond.
✆ 06 15 28 77 63

58 - Vends 10 taureaux 18 mois + veaux de l'année HBC, SC, vêlage facile, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (3202)
✆ **06 08 78 05 01**
ou 06 99 25 33 53

71 - Vends génisses 30 mois, vaches charolaises pleines inscrites, HBC, IBR A, veaux de l'année.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Vends bons taureaux de 18 mois et 1 de 30 mois HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Portes ouvertes 12 et 13 octobre 2023, proche Charolles, 6 élevages charolais de Charolais Passion71. Devillard Jacques Pierre 06.81.90.94.97. Bernigaud Jacky 06.82.37.57.79. Delorme Eric 06.34.36.62.68. Pacaud Philippe 06.81.82.27.97. Gaec Barge-Federici 06.81.38.58.44, 06.72.17.29.66. Bajard Jean-Francois :
✆ 06 30 86 06 65

88 - Vends 2 taureaux Prim Holstein possibilité de livraison CI upra père US et canadien.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, mâles 2023 -vaches,-génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs.Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine. (3006)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

18 - Vends troupeau de chèvres Alpines, échographiées pour la vente, libre à partir de fin octobre.
✆ 06 50 86 14 51
ou 06 98 24 38 62

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

58 - Vends 2 béliers d'occasion, - 64 brebis de cheptel vide, type charmois (3802)
✆ 03 86 30 91 84

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille, lapin

42 - Vends poules pondeuses bio de réforme, 4 euros la poule. A réserver avant le 15.10, à récupérer le 4 ou le 11.11.
✆ Merci de contacter
le 06 81 97 92 87

Chien

01 - Recherche chiot Beauceron mâle pure race issu ferme sans LOF ni vaccin grande taille.
✆ 06 30 76 74 29

03 - A réserver 7 chiots bouvier bernois nés le 29-07 mère n°250269608282351 ils seront pucés/vacc N°siret 49868375400010.
✆ 06 50 97 02 98

38 - Vends 5 chiots âgés de 2 mois (3F-2M) Border Collie, non Lof, N° immat mère 250269606564887, prix : 300 euros.
✆ 07 50 50 03 06



portes ouvertes ÉLEVAGE

PORTES OUVERTES
JEUDI 28, VENDREDI 29
& SAMEDI 30 SEPTEMBRE
Veaux de l'année,
12 taureaux 18 mois
élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY SAS Ferme du Rompoué
vous invitent à leurs **PORTES OUVERTES**
les 29, 30 septembre et 1er octobre 2023
à Cuy - 58110 Chougny
VENTE de veaux reproducteurs de différentes origines
Vêlages faciles et sans cornes
Olivier 06 26 01 58 71 - Célestin 06 34 10 08 11
Vidéos disponibles sur : www.simongenetic.com

Vendredi **29** et samedi **30 septembre** 2023
PORTES OUVERTES
Élevage PACAUT J.M
71190 Laizy - **06 84 10 17 27**
Veaux de l'année - Taureaux 18 mois - Génisses gestantes

PORTES OUVERTES
au Gaec LALLY
Élevage HBC
28, 29 sept. et 1er oct. 2023
25 veaux mâles de l'année
Taureaux 18 mois
Mrs Jeannin
Lally - 71360 St-Léger-du-Bois
06 76 33 03 18

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS DE NON DISSOLUTION

GMP LOGISTIQUE, SASU au capital de 100 000 euros Route de Saint-Philibert 21220 Gevrey-Chambertin, 539 931 709 R.C.S. de DIJON. D'une DAU du 30/10/2022, il résulte que l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Pour avis.

AL23009652

NON DISSOLUTION

S-T TAXI, SARL au capital de 100 euros ayant son siège social : 28 RUE DES COURBES RAIES 21600 LONGVIC, immat. 907 522 387 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 25/08/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL23009762

NON DISSOLUTION

POLARLOC, SAS au capital de 1 000 euros, ayant son siège social : 4 RUE DES VERRIERS, 21000 DIJON, immat. 913 729 463 RCS DIJON ; Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS

AL23009806

AUGMENTATION CAPITAL

LYKHUBS
Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
porté à 63 190 euros
Siège social : 64 A rue de Sully -
Maison régionale de l'innovation
21000 DIJON
952 632 149 RCS DIJON

Du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1/08/23, du certificat de dépôt des fonds établi le 8/09/2023 par la banque BNP PARIBAS, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 3 190 euros par émission de 319 actions nouvelles de numéraire, et porté de 60 000 euros à 63 190 euros. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Mention RCS DIJON

AL23009911

MODIFICATION DU CAPITAL

FIDIA
SAS au capital de 1 000 €
porté à 484 000 €
Siège social : 10 Boulevard Carnot -
Immeuble Le Richelieu
21000 DIJON
948 497 698 RCS DIJON

Il résulte du PV de l'AGE du 06/09/2023 que le capital social a été augmenté de 483 000 € par voie d'apport en nature.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille € (1 000 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quatre mille € (484 000 €).

AL23009916

PROROGATION DE LA DUREE

SCEA MICHELIN
Société civile d'exploitation agricole
Société civile au capital de 112 629,33 euros
Siège social : MONTBERTHAULT
21460 EPOISSES
316 744 234 RCS DIJON

Par une décision en date du 14 juin 2019, la collectivité extraordinaire des associés a décidé de proroger la durée de la société pour une durée de 50 années à compter du 27 août 2019, la durée de la société prenant fin désormais au 27 août 2069. Pour avis, la gérance.

AL23009923

CHANGEMENT DE GÉRANT

PORTIMO SCI - 1 000 € - 6 Place Carnot - 21200 BEAUNE 443 227 624 RCS DIJON- AGE du 28/02/2023 : nomination SARL IMMOGEST gérante, représentée par Angélique RYAUX SCATAMACCHIA - 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, -442 689 493 RCS DIJON en remplacement de Angélique RYAUX SCATAMACCHIA, démissionnaire.

AL23009924

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET GERANCE

BRATIMMO
Société en nom collectif
au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 rue Maréchal de Lattre de Tassigny
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
501 072 383 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31.07.2023 a décidé de transférer le siège social du 13 rue Maréchal e Lattre de Tassigny, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR au 12, rue Saint Claude 21110 IZIER, et de modifier l'article 4 des statuts. L'assemblée a pris acte de la démission de Jean-Pierre BRATIGNY avec effet au 31.07.2023 et a nommé en qualité de gérant Jean-Charles BRATIGNY à effet au 31.07.2023, demeurant 13, rue Maréchal de Lattre de Tassigny 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. Pour avis - La Gérance

AL23009931

MODIFICATION DU CAPITAL

EDOUARD DINKEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 11 Chemin des Amandiers –
21200 BEAUNE
531 888 436 RCS DIJON

Par décision du 31 AOUT 2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 395.000 € par incorporation de réserves, par création de parts nouvelles. Ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 5.000 €
Nouvelle mention : Capital social : 400.000 €
Pour avis
La Gérance

AL23009934

MODIFICATIONS

THINKERFORCE
SAS au capital de 1000 €
70 rue Mercey
21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE
948953518 RCS DIJON

Le 18/08/23, l'AGE a décidé de prendre pour nouvelle raison sociale à compte rdu même jour :
ALENA DX
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
La même AGE a validé la démission de la Directrice Générale, Mme Floriane CARRE en date du 31/07/2023. Elle n'est pas remplacée.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23009935

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SJ CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 5 Rue de Gray -
21000 DIJON
837 925 072 RCS DIJON

La collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de DIJON (21000) – 5 Rue de Gray à Beaune (21200) – 99 Route de Dijon et ce, à compter du 6 septembre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. Le Président.

AL23009941

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE JONATHAN BONVALOT
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 €
Siège social : 19 rue du Paulant
21420 PERNAND VERGELESSES
917 560 088 RCS DIJON

Par décisions en date du 6 juillet 2023 à effet rétroactif du 1er août 2022, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 398 800 € pour le porter à 406 300 €.
Pour avis, La gérance.

AL23009944

MODIFICATION DE LA DURÉE

G.F.A. PATRICK JAVILLIER
Groupement Foncier Agricole
au capital de 40 000 €
Siège Social : 9 rue des Forges -
21190 MEURSAULT
326 791 548 R.C.S. DIJON

L'AGE du 3 mars 2023 a décidé de proroger de 99 années la durée du Groupement à compter du 20 mars 2023, soit jusqu'au 19 mars 2122 et de modifier en conséquence les statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23009945

AUGMENTATION DU CAPITAL

ABC PILOT
Société civile
Au capital de 2 000 euros porté à
282.500 euros
Siège social : 6 Impasse Boirac
21000 DIJON
922 454 921 RCS DIJON

Par décision des associés du 28/07/2023 le capital social a été augmenté de 280.500 euros par voie d'apport en nature, pour être porté de 2.000 euros à 282.500 euros. En conséquence, l'article 6 et 7 des statuts a été modifié. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL23009948

BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

BENIGNE JOLY - COTE D'OR
SC au capital de 100 euros
Siège : Allée Roger Renard
21240 TALANT
RCS DIJON : 810 572 248

Par délibération du 29 juin 2023, l'assemblée générale a pris acte de la démission des fonctions de cogérant de M. Jean-Yves BOCACHO à compter du 23 décembre 2022. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis

AL23009949

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EARL DES POULES LAYERS
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
siège social : Layer sur Roche –
4 rue des Champs –
21520 BISSEY LA COTE
888 446 481 RCS DIJON

Par une age en date du 29 août 2023, la collectivité extraordinaire des associées a autorisé Madame Cendrine ROGNON à démissionner de ses fonctions de gérante.
Pour avis, La gérance.

AL23009955

MODIFICATION DU CAPITAL

ALYRIS
Société par actions simplifiée
Ancien capital : 150 000 euros
Nouveau capital social : 1.395.000 Euros
Siège social : Route Départementale 114
21540 SOMBERNON
879 314 730 RCS DIJON

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2023, il résulte que le capital social a été augmenté de 1.245.000 euros par incorporation de réserves. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
POUR AVIS
Le Président

AL23009969

AGE OR EXPERTISE COMPTABLE - CHALON SUR SAÔNE –

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE L'ETANG VINCENT
SCI au capital de 50 000 euros,
dont le siège social est au
8 Rue des Jacobines
71100 CHALON SUR SAONE,
immatriculée 513 850 321
RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une délibération en date du 14 septembre 2023, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 8 Rue des Jacobines 71100 CHALON SUR SAONE au 14 Route du Gué 21200 BOUZE LES BEAUNE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société fera l'objet d'une radiation auprès du RCS de CHALON SUR SAONE et d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.
Pour avis.

AL23009994

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DEL PIZZAVENIR SARL - 40 000 € - 12 Rte de Gevrey 21910 SAULON LA RUE - 511 057 465 RCS DIJON - AGE 05/09/23 a décidé de transférer le siège social du 12 Rte de Gevrey, 21910 SAULON LA RUE au 38 Av. de la Gare 21910 SAULON LA CHAPELLE modif. art. 4 statuts

AL23010009

Kappa Consultants

NON DISSOLUTION

EURL NATURE ET PASSION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 Chemin de la Charme
21120 COURTIVRON
795 050 111 RCS DIJON

En date du 15 janvier 2021, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société, malgré que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social.
Pour avis.

AL23010010

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

GAEC DU MONT LASSOIS
société civile
siège social : 8 rue de l'Orme
21400 ETROCHEY
320 926 389 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 17 août 2023, la collectivité extraordinaire des associés a :
- autorisé Monsieur Jean-Claude PAYOT à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 août 2023,
- autorisé Monsieur Michel PAYOT à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 août 2023,
- décidé de proroger la durée de la société de 29 années à compter du 18/02/2044.
Pour avis, La gérance.

AL23010018

COMMISSAIRE AUX COMPTES

AGV
SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 10 rue du Faubourg Saint Nicolas -
21200 BEAUNE
831 405 501 RCS DIJON

Par assemblée du 25 Septembre 2023, les associés ont constaté que le mandat de la société F.C.R.C., Commissaire aux Comptes, est arrivé à expiration et ont décidé de ne pas le renouveler ni le remplacer. Pour avis

AL23010027

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LE 66
SAS au capital de 8 000 €
Siège social : 30 Place Carnot
21200 BEAUNE
403.575.202 RCS DIJON

Le 29/08/23 l'associée unique a nommé la SARL KINKIN dont le siège est situé 30 Place Carnot 21200 BEAUNE immatriculée sous le n° 977.912.146 RCS DIJON, en qualité de présidente, en remplacement de Monsieur Francesco DONNO, démissionnaire.

AL23010032

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SRTP 21
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 rue Jean de Loisy –
21310 ARCEAU

Par décision du Président en date du 25 septembre 2023 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Sébastien ROYER demeurant 16 rue Jean de Loisy – 21310 ARCEAU en qualité de nouveau Président à compter du 25 septembre 2023 pour une durée illimitée en remplacement de Madame Sylvie ROYER Président démissionnaire
Mention en sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon

AL23010046

// GÉRANCE

AVIS DE GÉRANCE-MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/09/23 et du 10/09/23,la société B&M France SAS, SAS au capital de 69 537450 euros, RCS Clermont-Fd 311 315 329, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison située à 17 Boulevard du Champ aux Métiers, 21800 QUETIGNY, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société SARL NATSAM, au capital de 8 000 euros, 799 251 277 RCS DIJON.
En vertu dudit contrat, la société SARL NATSAM exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 01/09/23, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois,chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.
Pour avis

AL23009978

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire, POURRAIN**, le 04/09/2023, enregistré à AUXERRE 1, le 12/09/2023, Dossier 2023 00044373 Ref8904P01 2023 N 01018, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée **SARL LEA BOUTIQ**, dont le siège est à CHATILLON-SUR-SEINE (21400) 21 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, identifiée au SIREN sous le numéro377507447 et immatriculée au RCS de DIJON.
A :
La Société dénommée **MELANIE LAMIRAND**, dont le siège est à CHATILLONSUR-SEINE (21400) 21 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, identifiée au SIREN sous le numéro 978272656 et immatriculée au RCS DIJON.
Désignation du fonds : fonds de commerce de mercerie confection vente de lingerie sis à CHATILLON SUR SEINE (21400), 21 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny, connu sous le nom commercial LEA BOUTIQ'.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65 000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23010013

RESILIATION LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Frank CARNEJAC, Notaire Associé à TARBES (65000) 7 Place Jean Jaurès, le 31 août 2023, il a été pris la décision de résilier un contrat de location gérance constitué le 13 août 2009 et consentie à compter du 14 août 2009, renouvelé aux termes d'un avenant en date du 14 novembre 2014, ainsi que d'un second avenant en date du 5 août 2019, par :
Société : KFC FRANCE SAS,
Siège social : PUTEAUX (92800) 102 terrasse Boieldieu Tour W,
Immatriculée au RCS de NANTERRE numéro 380 744 870
Au profit de :
Société : PRONOIA CENTRE-EST
Siège social : PAU (64000) 4 rue Thomas Edison Pau Cité Multimédia,
Immatriculée au RCS de PAU numéro 897 519 575
La Société PRONOIA ayant absorbée à la société initialement locataire, savoir Société DB FOOD, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à COLLONGES LES BÉVY (21220) 15 rue Haute, immatriculée au RCS de DIJON n° 513 200 063.
Désignation du fonds : fonds de commerce de restauration rapide sis à 12 rue de Cracovie – DIJON (21000) connu sous le nom commercial KFC.
La résiliation prend effet à partir du 31 août 2023.
Pour insertion
Le notaire.

AL23010024

RESILIATION LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Frank CARNEJAC, Notaire Associé à TARBES (65000) 7 Place Jean Jaurès, le 31 août 2023, il a été pris la décision de résilier un contrat de location gérance constitué le 14 novembre 2016 et consentie à compter du 15 novembre 2016, par :
Société : KFC FRANCE SAS,
Siège social : PUTEAUX (92800) 102 terrasse Boieldieu Tour W,
Immatriculée au RCS de NANTERRE numéro 380 744 870
Au profit de :
Société : PRONOIA CENTRE-EST
Siège social : PAU (64000) 4 rue Thomas Edison Pau Cité Multimédia,
Immatriculée au RCS de PAU numéro 897 519 575
La Société PRONOIA ayant absorbée à la société initialement locataire, savoir Société UNIT14, société à responsabilité limitée ayant son siège social à COLLONGES LES BÉVY (21220) 15 rue Haute, immatriculée au RCS de DIJON n° 819 315 300.
Désignation du fonds : fonds de commerce de restauration rapide sis à 2 bis boulevard de l'Europe - 21800 QUETIGNY, connu sous le nom commercial KFC.
La résiliation prend effet à partir du 31 août 2023.
Pour insertion
Le notaire.

AL23010047

// DIVERS

TRANSFERT DE SIÈGE

LE FENIL
SC au capital de 1 000 €
Siège social : 9 rue du Docteur Chaussier
21000 DIJON
527 690 150 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 16/09/2023, il a été décidé de transférer le siège social au **1 rue Jean Druet - Beaux-Ports - 21300 CHENOVE** à compter du 01/10/2023.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23009950

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

SUCCESSION

Par testament olographe du 4 décembre 2014, Jacqueline, Marthe,Louise, Marie MOURAUD, veuve DUBOIS, décédée à DIJON, le 1er juillet 2023a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Ivan STRIFFLING notaire à DIJON, le 14 septembre 2023 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de DIJON, le 26 septembre 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Ivan STRIFFLING notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert.
Pour avis.
Maître Ivan STRIFFLING

AL23009953

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christine GARNIER, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 22 septembre 2023, a été reçu un aménagement de leur régime matrimonial :
PAR :
Monsieur Pascal DEL TOSO, Directeur de Société, et Madame Anne-Sophie GIRARD, Assistante de gestion, demeurant ensemble à NEUILLY LES DIJON (21800) 9 rue du Château.
Monsieur est né à DIJON (21000) le 26 mai 1969,
Madame est née à DIJON (21000) le 1er décembre 1970.
Mariés à la mairie de NEUILLY LES DIJON (21800) le 28 septembre 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Pierre GACHON, notaire à BELLEGARDE SUR VALSERINE, le 6 septembre 1996.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23010011

SCP BARTHEN RUIZ VANDEL
Notaires Associés
8, rue Joseph Thoret
39100 DOLE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marc BARTHEN, Notaire à DOLE, le 14 septembre 2023,Monsieur Bernard Matherne Marie KREMPP, retraité et Madame Agnès Marie Lucie GUILLEMETTE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à FLAGEY LES AUXONNE (21130) Ferme de la Bussière , initialement soumis au régime légale de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de BOUZY (51150), le 28 avril 1984, ont adopté le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Marc BARTHEN.
POUR AVIS ET MENTION.
Maître Marc BARTHEN, notaire.

AL23010022

AVIS DE MODIFICATION DES STATUTS

Le 30 juin 2020, l'associée unique constate que la société n'a pas d'activité du fait que l'apport partiel d'actif prévu n'a pas été réalisé et que le Commissaire aux comptes titulaire et le Commissaire aux comptes suppléant ont été inscrits par erreur dans les statuts.
En conséquence elle n'a pas à avoir de Commissaires aux comptes.
L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23010017

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 25/09/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : PLOMBIERES-LES-DIJON : Libre
Friches
Urbanisme : dans le site ENS, zone N du PLUi de DIJON METROPOLE, dans le site ENS 21 a 82 ca
- Combe aux noyers: AP-203 - Les cotes: AN-381[79]
CHOREY-LES-BEAUNE : Loué
Vignes AOC CHOREY-LES-BEAUNE - Urbanisme : Zone 1 A du PLU
Objectif : Maintien du fermier en place.
51 a 15 ca - Les champs longs: AA-62[39]-66[42]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/10/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010023

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DU HAUT LIEVRE
Société civile en cours de liquidation
Au capital de 159 446,43 €
Dont le siège social est JUILLY - HAMEAU D'ARCONCEY
21320 POUILLY EN AUXOIS ,
également siège de liquidation
328 647 599 RCS DIJON
Liquidateur : M. Yves PARFAIT
demeurant JUILLY - HAMEAU D'ARCONCEY
21320 POUILLY EN AUXOIS

Aux termes d'un acte authentique reçu le 18/09/23 par Me Ivan STRIFFLING, notaire à DIJON, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation arrêtés le 31/12/22, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, le tout avec effet au 31/12/2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Le liquidateur.

AL23009918

DISSOLUTION

FAUTRELLE LITERIE 71
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000,00 euros
Siège social : Le Clos – Route Nationale 6
71000 VARENNES-LES-MACON
808 072 623 RCS MACON
L'AGE du 30 aout 2023 a décidé la cessation d'activité, de nommer Monsieur Joël FAUTRELLE en qualité de liquidateur et décide de fixer le siège de la liquidation au siège social.
Mention sera faite au RCS de MACON.

AL23009940

DISSOLUTION

TAM
Société civile immobilière
En liquidation
au capital de 500.00 euros
Siège social : 16 Route de Sévigné
Hameau de Changy
21460 EPOISSES
851 897 629 RCS Dijon

Suivant décision collective des associés en date du 31 Août 2023 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Août 2023 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur Mickaël DABONNEAU, demeurant 2 Rue des Bordes 21460 FORLEANS, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 2 Rue des Bordes 21460 FORLEANS adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon
Mention sera faite au RCS de Dijon

AL23010014

CLÔTURE DE LIQUIDATION

TAM
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 500.00 euros
Siège social : 16 Route de Sévigné
Hameau de Changy
21460 EPOISSES
851 897 629 RCS Dijon

Suivant décision collective des associés en date du 31 août 2023, il résulte que :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

ANNONCES LÉGALES

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur Monsieur Mickaël DABONNEAU, demeurant 2 Rue des Bordes – 21 460 FORLEANS et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Mention sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis,

AL23010015

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

LPB CAPITAL
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 7D Boulevard Eiffel, 21600 LONGVIC
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGVIC du 3 août 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LPB CAPITAL
Siège : 7D Boulevard Eiffel, 21600 LONGVIC
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet : Acquisition, détention, gestion de toutes participations dans les sociétés commerciales, industrielles et/ou civiles, elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes, l'animation et la détermination de la politique de groupe et ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Thomas ROIZOT, demeurant 30 B Rue de Bourgogne, 21560 COUTERNON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23009563

AVIS DE CONSTITUTION

DAUTREY SOLAIRE ENERGIE Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros Siège social : 48 route de Fontaine, 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT SEINE SUR VINGEANNE du 01/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : DAUTREY SOLAIRE ENERGIE Siège : 48 route de Fontaine, 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 20 000 euros Objet : Achat, vente et installation de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture ou autre Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Emilien DAUTREY, demeurant 2 Chemin des Vausselotte, 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL23009845

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12 septembre 2023, il a été constitué une EURL dénommée:
Owl Paysage
Objet social :Services d'aménagements paysagers, création d'espaces verts. Prise en charge des projets d'aménagements paysager, esquisse des espaces.Entretien des espaces verts (tonte, débroussaillage, taille…etc)
Siège social : 38 rue des Tournesols 21110 IZEURE
Capital : 1.000 euros avec un capital minimum de 100 euros
Gérance : M. Axel RUDELLE demeurant 38 rue des Tournesols 21110 IZEURE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON Pour avis.

AL23009901

AVIS DE CONSTITUTION

D'un assp en date du 18 septembre 2023, il résulte que la société dont la dénomination est Maison 1896 Wine Fund, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège à BEAUNE (21200) 7 rue d'Enfer, et a pour objet l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole, toutes opérations de négociation, de commission, et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Le capital est fixé à 10 000 €.
La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés. Chaque action donne droit à une voix.Certaines cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés.
Mr Bill SHEA, demeurant aux ETATS-UNIS, 3020 Washington, 94115, San Francisco, Californie, a été nommé président.
Mr David FINK, demeurant aux ETATS-UNIS, Mission 3 NE 5 TH 9, 93923 Carmel, Californie, a été nommé directeur général.

AL23009921

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/09/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FLYNANCE
Objet social : prestations de consultants de conseils et de services auprès de toutes entreprises quel que soit leur domaine d'action, des particuliers et de tout organisme public ou parapublic quelle qu'en soit la structure juridique ; le conseil en pilotage et en aéronautique ; la fourniture de toutes prestations de services relatives aux activités précitées ; la prise de gestion de participations financières ; l'acceptation de tous mandats d'administration ; la location, l'achat, vente et exploitations de tous types de biens immobiliers
Siège social : 28 rue de Buttes 21000 Dijon.
Capital : 500 euros
Durée : 99 ans
Président : M. MATHY Thomas, demeurant 14 rue Lemot 69001 Lyon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL23009946

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2023 à VILLAINES EN DUESMOIS, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EARL DE LA CROIX DE MISSION
Siège : Rue de Semond – 21450 VILLAINES EN DUESMOIS
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital : 7 500 euros
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans
Apports : du numéraire pour un montant de 7 500 euros
Gérant : Mr Alain GIRAUX, demeurant 4 rue du Puits – 21450 VILLAINES EN DUESMOIS
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL23009970

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant ASSP en date du 21/07/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière
DENOMINATION : SCI 21 RUE PIRON
SIEGE SOCIAL : 6 boulevard Clémenceau – 21000 DIJON
OBJET : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous les biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, l'apport, l'acquisition, la constitution de tout portefeuille de valeurs mobilières, de toutes parts de sociétés civiles ou sociétés civiles de placement immobilier, de tout compte ou livret d'épargne, de tout bon de capitalisation, comptes titres, créance, compte courant d'associé, contrat d'épargne ou produit financier de quelque forme ou nature que ce soit, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou groupements, la gestion et l'administration de ces produits, la location, la location de titres, la mise à disposition, l'arbitrage et d'une manière générale tous actes de disposition desdits titres, actions, parts sociales, créances, comptes et produits financiers, et ce, que ces biens et droits mobiliers ou immobiliers fassent objet d'un démembrement de propriété ou non, la présente société pouvant détenir lesdits actifs tant en pleine propriété, qu'en nue-propriété, en usufruit, ou à travers tout autre droit de jouissance spécial, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties mobilières ou immobilières consenties sur des actifs de la société, affectées à tout prêteur professionnel ou non, en vue de favoriser l'accès au crédit de tout engagement personnel d'un associé, direct ou indirect, pour la réalisation ou le développement de toute opération connexe avec le présent objet social à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, l'aliénation et notamment la vente de ces biens et droits, même dans le cas ou ceux-ci constituent l'essentiel de l'actif social (dès lors qu'elle intervient de façon occasionnelle et sans revêtir un quelconque caractère habituel ni commercial), notamment lorsque leur détention ne s'avèrerait plus conforme à l'intérêt social ou à la gestion optimisée du patrimoine familial, la production, la gestion, la remise et la perception de compléments ou de substituts de revenus ou de capitaux aux associés fondateurs, ou aux membres de leur famille qui seraient identifiés dans ce besoin, y compris en cas de nécessité par la remise d'un bien ou du prix de cession d'un bien.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 1000 euros
GERANCE : Monsieur Jean-Pierre COUREAU demeurant Les Aisses – 41300 SALBRIS
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
IMMATRICULATION : RCS de DIJON

AL23009979

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : JULIE PUYRAVAUD ARCHITECTE
FORME : société à responsabilité limitée (à associé unique)
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 4 rue du Moulin - 21190 NANTOUX
OBJET : Agence d'architecture, exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace ; Prise de participation dans les sociétés d'architectes.
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
GERANCE : Madame Julie PUYRAVAUD demeurant 4 rue du Moulin - 21190 NANTOUX
CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales de l'associé unique sont libres. Si la société vient à comprendre plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers à titre onéreux ou gratuit qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. (Article 13-4° de la loi sur l'architecture). Les cessions entre conjoints, partenaires pacsés, ascendants, descendants doivent être agréées.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL23009983

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/09/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
SCI S&O ABK
Objet social : l'acquisition de tout bien immobilier, l'administration et l'exploitation par bail location ou autrement dudit bien immobilier et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Siège social : 39 bis rue de la Gentiane - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS
Capital : 1.000,- euros
Gérance : Madame Sarah IDRISSI EL BOUZAIDI demeurant 39 bis rue de la Gentiane - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS
Monsieur Oussama ABARKANE demeurant 39 bis rue de la Gentiane - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS
Agrément des cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL23009986

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/09/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI DE L'ARMANÇON. Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagements de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Siège social : Le Bassin 21320 Pouilly-en-Auxois. Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : FONCIERE STOKER, SAS au capital de 10 002 euros, ayant son siège social Le Bassin 21320 Pouilly-en-Auxois, 978 434 660 RCS de Dijon. Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément préalable de la collectivité des associés, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Immatriculation au RCS de Dijon.

AL23009992

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARSANNAY LA COTE du 19 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : BB VIET. Siège social : 11 rue des Ecoles, 21160 MARSANNAY LA COTE. Objet social : La petite restauration chaude ou froide (notamment vietnamienne) à emporter ainsi que la vente de tous produits accessoires ou dérivés notamment selon le mode appelé Food Truck sans que celui-ci soit restrictif. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 5 000 euros. Gérance : Madame Kieu Dung BRAUD, demeurant 11 rue des Ecoles 21160 MARSANNAY LA COTE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL23010019

Connaissez-vous notre page Twitter ?

NIÈVRE

// MODIFICATION

AVIS DE TRANSFORMATION

EFP COLBERT
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 esplanade Walter Benjamin - Espace Colbert -
58000 NEVERS
RCS NEVERS 809 148 703.

Aux termes d'un PV en date du 07/08/2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément des cessions d'actions à des tiers soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme SARL, la Société était gérée par Monsieur Fabien PICAUT. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :président : la société INITIALE GESTION, SARL à associé unique au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 63-65 rue François Mitterrand - 58000 NEVERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 920 043 122.

AL23009907

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

M CORP
SARL unipersonnelle
au capital de 10000 €
Siège Social : MEZAUGUEUX
58230 DUN LES PLACES
834268070 RCS de NEVERS

L'associé unique, en date du 01/08/2023, a décidé à compter du 01/08/2023 :
- De prendre pour nouvel objet social les activités de : La prise de participations ou d'intérêts directs ou indirects dans toutes les sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières par voie de création de sociétés nouvelles (y compris sociétés en participation), d'apports, de vente, de souscription ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion de sociétés, d'alliance ou d'association, de groupement d'intérêt économique, de location-gérance, de location de tout ou partie de l'actif ou autrement
Statuts modifiés en conséquence
Mention au RCS de NEVERS

AL23009920

MODIFICATIONS DES STATUTS

SERVICES INFORMATIQUES ET INTERNET GUERIGNY / S2I GUERIGNY
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 €
Ancien siège social :
39 grande rue
58130 GUERIGNY
Nouveau siège social :
1 place Guy Coquille
58000 NEVERS
504622820 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG Extraordinaire du 01/09/2023, les associés ont décidé à compter du 1er septembre 2023 :
- de transférer le siège social situé 39 grande rue 58130 GUERIGNY au 1 place Guy Coquille 58000 NEVERS, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de modifier la dénomination sociale Services informatiques et internet Guérigny / S2I Guérigny à Services informatiques et internet / S2I Informatique, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL23009926

MODIFICATION DU CAPITAL

SAS Ambulances du Val de LOIRE
Société par Actions Simplifiée au capital de 500 € porté à 268 500 €
Siège social : 43, Boulevard du Grand Pré des Bordes – 58000 NEVERS
949 625 271 RCS NEVERS

1 - Par acte ssp du 21/07/2023, la SAS AMBULANCES PICAUT-PERROT, SAS au capital de 500 € ayant son siège social à DECIZE (58) - 9, rue des Quatre Vents, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 805 308 004 et la société SAS Ambulances du Val de LOIRE ont établi un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société SAS AMBULANCES PICAUT-PERROT a fait apport à la société SAS Ambulances du Val de LOIRE de sa branche complète et autonome d'activité de transport sanitaire sise à IMPHY (58) – 6 et 8, rue Edouard Vaillant pour un actif évalué à 571 153,18 € et un passif à 303 153,18 € soit un apport net de 268 000 €.

En rémunération de cet apport, la société SAS Ambulances du Val de LOIRE devait augmenter son capital de 268 000 € pour le porter de 500 € à 268 500 €, par création de 26 800 actions nouvelles de 10 € de nominal chacune, à attribuer à la société SAS AMBULANCES PICAUT-PERROT.

2 - Ledit projet a été approuvé par décisions de l'Associée Unique de la société SAS Ambulances du Val de LOIRE du 31/08/2023 et par décisions de l'Associée Unique de la société SAS AMBULANCES PICAUT-PERROT du 31/08/2023. Aux termes du même acte, le capital social a corrélativement été augmenté dans les conditions ci-dessus, la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif a été constatée et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL23009927

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BO.LO.GO.
SCI au capital de 300 €
Siège social : 18 Rue Michaël Faraday
Zone Port Sec Nord -
18000 BOURGES
479208597 RCS BOURGES

Aux termes d'une délibération en date du 15/09/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 18 Rue Michaël Faraday Zone Port Sec Nord, 18000 BOURGES au 32 rue Léon Blum, 58640 VARENNES-VAUZELLES à compter du 15/09/2023, et de modifier en conséquence l'article 4EM des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de BOURGES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL23009942

AVIS

GAEC DES GIROUX
Les Giroux - 58400 Varennes les Narcy
Au capital de 145 890 euros
RCS Nevers - 327 458 972

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2023, ont été prises les résolutions suivantes :
- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 19 septembre 2023 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL des GIROUX
SIEGE SOCIAL : Les Giroux - 58400 Varennes les Narcy
ASSOCIE GERANT : M RIBAY Denis - Les Giroux - 58400 Varennes les Narcy
CAPITAL SOCIAL : 145 890 euros divisé en 9 726 parts de 15 euros représentatives de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Pour avis, la gérance

AL23009976

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PHILALEX EXPERTISE
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 38 Rue Franchet d'Esperey-
58000 NEVERS
900227091 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 21/09/23, l'associé unique a décidé :
- de modifier l'objet social qui devient :
- la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l4emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises, l'acquisition, la propriété, l4échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations, et autres produits financiers portant intérêt ;
et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social 38 Rue Franchet d'Esperey, 58000 NEVERS au 32 Rue Léon Blum, 58640 VARENNES-VAUZELLES à compter du 21/09/23 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, Le Président

AL23009987

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

SARL NEVERS LAN
SARL au capital de 200 €
Siège social : 9 Rue du 4 Septembre
58600 FOURCHAMBAULT
524 593 282 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 18/09/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SARL NEVERS LAN a décidé de transférer le siège social du 9 Rue du 4 Septembre 58600 FOURCHAMBAULT au 32 Rue des Grands Jardins 58000 NEVERS à compter du 30/09/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis - La Gérance.

AL23009989

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PIERRE NATURELLE DE BOURGOGNE
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 €
Siège social : RN 7 – 58400 MESVES SUR LOIRE
445 089 469 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 30/06/2023 il a été pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société KPMG.

AL23010012

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

En date du 22/09/2023 l'associé unique de LBM INVEST, SARL au capital de 100 euros, sise 44 route des Feuillats – DECIZE (58300), RCS de NEVERS 803 014 851, a décidé de transférer le siège social au 39 rue de la Raie à DECIZE (58300), à compter du 01/10/2023. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23010021

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LEA INVESTISSEMENTS
SCI au capital de 99.091,86 €
Siège : 15 PASSAGE DE LA GREERIE
58000 NEVERS
412186603 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 21/07/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 13 RUE DE L'ORATOIRE 58000 NEVERS. Mention au RCS de NEVERS.

AL23010025

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU MMG CONSTRUCTION, 38 rue du Mont Victoire 58000 NEVERS RCS NEVERS 823 282 785 Durée : 99 ANS Capital 5000 euros. Suite à l'AGE du 20/09/2023, il a été décidé le transfert du siège social qui sera fixé au 9 allée des Bleuets 95400 Villiers le Bel. RADIATION RCS NEVERS IMMATRICULATION RCS PONTOISE.

AL23010030

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

TRANSFORMATION EN SARL

APHRODITE
Sas transformée en SARL
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2, rue de l'Eglise
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS NEVERS 844 626 085

Il ressort des décisions de l'associée unique du 15/09/2023, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié qui sont frappées de caducité :
ANCIENNES MENTIONS :
Forme : SAS
Capital : 1 000,00 €
Siège social : 2, rue de l'Eglise – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Présidente : Mme Hélène LAVALLEE, née à COSNE COURS SUR LOIRE (58) le 6 Février 1979, demeurant à BOULLERET (18240), Champfleury, de nationalité française.
Commissaires aux comptes : néant
Transmission des titres : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des deux-tiers des voix des associés disposant du droit de vote.
RCS : NEVERS
NOUVELLES MENTIONS A COMPTER DU 15/09/2023 :
Forme : SARL
Capital : 1 000,00 €
Siège social : 2, rue de l'Eglise – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Gérante : Mme Hélène LAVALLEE sus nommée et domiciliée.
Commissaires aux comptes : néant
Exercice social : inchangé
Objet sommaire : inchangé
RCS : NEVERS
Pour avis, la gérante

AL23010035

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

FINANCIERE LEVASSEUR
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 5 rue du Champ de Magny - Zone industrielle
58470 MAGNY-COURS
522 341 643 RCS NEVERS

Le 21.09.2023, l'associée unique a nommé Présidente, la société HL FINANCES, Société par actions simplifiée, au capital de 20 000 euros, dont le siège social est fixé 5 rue du Champ de Magny - 58470 MAGNY-COURS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 977 844 307, en remplacement de Monsieur Etienne LEVASSEUR démissionnaire.
Pour avis.

AL23010036

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU VIGNOT
Société civile immobilière
Au capital de 1000 EUROS
Siège social : 3 Chemin du Champ Pagenot
à MARS-SUR-ALLIER (58240)
Immatriculée au RCS de NEVERS :
949979215

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du05/09/2023, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 24 route du Veurdre 58240 MARS SUR ALLIER et ce, à compter du 05/09/2023.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL23010039

ANNONCES LÉGALES

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 24/07/2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1, le 28/07/2023, Dossier 2023 00015522, référence 5804P01 2023 A 00508, la société PRESTA SERVICE, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 17 Faubourg de Lyon 58000 NEVERS, immatriculée sous le n°824.965.784 RCS NEVERS, a cédé à la société PRESTA SERVICE, SARL au capital de 5.000 euros, dont le siège social est 17 Faubourg de Lyon 58000 NEVERS, immatriculée sous le n°952.534.238 RCS NEVERS, un fonds de commerce d'entretien, traitement, nettoyage et protection de toitures et autres surfaces, charpentes et autres menuiseries, pose de plaques de plâtre intérieures, création meubles Déco, revêtement de sol, tous travaux de bâtiments de gros œuvre, de second œuvre et de finition, notamment maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie, peinture, carrelage, faïences, achat et vente de matériels divers en rapport avec l'activité, sis 17 Faubourg de Lyon 58000 NEVERS, connu sous l'enseigne PRESTA SERVICES, immatriculé sous le numéro 824.965.784 RCS NEVERS, moyennant le prix de 150.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 98.460 euros et aux éléments corporels pour 51.540 euros.
Jouissance le 24/07/2023.Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du Fonds pour la validité et pour la correspondance chez le séquestre, la SAS BAROCHE ET ASSOCIES 1 Rue de l'Alma 71100 CHALON SUR SAONE.

AL23009936

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Damien LAVARENNE, notaire au sein de la SELAS dénommée «ROGEON LAURENT - OFFICE NOTARIAL MOULINS SOUVIGNY» titulaire d'un Office Notarial à MOULINS, 74, rue des Tanneries, le 15 septembre 2023, enregistré au SPFE de MOULINS le 19/09/2023 dossier 2023 00027789 références 0304P01 2023 N 00957.
La SARL SYLV'ANN, au capital de 8000€ - siège : NEVERS (58000) 25 rue Saint Martin, 352185748 RCS NEVERS.
A vendu à Mme Julie Manuela FOLLON, demeurant : LUCENAY LES AIX (58380), «La Grange» «Les Bruyères Coulon», née à DECIZE (58300), le 5 mai 1991, célibataire
Un fonds de COIFFURE et VENTE DE PRODUITS DE COIFFURE sis et exploité à DECIZE (Nièvre) 107 Route de Moulins, et connu sous l'enseigne « TCHIP LA COIFFURE A PETITS PRIX» constituant pour le CEDANT un établissement secondaire identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 352 185 748 000 48 au RCS de NEVERS.
Ce fonds comprend : le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail et à son renouvellement, le droit à la ligne téléphonique, le mobilier et matériel, servant à son exploitation. Aucune marchandise n'est reprise. Moyennant le prix de : QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (82 000,00 €), s'appliquant aux éléments incorporels pour 74 840€ et aux éléments corporels pour 7 160€.
Entrée en jouissance : 15 septembre 2023.
Pour les oppositions domicile est élu en l'étude de Me Christophe ROBERT, notaire à NEVERS (Nièvre) 10, Rue Vauban.
Les oppositions s'il y a lieu seront reçues aux domiciles élus dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour unique insertion.
Le notaire

AL23009952

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé, signé électroniquement entre le 8 juillet 2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 23 août 2023, dossier 2023 000 16 950, référence 5804 P01 2023 A 00551.
La société « IMM'AUTUN GESTION », Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €uros, dont le siège social est à NEVERS (58 000) 59 boulevard Maréchal Juin, 434 313 953 RCS NEVERS,
A cédé à la Société CITYA IMMOBILIER NEVERS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €uros, dont le siège est à NEVERS (58 000) – 11 place Saint Sébastien, 831 929 161 RCS NEVERS,
Le fonds de commerce d'ADMINISTRATION DE BIENS (SYNDIC DE COPROPRIETE, GESTION IMMOBILIERE ET LOCATION) uniquement, exploité à NEVERS (58 000) – 59 boulevard, Maréchal juin immatriculée au SIRET 434 313 953 00037,
Moyennant un prix provisoire de 386 306 (TROIS CENT QUATRE VINGT SIX MILLE TROIS CENT SIX) €uros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 386 306 (TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE TROIS CENT SIX) €uros et au matériel pour 0 (zéro) €uro.
L'entrée en jouissance et propriété a été fixée au 30 septembre 2023 au plus tard.
Les oppositions seront reçues chez la SARL IMMOBILIER NEVERS, au 11 place Saint-Sébastien, (58 000) - NEVERS, où il est fait – à cette fin – élection de domicile.
Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

AL23009988

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 15/09/2023 concernant CERES.
Il fallait lire : Statuts du 10/09/2023

AL23009919

// VENTE AUX ENCHÈRES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MARDI 07 NOVEMBRE 2023
A 10 heures 30
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de IMPHY (Nièvre), 22 rue Daumier :
Une maison d'habitation sur sous-sol, comprenant :
- véranda, entrée, WC, cuisine, séjour, salon, salle d'eau, deux chambres,
- au sous-sol : cave, garage, chaufferie,
- combles au-dessus,
- Terrain.
Le tout cadastré section AT, numéro 297 « 22 rue Daumier » pour une contenance de 04 ares 60 centiares.
Bien libre.
MISE A PRIX : QUARANTE ET UN MILLE EUROS (41 000,00 €).
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 11 septembre 2023
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET Commissaire de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le lundi 23 octobre 2023 à 11 h 00 sur place.

AL23009807

Maître Myriam PREPOIGNOT
Membre de la SELARL AGIN PREPOIGNOT
Avocate au Barreau de NEVERS
6, square de la Résistance –
58000 NEVERS

VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT :
Sur la commune de NEUVY-SUR-LOIRE (58450) – 1, rue des Mariniers
Une maison d'habitation de 140,84m2, élevée d'un étage et composée de 5 chambres, une cuisine, une salle d'eau avec WC et un salon
Un sous-sol de 74,24m2, et 10,48m2 de surfaces annexes
Jardin attenant
Cadastrée section AI n°89, 93 et 94 d'une contenance totale de 00ha 16a 20ca
Le bien est occupé par le(s) propriétaire(s)
MISE A PRIX : 40 000 € (quarante mille euros) outre charges et frais
VISITES SUR PLACE : MARDI 24 OCTOBRE 2023 DE 10H00 A 11H00
Organisées par la SELARL QUALIJURIS 58, Huissiers au 2 Avenue Saint Just – 58000 NEVERS
ADJUDICATION MARDI 7 NOVEMBRE 2023 à 10h30
Tribunal Judiciaire – Place du Palais – 58019 NEVERS CEDEX
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :
- Sur les sites internet : www.axiojuris.com et www.encherespubliques.com
- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°22/00047 ;
- Maître Myriam PREPOIGNOT, membre de la SELARL AGIN PREPOIGNOT, Avocat au Barreau de NEVERS, demeurant 6, Square de la Résistance – 58000 NEVERS ; Tél : 03.86.57.05.00 (Références : 22-122)
- SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocat au Barreau de LYON, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON ; tél : 04 37 48 80 80 ; (Références : 20220479)

AL23009913

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

ACTA
SARL au capital de 8000 €
Siège social :
6 IMP DU STADE
89116 La Celle-Saint-Cyr
481 386 175 RCS de Sens

L'AGE du 15/09/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2023, nommé liquidateur M. BERINGER Philippe, demeurant 6 impasse du stade 89116 La Celle-Saint-Cyr, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Sens

AL23009939

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS ARMELLE DE SOULTRAIT
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 300 €
Siège social : 3, Allée du Château – Le Chenil – 58390 DORNES
880 969 282 RCS NEVERS

Mme Armelle VINCENT dt à DORNES (58) – 3, Allée du Château – Le Chenil, Associée Unique et liquidateur, a, par décisions du 23/06/2023, approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargée de son mandat de liquidateur et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL23009938

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL ARNAUD LENOIR
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social et de liquidation :
1 Place du Grand Marché
58500 CLAMECY
350 441 630 RCS NEVERS

Selon décisions du 02/10/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 02/10/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Arnaud LENOIR, demeurant 9 Avenue Foch - 89000 AUXERRE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile de Monsieur Arnaud LENOIR, susvisé. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23009990

DISSOLUTION

SNC DES NOIRATS
Société en nom collectif en liquidation au capital de 150 000 €
Siège social : 8 et 10, Faubourg de Bouhy – 58220 DONZY
524 364 882 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 02/08/2023 les associées ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Marie-Odile BESIN dt à SAVIGNY LES TEMPLE (77) – 19, rue Guadalquivir et Mme Evelyne MONNOT dt à DONZY (58) – 10, Faubourg de Bouhy ont été nommées comme liquidateurs pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Les Liquidateurs

AL23010038

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 24/08/2023?, il a été constitué une SASU dénommée : Born to fly
Siège social : 8 impasse belle vue 58180 Marzy
Capital : 10 euros
Objet social : Enseignement,initiation et entrainement au saut en parachute tandem et seule.
Président : Monsieur Jonathan Vatan, demeurant 8 impasse belle vue 58180 Marzy élu pour une durée illimitée?.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles?.
Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de Nevers

AL23009625

AVIS DE CONSTITUTION

SC DU BOIS PERROT
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 36 rue Louis Joseph Gousse
58150 POUILLY SUR LOIRE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUILLY SUR LOIRE du 15 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : SC DU BOIS PERROT
Siège social : 36 rue Louis Joseph Gousse - 58150 POUILLY SUR LOIRE
Objet social : prise de participations financières
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Carole LESAGE, épouse GUYON et Monsieur Loris GUYON, demeurant 7 bis rue des Ecoles, 58400 MESVES SUR LOIRE,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément pour toutes cessions de parts sauf entre associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.La Gérance

AL23009910

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 19/09/2023, il a été constitué une SARL dénommée:
HOLDING GP
Objet social : - l'acquisition, la gestion, la détention, la souscription, l'apport, la cession de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion desdites participations; - l'administration d'entreprises, de toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière ; - l'assistance d'animation, de coordination et d'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement ; - la distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits, de toutes prestations, de tous services, y compris la négociation et l'intermédiation pour agir au nom et pour le compte d'autrui dans la cadre de ces activités notamment à titre d'agent commercial si la société bénéficie d'un ou plusieurs mandats pour le compte d'autres entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services, l'activité de centrale d'achat ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Siège social : 53, rue Albert Camus, 58 000 NEVERS
Capital : 5 000 euros
Gérance : M. Guillaume PICHON demeurant 7, Levée de la Loire, 58000 NEVERS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL23009928

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 19/09/2023, il a été constitué une SARL dénommée:
HOLDING LP
Objet social : - l'acquisition, la gestion, la détention, la souscription, l'apport, la cession de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion desdites participations; - l'administration d'entreprises, de toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière; - l'assistance d'animation, de coordination et d'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement; - la distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits, de toutes prestations, de tous services, y compris la négociation et l'intermédiation pour agir au nom et pour le compte d'autrui dans la cadre de ces activités notamment à titre d'agent commercial si la société bénéficie d'un ou plusieurs mandats pour le compte d'autres entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services, l'activité de centrale d'achat; - la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; - et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Siège social : 53, rue Albert Camus, 58 000 NEVERS
Capital : 5 000 euros
Gérance : M. Louis PICHON demeurant 26, rue de Remeron, 58 000 SAINT-ELOI
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL23009929

AVIS DE CONSTITUTION

EARL ROBINEAU
Société civile
Au capital social de 10 000 euros
Siège social : 1 Cours de Breugnon, Lieu-dit Breugnon,
58150 SAINT ANDELAIN
RCS NEVERS - en cours d'immatriculation

Par acte sous seing privé du 15 septembre 2023, il a été procédé à la création de l'EARL ROBINEAU prenant effet le 15 septembre 2023 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : Exploitation agricole à responsabilité limitée
OBJET : activités réputées agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL ROBINEAU
SIEGE SOCIAL : 1 Cours de Breugnon, Lieu-dit Breugnon, 58150 SAINT ANDELAIN
GERANT : Mme Nicole ROBINEAU, demeurant 1 Cours de Breugnon, Lieu-dit Breugnon, 58150 SAINT ANDELAIN
CAPITAL SOCIAL : 10 000 euros en numéraire, divisé en 1 000 parts de 10 euros
DUREE : 99 ans
CESSION DE PARTS : Agrément sauf entre associés et en cas d'associé unique
IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS
Pour avis, Le fondateur

AL23009930

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP signé électroniquement du 21/09/2023 constitution de la SASU :
AGUT BUSINESS
Capital social : 500 euros.
Siège social : 18, route de Charbonnière - Forges 58160 SAUVIGNY LES BOIS
Objet : - l'intermédiation et la négociation pour agir au nom et pour le compte d'autrui notamment à titre d'agent commercial si la société bénéficie d'un ou plusieurs mandats pour le compte d'autres entreprises industrielles, commerciales ou prestataires de services pour la commercialisation de tous produits, de toutes prestations et de tous services,
- la distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits, de toutes prestations et de tous services
Président : M. Jimmy AGUT demeurant 18, route de Charbonnière - Forges 58160 SAUVIGNY LES BOIS
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires :
Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément des cessions d'actions: Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL23009985

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS
Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**PETILLOT ROMAIN, THOMAS, JUSTIN**.27 rue Landon 58500 Surgy.RCS Greffe de Nevers 809 537 400.Activité : Services d'aménagement paysager.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 18 Mars 2022 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23009956

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE L.J.R.**11 Rue du Commerce 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. RCS Greffe de Nevers 481 012 961.Activité : Coiffure.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Août 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23009957

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DELICE KEBAB**.42 Rue Delangle 58210 Varzy.RCS Greffe de Nevers 799 572 227.Activité : Restauration de type rapide.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Août 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23009958

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**GLONIN MARIO**.rue de Mesves 58150 Pouilly-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 415 140 631. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 28 Mars 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23009959

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**D'HONDT CÉDRIC**.58310 Bouhy.RM 820 312 973. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23009960

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE ACQUA È LUCE**.36 Route de Corcelles 58180 Marzy. RCS Greffe de Nevers 839 378 437.Activité : Location de logements.Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 4 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23009961

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE SOREC SOLUTIONS**.Rue de Gérigny Parc d'Activités des Bertranges 58400 La Charité-sur-Loire. RCS Greffe de Nevers 391 868 593.Activité : Fabrication de meubles de bureau et de magasin.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Août 2023 , désignant administrateur SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT 3, avenue de Madrid - Administrateurs Judiciaires - 92200 Neuilly-sur-Seine avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23009962

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**BOURGEOIS ARNAUD, CLAUDE**.28 RTE DE BOUHY 58200 ALLIGNY-COSNE.RCS Greffe de Nevers 534 618 483.Activité : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie.Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Janvier 2023 , désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

AL23009963

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE BATI RENOV 58**.1 Impasse du Commerce 58200 Saint-Père.RCS Greffe de Nevers 891 332 363. Activité : Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 28 Mars 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23009965

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE PAVIE**.3 Rue Ferdinand Gambon 58640 Varennes-Vauzelles.RCS Greffe de Nevers 810 933 473. Activité : Autres commerces de détail en magasin non spécialisé.Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23009967

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ATELIERS DE SAINT LOUIS**.26 Rue des Maures 58220 Donzy.RCS Greffe de Nevers 881 111 660. Activité : Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Septembre 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23009968

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE SOREC METAL**. Route de Gerigny Zone Industrielle 58400 La Charité-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 421 010 752.Activité : Fabrication de meubles de bureau et de magasin.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Août 2023 , désignant administrateur SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT 3, avenue de Madrid - Administrateurs Judiciaires - 92200 Neuilly-sur-Seine avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23009971

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 18 septembre 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE ELEC RENO.7B** Boulevard de la République 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 909 071 953. Activité : Travaux d'installation électrique dans tous locaux.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 16 Janvier 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23009972

YONNE

// MODIFICATION

LINGUINI

SASU au capital de 500€
24 PLACE L'HOTEL DE VILLE, 89000 AUXERRE
831 273 701 RCS Auxerre
L'AGE a décidé, le 20/07/2023, de nommer nouveau président, le 20/07/2023M MAACHOU MUSTAPHA, 24 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE, 89000 AUXERRE, pour une durée indéterminée en remplacement de M MAACHOU YOUSSEF démissionnaire
Mention au RCS de Auxerre

AL23009890

Annonces légales
03 80 78 90 42

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL

TELE MENAGER TONNERROIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 38 000 euros
Siège social : 13 Place Charles de Gaulle
89700 TONNERRE
311 328 470 RCS AUXERRE

Aux termes d'un ASSP en date du 10 juillet 2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 15 septembre 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 7 873.60 euros, pour être ramené de 38 000 euros à 30 126.40 euros par rachat et annulation de 518 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à trente-huit mille euros (38 000 €) divisé en 2 500 parts sociales de 15.20 € chacune.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trente mille cent-vingt-six euros et quarante centimes (30 126.40 €) divisé en 1 982 parts sociales de 15.20 € chacune.

AL23009932

ANNONCES LÉGALES

OBJET SOCIAL

Dénomination : ALSIMAT.
Forme : SAS au capital de 10000 euros.
Siège social : 12 Rue DU MOULIN SOUGERES,
89470 MONETEAU.
840756662 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 28 juin 2023, les associés ont décidé à compter du 28 juin 2023 d'étendre l'objet social aux activités de : - Commercialisation, achat, vente, négoce, location sans chauffeur et réparation de tous véhicules neufs ou occasions, automobiles ou non notamment les nacelles élévatrices (automotrice, sur porteurs ou tractables), les petits véhicules électriques industriels immatriculables ou non. La vente de pièces détachées et toutes activités s'y rattachant.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL23009943

MODIFICATION DU CAPITAL

EURL JULIEN MALTAT -au capital de 3 000€ porté à 50 000 €- 4 Impasse des Juifs, 89144 MERE - 905 142 907 RCS AUXERRE. Le 09/08/2023 décision d'augmenter le capital social de 47 000 € par incorporation de réserves : Anc. mention : 3 000 € - Nouv. mention : 50 000 €.Pour avis.La Gérance

AL23009947

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS

Dénomination : FRINGANT.
Forme : SARL.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : Route D AILLANT, 89113 FLEURY-LA-VALLEE.
499312783 RCS Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 juillet 2023, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du 1er Août 2023.
Président : Monsieur Steve FRINGANT, demeurant 3 rue de Pre Long - Le Marais, 89240 LINDRY.
Directeur général : Monsieur Philippe FRINGANT, demeurant 36 grande rue - Neuilly, 89113 Valravillon
Accès aux assemblées et vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : À l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des ¾ des associés présents ou représentés.
Mention sera portée au RCS Sens.

AL23009954

AUVERCO
Expertise | Révision | Conseil

AUVERCO
Rue de Bad Vilbel
03000 Moulins

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

APROCOM

SAS au capital de 30000 €
Siège social : 82 RUE CLOS PASQUIES
45650 Saint-Jean-le-Blanc
908 333 776 RCS d' Orléans

Le 20/09/2023, le président a décidé de transférer le siège social à 21, Rue des Gauzys ZI du Bel Air 89400 Cheny, à compter du 01/07/2023. Président : M. FERREIRA Alberto, demeurant 24, Rue des Frères Roux 03400 Yzeure. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Radiation au RCS d' Orléans et réimmatriculation au RCS d'Auxerre.

AL23009991

NON DISSOLUTION

L'AGE du 30.06.2023 de la SARL PINTXOS Y TAPAS au capital de 2.000 euros, siège social à JOIGNY (89300) 17, bis rue Gambetta, 895 342 038 RCS SENS, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société.

AL23010008

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 septembre 2023 de l'EURL ADB HOLDING, EURL au capital social de 1.300.000€, ayant son siège social au 14 rue Joubert 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 824 682 470, SIRET numéro 824 682 470 00037, il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Olivier Sabin, à compter du 22 septembre 2023 et de la nomination de Monsieur Frederic MORANDI Gérant, à compter du 22 septembre 2023 pour une durée illimitée. Monsieur Frederic MORANDI demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

AL23010040

NON DISSOLUTION

LA SAVONNERIE DU LAVOIR

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 24 route Châtel Censoir
– Le Village –
89660 ASNIERES-SOUS-BOIS
898 808 522 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 31 juillet 2023 a décidé, en application de l'article L.223-42 du code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

AL23010029

NON DISSOLUTION

DU CIEL ET DES HOMMES

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 24 route de Châtel Censoir –
Le Village –
89660 ASNIERES-SOUS-BOIS
901 768 374 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 31 juillet 2023 a décidé, en application de l'article L.223-42 du code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

AL23010041

CHANGEMENT DE GÉRANT

FONCIERE DUC

Société à responsabilité limitée
au capital de 14.605.000 euros
Siège social : Chailley (89770),
Grande Rue
448 423 053 RCS Sens

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 août 2023, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Johan Roijmans demeurant Loyolalaan 70, 5263 AV Vught (Pays-Bas) en qualité de nouveau Gérant, à compter du 29 août 2023 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Cornelis Kraijenoord, gérant démissionnaire.
Modification au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Pour avis.

AL23010045

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix**, le 12 septembre 2023,enregistré au SPFE D'AUXERRE, le 19 septembre 2023, a été cédé un fonds de commerce par : Monsieur Joël Henry Marcel GOUSSARD, demeurant à SAINT-JULIEN DU SAULT(89330) 18 rue de la Fontaine, Célibataire.
A :
La Société dénommée **SNC LAURET**, dont le siège est à SAINT-JULIEN-DU-SAULT(89330) 18 rue de la Fontaine, identifiée au SIREN sous le numéro 977634591 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
Désignation du fonds : fonds de commerce de débit de boissons, articles fumeurs, jeux de la française des jeux sis à SAINT JULIEN DU SAULT (89330), 18 Rue de la Fontaine, connu sous le nom commercial CAFE DU SIECLE.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'Etude du notaire sus nommé élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23010031

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 11 mars 2022 dans TERRES DE BOURGOGNE, concernant M. Louis HELOT
Il a lieu de lire : son enfant HELOT Louis au lieu de HÉLOT.

AL23009966

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
COULANGES-LA-VINEUSE : terres - 56 a 82 ca - Les chesnez : ZO-315[229] - Revers de chanvan : ZN-283[164] - Zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/10/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches de candidatures.

AL23010037

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 7 septembre 2018,
Monsieur René Pierre **AUDAT**, en son vivant demeurant à APPOIGNY (89380), 6 chemin de la Porte d'en Haut.
Né à AUXERRE (89000), le 23 janvier 1959.
Célibataire.
Décédé à AUXERRE (89000), le 31 août 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400) 75 bis avenue Jean Jaurès, le 18 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23009922

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl ECCC** ZA des Macherins 12 Rue de Londres 89470 Monéteau (location d'espace de vente). RCS Auxerre 890487523. CIP 4661. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL23009995

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique AUX PETITES BOUCHERIES DE CAMPAGNE** 44 rue des Chambraux 89113 Charbuy (Boucherie). RCS Auxerre 750398349. CIP 4621. Liquidateur judiciaire : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL23009996

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Nicolas GUERRESCKI** 3 lieudit le Chaillou 89170 Lavau (maçonnerie générale). RCS Auxerre 804747939. CIP 4675. Date de cessation des paiements : 18/03/2022. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23009997

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl SUNPIZZA** 41 rue Rouget de L'Isle 89000 Auxerre (restauration rapide). RCS Auxerre 822024063. CIP 4674. Date de cessation des paiements : 18/03/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23009998

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique SAS AIGUES-MARINES** 2 impasse des Tilleuls de la Cour 89440 Sainte-Colombe (commerce ambulant de poissons). RCS Auxerre 879133700. CIP 4676. Date de cessation des paiements : 18/03/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23009999

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique CLARISSE** 25 rue du Général Leclerc Centre Commercial 89200 Avallon (coiffure). RCS Auxerre 452187974. CIP 4677. Date de cessation des paiements : 18/03/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010000

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique 201Créa** 12bis Rue du Bel Air 89200 Avallon (Conception, création et commercialisation d'outils de formation numériques, de documents numériques, d'outils de communication, formations en ligne, conseil aux entreprises, communication interne et externe sur tout support, soutien administratif et comptable aux entreprises et associations). RCS Auxerre 900459405. CIP 4678. Date de cessation des paiements : 18/03/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23010001

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Florian AZEROT** 6 ter rue de Lyon 89200 AVALLON. RCS Auxerre 818566804. CIP 4562.

AL23010002

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Carole LEFRANC** 12 rue Saint André 89000 Auxerre. RCS Auxerre 902137314. CIP 4622.

AL23010003

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique L'EAU DOUCE** voie communale 9 Quai du Port 89270 Vermenton. RCS Auxerre 833272636. CIP 4633.

AL23010004

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique EURL OUDALYS** 13 Rue Piedaloues 89000 Auxerre. RCS Auxerre 832171540. CIP 4634.

AL23010005

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/09/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique BEOX** Centre Commercial Géant Les Clairions 89000 Auxerre. RCS Auxerre 534002241. CIP 4080.

AL23010006

Jugement du Tribunal de Commerce de FRÉJUS en date du 18/09/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la **SCI LES ARONS DE THYSIS** 2, Avenue de la Paix 89000 Saint Georges sur Baulche, RCS Auxerre 514750157.

AL23010007

Pour avis
Le liquidateur

AL23009981

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

SARL DESPRES

SARL en liquidation au capital de 1 200 €
Siège social : 326 BIS AVE DE LA GRANDE DEMOISELLE
89170 ST FARGEAU
527 890 297 RCS AUXERRE

Par décision du 19/09/2023, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Guy Noel GILET demeurant 5 LES PERRIAUX, 89350 CHAMPIGNELLES, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 19/09/2023.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

AL23009964

CLÔTURE DE LIQUIDATION

QUINCAILLERIE CROUZY ET COMPAGNIE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 32 000 euros
Siège : 52 Avenue Gambetta,
89300 JOIGNY
Siège de liquidation : 49 Grande Rue
89300 CHAMVRES
505 750 190 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 1er septembre 2023 au 49 Grande Rue, 89300 CHAMVRES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Dominique CROUZY, demeurant 49 Grande Rue, 89300 CHAMVRES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23009975

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associée
89250 SEIGNELAY

AMÉNAGEMENT RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sophie GARNIER, notaire associée à SEIGNELAY (89250), 12 bis rue d'Auxerre, le 11 septembre 2023, Monsieur Gilbert WILHELM et Madame Françoise CARRE, demeurant ensemble à TONNERRE (89700), 17 rue Madame Ernest Coeurderoy, mariés à la mairie de TONNERRE le 22 août 1966 initialement sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean REGNIER, notaire à TONNERRE , le 18 août 1966 et actuellement soumis au régime de la communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Magalie MORTREUX, notaire à FLOGNY LA CHAPELLE le 26 mars 2013, Ont aménagé leur régime matrimonial par la suppression de la clause d'attribution intégrale du patrimoine du défunt au conjoint survivant. Les oppositions des créanciers à cet aménagement du régime matrimonial, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'office notarial de SEIGNELAY où domicile a été élu à cet effet. Pour avis et mention Le Notaire.

AL23009933

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

SELARL DU DOCTEUR VANHUYNEGEM
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 AUXERRE
510 190 622 RCS AUXERRE
Aux termes d'une décision en date du 5 septembre 2023, l'associée unique a pris acte du décès de Madame Léone VANHUYNEGEM survenu le 2 février 2022 et a nommé en qualité de nouveau liquidateur Madame Antoinette LEMAIRE, demeurant 770 Chemin du Pré Rond 26450 PUY SAINT MARTIN, pour une durée illimitée.

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SELARL DU DOCTEUR VANHUYNEGEM

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 770 Chemin
du Pré Rond
26450 PUY SAINT MARTIN
510 190 622 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 7 septembre 2023, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Antoinette LEMAIRE, demeurant 770 Chemin du Pré Rond 26450 PUY SAINT MARTIN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL23009980

AVIS DE DISSOLUTION

FINANCIERE FAUCONNET

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 1 chemin des Coudrions –
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
831 859 095 Rcs AUXERRE

Suivant décision en date du 31 août 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation, M. Claude FAUCONNET, demeurant 1 chemin des Courdrions – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
1 chemin des Courdrions – 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, siège de liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

AL23009982

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : JACQUES CHOUBARD.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 1 Rue TAILLEVENT, 89130 MOULINS SUR OUANNE.
825204597 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jacques CHOUBARD demeurant Les Gerbeaux, 89130 Moulins sur Ouanne et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS de Auxerre.
Le liquidateur

AL23010026

// CONSTITUTION

FIDUCIAL
SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

DOS SANTOS Patrick
Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social : 3 rue de la Ferme
89200 ANNEOT
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 20 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DOS SANTOS Patrick
Siège social : 3 rue de la Ferme, 89200 ANNEOT
Objet social : L'exploitation de tous fonds de commerce liés à la restauration, l'exploitation de tous bars - restaurants, cafés, cafés-comptoirs et la Brasserie.
Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 80 000 euros
Gérance : Monsieur Patrick DOS SANTOS, demeurant 3 rue de la Ferme 89200 ANNEOT, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL23009951

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VENOY du 18/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : SCI SOLOROM - Siège social : 14 Allée Moret, 89290 VENOY - Objet social : - l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers - la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction - le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, …), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social – tout acte de transactions sur immeubles et biens immobiliers – tout acte de souscription et placements liés à la gestion du patrimoine de la Société - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Mme Sophie CICHY, demeurant 14 allée Moret 89290 VENOY - Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. Pour avis - La Gérance

AL23009974

LDS GROUPE

AVIS DE CONSTITUTION

MADAME ASSIST
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 50 rue des Fontaines Rousseau
89500 MARSANGY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 9 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Madame Assist
Siège social : 50 rue des Fontaines Rousseau, 89500 MARSANGY
Objet social : toutes activités de services administratifs combinés et de soutien aux entreprises, de secrétariat et de télésecrétariat, toutes activités de prospection et le développement commercial par tous moyens, le service de photocopie, reprographie et numérisation de documents, la préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau, les activités de traduction et d'interprétariat, l'organisation, la promotion et la gestion d'évènements tels que les salons, les congrès, les conférences et les réunions, le recouvrement de créances, l'assistance et le recrutement de personnel, les prestations de coaching pour individus ou groupes, sous forme de cours, entretiens, ateliers, séminaires, en présentiel ou en ligne, la formation dans ces domaines.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Nathalie BERNARD, demeurant 50 Rue des Fontaines Roussemeau 89500 MARSANGY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis
La Gérance

AL23010016

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/09/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
LE STAND RP MOTORSPORT
Objet social : Garage réparation mécanique et carrosserie
Siège social :4 rue du Parc 89340 Villeneuve-la-Guyard.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Président : M. PIART JONATHAN, demeurant 2 RUE REIGNIER 89340 Villeblevin
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Sens

AL23010020

AVIS DE CONSTITUTION

PHOTOLIV
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 promenade du Sud,
89510 VERON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Veron du 11 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : PHOTOLIV
Siège : 11 promenade du Sud, 89510 VERON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La production et la commercialisation d'énergies renouvelables et notamment d'énergie issue de panneaux solaires photovoltaïques
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Olivier DECHAMBRE, demeurant 11 Promenade du Sud, 89510 VERON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens
POUR AVIS
Le Président

AL23010028

Regardez-nous sur YouTube

// BIEN-ÊTRE

Du CBD 100 % made in Hauts-de-France

Frédéric et Louis-André Toulotte sont petits-fils d'agriculteurs. Ils souhaitaient faire revivre l'exploitation familiale, située à Laventie dans le Pas-de-Calais, mais en innovant et surtout en apportant du bien-être aux gens. Ils ont décidé de se lancer dans la culture du chanvre.

Frédéric Toulotte, 40 ans, et son frère, Louis-André, 30 ans, ont commencé leur carrière professionnelle en tant que commerciaux. Mais il y a deux ans, ces petits-fils d'agriculteurs décident d'opérer une reconversion pour revenir aux racines familiales. *« Nous voulions faire revivre l'exploitation qui dormait depuis une vingtaine d'années. Nos grands-parents faisaient de la polyculture, des pommes de terre et des céréales, et un peu d'élevage. Notre père avait poursuivi l'exploitation, en tant que double actif, pendant quelque temps avant d'arrêter. Une partie des terres avaient été vendues, il en restait quelques-unes ainsi que les bâtiments, mais pas de quoi se relancer dans une exploitation traditionnelle »*, explique l'aîné de la fratrie.

Une culture légale

Les frères Toulotte ont alors pour ambition de faire quelque chose de *« différent »*, *« en adéquation avec l'environnement »* et qui *« apporte du bien-être aux gens »*. C'est alors qu'ils ont l'idée de se lancer dans la culture du chanvre, et plus précisément du Cannabis sativa L, qui contrairement à son cousin le Cannabis sativa indica, est tout à fait légal. En mars 2021, leur start-up, baptisée Hauts-de-Chanvre, voit le jour. *« D'un point de vue écologique, le chanvre est très intéressant. Sa culture nécessite peu d'eau, elle n'a pas besoin, ou très peu, de produits phytosanitaires ou d'intrants. C'est donc une plante qui se prête parfaitement à la culture bio. Le chanvre est également bénéfique pour son environnement, en allant chercher l'eau en profondeur, il permet de restructurer les sols mais aussi de développer la vie microbienne. Enfin, c'est un gros consommateur de CO_2 : un hectare de chanvre consomme plus de dioxyde de carbone qu'un hectare de forêt »*, énumère Louis-André. Si beaucoup de cultures de Cannabis sativa L sont destinées à l'industrie textile, Frédéric et Louis-André Toulotte décident de se concentrer sur la production de CBD, l'une des principales substances actives de type cannabinoïde de la plante de chanvre.

De multiples bienfaits

« Il a de nombreuses vertus pour l'homme. Il est notamment connu pour être anti-inflammatoire, il peut soulager les douleurs chroniques mais aussi certaines pathologies comme l'arthrose. C'est également un anxiolytique, il permet de réduire le stress ce qui facilite également le sommeil mais sans aucun effet somnolant… », détaille le cadet. Les deux frères plantent donc du chanvre sur 4,5 hectares. Un travail titanesque pour les deux hommes : *« On commence par faire des semis en serre avant de les planter dans les champs fin mai, début juin. Il y a un gros travail de taille, car contrairement aux cultures destinées à la fabrication de textile, nous, nous avons besoin d'un maximum de ramification. Puis, il y a aussi un travail de sélection, tous les pieds mâles sont éliminés car ils ne donnent pas de fleurs et en cas de pollinisation empêche le développement des cannabinoïdes, la molécule qu'on recherche »*. Les fleurs sont récoltées au mois d'octobre, à la main. *« Nos 4,5 hectares permettent d'obtenir quelques centaines de kilos de fleurs »*, précise Frédéric. Elles sont ensuite *« nettoyées pour ne garder que les têtes avant d'être séchées et affinées »*.

Du CBD 100 % traçable

Les fleurs sont ensuite envoyées dans un laboratoire qui procède à une extraction au CO_2 : *« C'est une technique qui permet d'extraire n'importe quelle molécule sans l'altérer. Si aujourd'hui nous ne sommes plus les seuls à utiliser cette méthode, à l'époque nous étions les premiers en France »*, souligne Louis-André. L'huile de CBD est mise en flacon par un laboratoire pharmaceutique. *« Cela nous permet d'avoir un produit de qualité, 100 % traçable de la graine au produit fini et 100 % made in Hauts-de-France. C'était une volonté de notre part de maîtriser la filière de A à Z »*. Si Hauts-de-Chanvre commercialise quelques fleurs brutes à destination de l'aromathérapie, son produit phare reste l'huile de CBD. Et, depuis quelques jours, les deux frères proposent également des infusions à base de CBD. *« Nos produits sont vendus dans plusieurs pharmacies mais aussi des Biocoop ou sur notre site internet »*, indique Louis-André. Ce cahier des charges strict que se sont imposés Frédéric et Louis-André Toulotte leur a permis, en octobre 2021, d'être lauréat d'Eura Industry Innov', une association qui fédère des entrepreneurs afin de faciliter et accélérer la mise en place de projets liés à la bioéconomie sur les territoires de Flandre Lys, de la Flandre Intérieure et de l'agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane. Et depuis janvier, la start-up Hauts-de-Chanvre a intégré les incubateurs Eurasanté et Euralimentaire. *« Cela va nous permettre de développer notre réseau et d'envisager l'avenir »*, se réjouit Louis-André.

Une gamme de produits bientôt élargie ?

Car les deux frères ont encore plein d'idées en tête. D'ici quelques mois, ils espèrent bien pouvoir agrandir leur production, passant de 4,5 hectares de culture à 6, mais aussi continuer de développer leur gamme de produits.

Hélène Grafeuille



Hélène Grafeuille

Louis-André et Frédéric Toulotte, les cofondateurs de Hauts-de-Chanvre.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 30 septembre

// Vente de vin aux enchères à Dijon

Vente aux enchères du Crédit Municipal de Dijon – 1 300 bouteilles réparties en près de 350 lots seront à découvrir. Elles ont été, en grande partie, inscrites au catalogue par leurs propriétaires en mai et juin, à l'occasion de « Ma tante sur la route des Grands Crus » : une expertise itinérante organisée par le Crédit municipal. Début à 14 h 15 - Cinéma Pathé, Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon.

• Jeudi 5 octobre

// Concert à la Cité des Vins de Beaune

Dans le cadre des afterworks, un concert musique et vins est proposé à 18 h 30. Fanny Williams vous propose un concert guitare voix. Le sommelier de la Cité a établi pour l'occasion sa sélection du moment.

Réservations : www.reservations.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Du 6 au 8 octobre

// Marché de producteurs à Fenay

Le marché de l'association des Producteurs du Dijonnais, dont le succès ne s'est pas démenti depuis 7 ans (plus de 3 000 visiteurs en 2022), se déroulera de 9 h à 18 h (dimanche -17 h) à l'EARL de la Sans-fonnaise, à Domois-Fénay. Trois jours durant lesquels une quinzaine de producteurs locaux se rassembleront pour proposer aux visiteurs des pommes de terre, oignons, confitures, escargots, viandes, volailles, fromages, miel, sirops, vins, œufs, fruits et légumes, pain… et cette année, les artisans de la boulangerie « Comme un Chou » de Saint-Julien, rejoindront l'équipe avec leur pain et spécialités, le tout dans la convivialité et la bonne humeur habituelles ! Le parking et l'entrée sont gratuits, de même que la tombola habituelle pour remporter 3 paniers garnis de produits locaux.

Contact : 06 19 41 06 85

• Mercredi 11 octobre

// Thé dansant à Montbard

Un thé dansant animé par l'orchestre des frères Blanchard est organisé à l'espace Paul Éluard, à partir de 14 h 30. Entrée gratuite.

Réservation jusqu'au 6 octobre au 03 80 92 51 17

• Du 13 au 15 octobre

// Première édition du festival Belen à Beaune

À travers une programmation exclusive dans des lieux exceptionnels, la première édition du festival Belen, à Beaune, dirigé par André Manoukian, va vous plonger au cœur de l'union sacrée que forme la création musicale. Des artistes de haut vol vont revisiter des cultures musicales millénaires provenant des cinq continents. Venez découvrir ce festival du 13 au 15 octobre, dans des lieux connus et surprenants de Beaune. Parmi les artistes présents : la chanteuse israélienne Noa, le pianiste cubain Roberto Fonseca, la chanteuse Élodie Frégé

Réservations sur www.belenfestival.com

Nièvre

• Samedi 30 septembre

// Table ronde

L'association Le Pot commun organise une table ronde sur le thème : « L'eau et l'agriculture... on a un problème docteur ? » avec Hélène Grosbois, conférencière et Guillaume Debeer, maraîcher à La Baratte. À partir de 18 h 30 au 12 bis rue de la Jonction à Nevers.

• Jusqu'en octobre

// 3e Les pieds dans l'eau

Les Nivernais sont invités à découvrir les secrets des rivières du département à l'occasion de la 3e édition de l'événement. De nombreuses animations sont organisées dont un chantier nature pour recréer un habitat aux grenouilles, le 7 octobre, à Cuncy-lès-Varzy. Découvrez le programme complet sur Facebook : @lespiedsdansleau58. Réservation obligatoire selon les animations.

Renseignements : 03 86 37 23 23 ou Facebook @lespiedsdansleau58

Yonne

• Les 21 et 22 octobre

// Fête des vins de Chablis

La fête des vins de Chablis revient pour une 75e édition. Les festivités commenceront le samedi à 12 h 30, avec, au programme, des dégustations de vins proposées par une quarantaine de vignerons du Chablisien et du Grand Auxerrois, des animations pour adultes et enfants ou encore des expositions de matériels. De la restauration sera également proposé sur place. À 18 heures, une pièce de théâtre (« Le jeu de l'amour et du hasard ») sera jouée. La fête se poursuivra le dimanche, dès 9 h 30, avec des balades à la découverte de Chablis (départ toutes les 15 minutes jusqu'à 11 heures). L'ouverture des stands et le défilé des Piliers Chablisiens (avec la fanfare Les enfants de Chablis) se fera à 11 heures. Avant les traditionnelles allocutions des personnalités et les intronisations par les Piliers Chablisiens, à 11 h 30, dans la cour du Château Long-Depaquit.

AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX.

Depuis 2019, la campagne collective d'INTERBEV « **Aimez la viande, mangez-en mieux.** » signée « **Naturellement Flexitariens** » accompagne l'évolution des comportements alimentaires des Français, de plus en plus adeptes du « **mieux vivre, mieux consommer et mieux manger** ». Une communication collective qui définit avec succès le flexitarisme comme le simple fait de manger de tout en étant attentif au mode de production de nos aliments.

Être flexitarien, c'est s'engager à consommer de façon raisonnée en choisissant une viande plus durable, meilleure pour soi et pour nos territoires. Un véritable engagement porté par l'exigence de notre filière élevage et viande.



Un nouveau film publicitaire et de nouvelles affiches expriment ce message, qui recueille l'approbation des consommateurs :

88% aiment cette campagne et pour 83% d'entre eux, la campagne donne confiance dans la filière française.

Cette communication collective se déploie sur les écrans, sur les réseaux sociaux et sur le terrain afin de valoriser massivement notre production auprès des citoyens.







naturellement-flexitariens.fr

// CHASSE

Dans les pas des chasseurs à l'arc

Pratique en pleine expansion, la chasse à l'arc est presque une philosophie pour ses pratiquants. À la CAN 59, association des chasseurs à l'arc du Nord, on ne rigole d'ailleurs pas avec certaines valeurs. Récit d'une matinée de chasse au site ornithologique des Cinq tailles.



Ici, Bertrand Nouguès est équipé d'un arc à poulie. Il existe également les arcs traditionnels, plus connus du grand public.

Samedi, 7 h 45, il fait encore nuit noire. Le thermomètre de la voiture indique 1 °C. La chasse sera fraîche, mais au moins, il ne pleut pas.

À l'entrée du site ornithologique des Cinq tailles, à Thumeries (Nord), il y a déjà quelques voitures et quelques hommes qui discutent. Ces hommes, ce sont des chasseurs à l'arc de l'association des chasseurs à l'arc du Nord (CAN 59). À l'arrière d'un berlingot, Yahn Laforce, équipé d'une frontale fait signer les membres présents : nom, prénom, numéro de licence de chasse. Il sera le chef de traque. Bertrand Nouguès, vice-président de la CAN 59, sera le chef de chasse. Tout une organisation, claire, précise et à laquelle on ne déroge pas. Car les objectifs sont clairs pour ces chasseurs à l'arc : pas d'incidents, préserver l'image de la chasse à l'arc et, surtout, respecter les valeurs et règles de ce sport.

Toujours plus près

Parmi ces règles, il y en a une qui est répétée comme un mantra par les archers : toujours plus près. *« La plupart du temps, on recommande, voire on exige, les tirs à moins de 20 mètres,* explique Philippe Favereau, 60 ans, président de la CAN 59 depuis sept ans et archer depuis plus de 20 ans. *Pour comparaison, avec une carabine, on peut tirer jusqu'à 200 mètres, voire plus ».*

Une petite distance pour assurer la sécurité : *« Une flèche, ça va beaucoup moins vite qu'une balle. Donc, pour ne pas faire d'erreur, il faut être près de la cible ».* D'autant que parmi les valeurs des chasseurs à l'arc, il y a aussi le fait de, justement, ne pas viser n'importe comment.

« Il faut bien comprendre que ça ne fonctionne pas du tout comme une balle. La flèche doit, dans l'idéal, traverser l'animal et perforer les poumons ou le cœur. L'objectif est qu'il y ait une hémorragie interne et que l'animal meure rapidement avec le moins de souffrance possible. Le pire qui puisse arriver à un chasseur à l'arc, c'est de mal viser et de transpercer les intestins ou la panse. L'animal va pouvoir gambader encore longtemps mais il souffrira beaucoup. Dans ces cas-là il faut rapidement le retrouver pour l'achever », ajoute Bertrand Nouguès.

D'ailleurs, pour chaque animal décoché, la CAN 59 demande aux chasseurs de remplir une fiche expliquant les circonstances, l'endroit visé, etc.

Tout cela fait de la chasse à l'arc une chasse particulièrement adaptée aux zones urbaines ou fortement fréquentées par les promeneurs, comme aux Cinq tailles. *« C'est une chasse que nous avons négociée avec le Département du Nord. Nous avons droit à quatre chevreuils par an. Avec le Département, nous sommes aussi à Le Thalus (petit gibier) et L'émolière (pour le chevreuil aussi) »*, poursuit Philippe Favereau.

Roi du silence… ou pas

En ce samedi matin, deux équipes vont avoir chacune un rôle bien précis : les traqueurs, qui vont faire le plus de bruit possible, et les chasseurs qui vont jouer au roi du silence. Ces derniers seront placés dans des arbres et devront, en plus d'être silencieux, rester le plus immobile possible.

Pour ce qui est de la traque, ils ne sont pas très nombreux… Dommage, car plus il y a de personnes, plus il y a de bruit et donc plus on *« dérange »* les animaux.

Après avoir laissé le temps aux chasseurs de partir se placer, les traqueurs se mettent en ligne à l'orée de la forêt et en avant ! À travers les ronces, les branches, ils avancent vite et méthodiquement. Avec des bâtons, ils tapent les arbres et fouettent les bosquets. *« On va vite se réchauffer vous allez voir »*, sourit Yahn Laforce, malicieux… On confirme.

Les yeux des traqueurs vont vite : sol, horizon, sol, fourrés, sol, horizon… Ils cherchent le chevreuil, surveillent les mouvements de la forêt. *« C'est la troisième fois qu'on vient cette année, on sait un peu où ils sont. Mais bon, ce sont des animaux donc ça bouge »*, explique Yahn Laforce.

Régulièrement, l'homme regarde à sa droite ou à sa gauche pour vérifier que ses coéquipiers sont alignés avec lui. Consigne a été donnée de nommer les animaux qu'on voit. Aussi, de temps à autre, on entend *« bécasse »* ou *« renard »* résonner dans le silence de ce matin hivernal. Mais le chevreuil se fait attendre…

Soudain, Yahn Laforce indique, *« là on entre dans une zone où logiquement il va y avoir un peu d'action »*. Pas loupé. Alors qu'il vient de fouetter un parterre de ronces, il lance *« chevreuils ! »* Deux animaux bondissent des ronces et partent à toute vitesse. La montée d'adrénaline est immédiate et pendant quelques secondes, tous les traqueurs se stoppent pour regarder partir les animaux.

Une fois la tension retombée, Yahn Laforce prend son talkie-walkie et indique la présence des deux animaux ainsi que la direction dans laquelle ils sont partis, c'est-à-dire pas la bonne. *« Notre but est qu'ils aillent vers les chasseurs… ».*

Émotions garanties

Cette poussée d'adrénaline, c'est ce qui anime les chasseurs à l'arc. Qu'on soit chasseur ou traqueur, avant même l'objectif de prélèvement, il y a l'envie de voir des animaux. *« En fait on décoche très peu ! D'un, parce qu'on s'abstient de tirer si les conditions ne sont pas idéales et que l'on n'est pas sûr de mettre la flèche au bon endroit. Et ensuite parce que parfois, on est simplement pris par le stress et l'adrénaline lorsque l'on voit passer à 15 mètres de nous d'aussi belles créatures. C'est riche en émotions »*, décrit Bertrand Nouguès.

Après avoir fait le trajet aller, les traqueurs le refont à l'envers. C'est le moment de se mettre du côté des chasseurs. Posté dans son arbre, Bertrand Nouguès attend de voir des chevreuils. Il est frigorifié : *« Vous allez voir, à rester immobile comme ça, il fait froid »*. Là aussi, on confirme (notre journaliste a cru perdre ses orteils…).

À deux ou trois mètres de haut, la perspective n'est pas du tout la même. D'ici, on perçoit surtout les oiseaux. *« Quand un rouge-gorge se pose sur un arbre à deux mètres de vous, c'est que la nature vous a oublié »*, sourit Bertrand Nouguès. Lui aussi a un talkie-walkie, mais équipé d'oreillettes afin de simplement entendre les indications de Yahn Laforce. Tout à coup, il se lève très lentement et arme son arc. Yahn a entendu un chevreuil venant dans sa direction… Rompant le silence, on entend les craquements des ronces et des feuilles et soudain, il apparaît, bondissant. Il va trop vite, il est trop loin. Tant pis. Il est 11 h 40, il est temps de sonner la fin de la chasse.

Convivialité et partage

Chasseurs et traqueurs se retrouvent aux voitures pour faire le bilan de cette chasse. Résultat : aucun animal prélevé ! En cercle, chacun décrit ce qu'il a vu, les comportements qu'il a pu observer… La conclusion est sans appel : rien ne s'est passé comme prévu ! *« La forêt a été débroussaillée par endroits. De toute évidence, ça a modifié les comportements de déplacement des chevreuils…*, décrypte le vice-président de la CAN 59. *Allez, on se retrouve au parking général pour le casse-croûte ? »*. Eh oui, c'est ça la chasse à l'arc : analyser, s'améliorer et surtout passer un bon moment.

Églantine Puel



Grâce à ces « chaises » autoportantes, les archers ont une vue imprenable sur les animaux.



Avant le début de la chasse, les participants revoient une dernière fois le plan de chasse avec Bertrand Nouguès.



Dans la pénombre du petit matin, les chasseurs viennent signer le registre de présence et se réchauffent comme ils peuvent.